

C. FOUCHÉ

JONZAC

Son Église, Son Château

St. Anthême, — St. Germier.
- Antoine de Saint-Aulaire. -
— Guillaume Gardras. —



BORDEAUX
IMPRIMERIE J. BIÈRE
MCMXXIV

C. FOUCHÉ

JONZAC

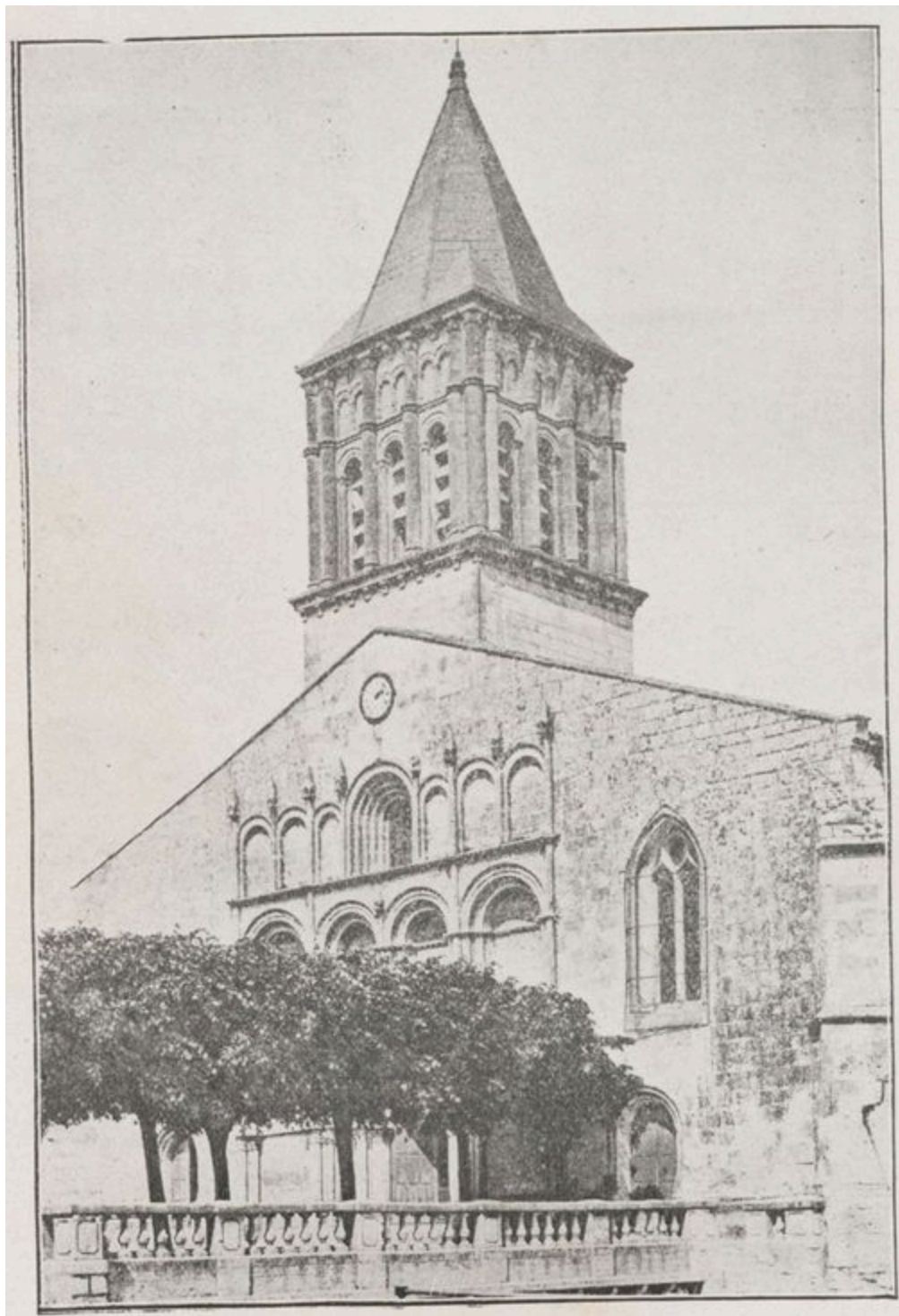
Son Église, Son Château

St. Anthême. — St. Germier.
- Antoine de Saint-Aulaire. -
— Guillaume Gardras. —



BORDEAUX
IMPRIMERIE J. BIÈRE
MCMXXIV

Église St-Gervais et St-Protais de Jonzac.
(XII^e et XIV^e siècle)



Introduction

Cette étude est une œuvre de vulgarisation.

En ce qui concerne le château de Jonzac et ses seigneurs elle ne dit presque rien qui n'ait déjà été écrit par MM. P. D. Rainguet, D. d'Aussy et B. de Cognac auxquels nous sommes redevable des matériaux que nous avons utilisés. C'est à peine si nos recherches dans les Archives municipales nous ont permis d'apporter quelques précisions sur certains faits oubliés ou mal connus.

Mais, notre antique Eglise n'est pas moins digne d'attention.

Il importait donc de la faire connaître et de mettre en relief l'attachante physionomie des illustres personnages dont les restes constituent son plus précieux trésor et dont la vie forme la trame de sa glorieuse histoire.

Aussi bien, nous a-t-il semblé faire œuvre utile en mettant en lumière ces vieux souvenirs.

Ce travail se divise en trois parties : 1° l'histoire de l'Eglise ; 2° l'hagiographie de cette Eglise ; 3° l'histoire du Château qui n'est autre que celle de la ville elle-même.

Nos vœux seraient comblés si le lecteur en parcourant ces pages partageait le plaisir que nous avons eu nous-même à les écrire.

C. FOUCHÉ,
Chanoine honoraire,
Archiprêtre-Curé de Jonzac.

Jonzac, 4 octobre 1924.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

L'Eglise

Un décret du 17 février 1800 a fait de la petite ville de Jonzac un chef-lieu d'arrondissement. Cette date est le point de départ de son extension et de son embellissement. Comme la Salente de Fénelon ¹ elle semble s'être élevée comme par enchantement, tant ses pacifiques habitants ont eu à cœur de justifier un choix déterminé cependant plutôt par sa position géographique que par son importance². Ils ont voulu surtout mériter pour leur cité le titre de « ville » qui jusque là lui avait été contesté³.

Son passé n'est pas cependant sans gloire.

Depuis l'occupation romaine, pendant laquelle elle était une des stations militaires de la grande voie de Blaye à Ebéon par Cognac⁴ ; surtout depuis les temps héroïques où Charlemagne, luttant contre les Sarrasins d'Espagne, a rempli notre Saintonge du bruit de ses exploits jusqu'au jour où son curé monta sur l'échafaud, victime de la fureur des Jacobins, nombreux sont les hauts faits qui forment la trame de sa longue histoire. Les épaisses murailles de son antique château-fort nous renvoient les échos des chevauchées du moyen âge, des tragiques épisodes de la guerre de Cent ans, des patriotiques efforts de la Gabelle, des luttes fratricides de la Réforme et de nombreuses visites royales. L'intéressante physionomie des hauts et puissants seigneurs qui ont vécu à l'ombre de ses murs a été mise en relief par l'abbé Bertrand de Cognac⁵ et nous espérons que la plume de quelque érudit chercheur fera un jour complètement revivre le glorieux passé de la gracieuse cité.

Plus modeste est notre ambition.

Nous voudrions simplement interroger l'antique « basilique⁶ » qui depuis huit siècles couronne avec tant de majesté le rocher de Montguitmar⁷. Qui sait si ces vieux murs n'ont pas à nous conter des histoires capables de nous

émouvoir ? Nos églises ne ressemblent-elles pas à des aïeules recueillies, avares de discours, qui sourient, écoutent et ne répondent que si on les interroge avec tendresse et vénération ?

Dieu sait combien nous aimons notre vieille Eglise !

Quels mystères va-t-elle donc nous révéler ?

Une église est une page d'histoire sur laquelle chaque siècle a apposé sa griffe. Elle est souvent le seul témoin du passé, car les vieilles pierres offrent à l'action destructrice du temps plus de résistance que la mémoire des hommes. Il est donc louable d'étudier les monuments anciens tant que subsiste leur physionomie générale parce qu'ils évoquent des souvenirs qui constituent l'histoire locale et satisfont les dévots du passé.

Cela est vrai surtout de l'église de Jonzac.

Il suffit en effet de jeter un coup d'œil sur sa façade pour déterminer les différentes époques de sa construction et revivre les événements dont elle a été le témoin.

Lors de l'importante réparation, faite de 1849 à 1854, cette façade fut maintenue dans son état primitif. Malgré son délabrement, elle fournit des indications précieuses : le centre qui correspond par ses dimensions à la nef principale constituait dans le principe l'église tout entière. Cette partie est du XII^e siècle ; les bas-côtés, au contraire, sont du XV^e. — « Quelques personnes, dit à ce sujet P. D. Rainguet, se sont demandées s'il n'était point de limite au culte de l'antique et si, malgré une détérioration trop évidente, il importait d'enchasser dans une construction moderne une portion quelconque d'édifice minée par le temps et défigurée par la main souvent plus dévastatrice de l'homme ⁸ ».

Ne nous en plaignons pas ; car cet amour de l'antiquité nous permet du moins de fixer aujourd'hui l'époque des différentes restaurations du vieux monument.

L'église de Jonzac se compose d'une vaste nef et de deux bas-côtés. Sa longueur totale est de 37 mètres en œuvre et sa largeur de 22 mètres.

Ces trois nefs dont la principale se prolonge au-delà des collatéraux de la longueur d'une travée ont été — comme il est facile de le constater — restaurées dans la suite des siècles, selon les besoins des temps et surtout

selon les ressources dont on disposait. Le peu de symétrie des contreforts, les mutilations dont les murs portent les traces, les vestiges des fenêtres aujourd'hui fermées sont autant de preuves des modifications que le temps et les circonstances ont fait subir au vieil édifice.

La plus importante de ces réparations fut faite de 1849 à 1854. On s'efforça de mettre en harmonie le grand portail de la façade avec la construction d'un clocher qui, depuis le commencement du siècle dernier, avait fait l'objet des vœux de la population. Ce désir était d'ailleurs bien justifié et il semblait naturel que la petite cité moyennageuse, devenue tout à coup un centre administratif important, fût dotée de monuments dignes de son nouveau titre. Un décret du 17 février 1800 avait en effet érigé Jonzac en sous-préfecture⁹ ; le château-fort était devenu la demeure du représentant du gouvernement ; la mairie et la justice de paix y avaient aussi trouvé asile ; la chapelle des Carmes avait été transformée en palais de Justice et les habitants, pris d'une noble émulation, avaient rivalisé de zèle pour donner à leur cité l'aspect d'une ville moderne. On eût dit la Salente de Fénelon sortant du sol comme par enchantement sous l'impulsion puissante d'un nouvel Idomenée.

L'autorité religieuse avait ajouté encore à l'importance de la petite ville en lui donnant un Curé.

En exécution du Concordat qui venait d'être conclu, Jonzac était en effet devenu une Cure de seconde classe¹⁰ et l'évêque de La Rochelle, Mgr Couet du Vivier de Lorry, en avait choisi le titulaire parmi les nobles victimes de la Révolution dont Taillet¹¹ avait fait un si magnifique éloge ; et, le 2 vendémiaire, an XI, René-Antoine de St-Légier, ancien chanoine de Saintes, avait été nommé à la Cure de Jonzac dont il ne put cependant prendre possession qu'après avoir, sur l'ordre de Mgr Michel-François Demandox¹², prêté le serment de fidélité au gouvernement dans la cathédrale St-Pierre de Saintes, le 6 prairial suivant¹³.

Le modeste Campanile ne suffisait donc plus...

Etait-ce d'ailleurs un Campanile que les deux piliers informes placés au chevet de l'Eglise pour soutenir la cloche ? En 1830, ce massif de maçonnerie était même dans de telles conditions que pour sonner, il fallait « laisser à la toiture une ouverture par laquelle la pluie tombait sur le maître-autel¹⁴ ».

On vota alors une somme de 500 francs pour obvier à ce grave inconvénient. Mais, c'était une mesure provisoire ; le clocher faisait toujours l'objet des préoccupations et des vœux de tous¹⁵. Et cependant il fallut attendre vingt ans encore et se résigner à conserver ce que pour satisfaire l'amour-propre l'on décorait du nom de Campanile.

Il fallait donc un clocher, mais un clocher qui ne fût pas seulement « un doigt levé nous montrant le ciel », mais un monument architectural digne de la vieille Eglise et répondant au sentiment de légitime orgueil dont le chauvinisme local était alors pénétré.

La réparation de 1849-1854 a-t-elle réalisé ces espérances ?

En tout cas, le but fut poursuivi avec une persévérance digne des plus grands éloges. Le 28 septembre 1854, l'Evêque de La Rochelle, Mgr Clément Villecourt, vint consacrer l'Eglise complètement restaurée et, en félicitant la Municipalité d'avoir par sa persévérance réalisé la pensée de tous, il put à bon droit rendre hommage à l'architecte, M. Fontorbe, à son auxiliaire M. Robin, et à l'entrepreneur, M. Elie Coudin, pour l'œuvre accomplie¹⁶. Ils avaient réussi, en remplaçant le vieux Campanile par un clocher de style roman, placé au-dessus de la porte principale, à faire de cette construction nouvelle et de l'antique façade un tout harmonieux.

Ce ne fut cependant qu'en 1877, sur l'initiative de M. le D^r Gauron, que les fenêtres ogivales des collatéraux furent achevées par M. Ruth¹⁷.

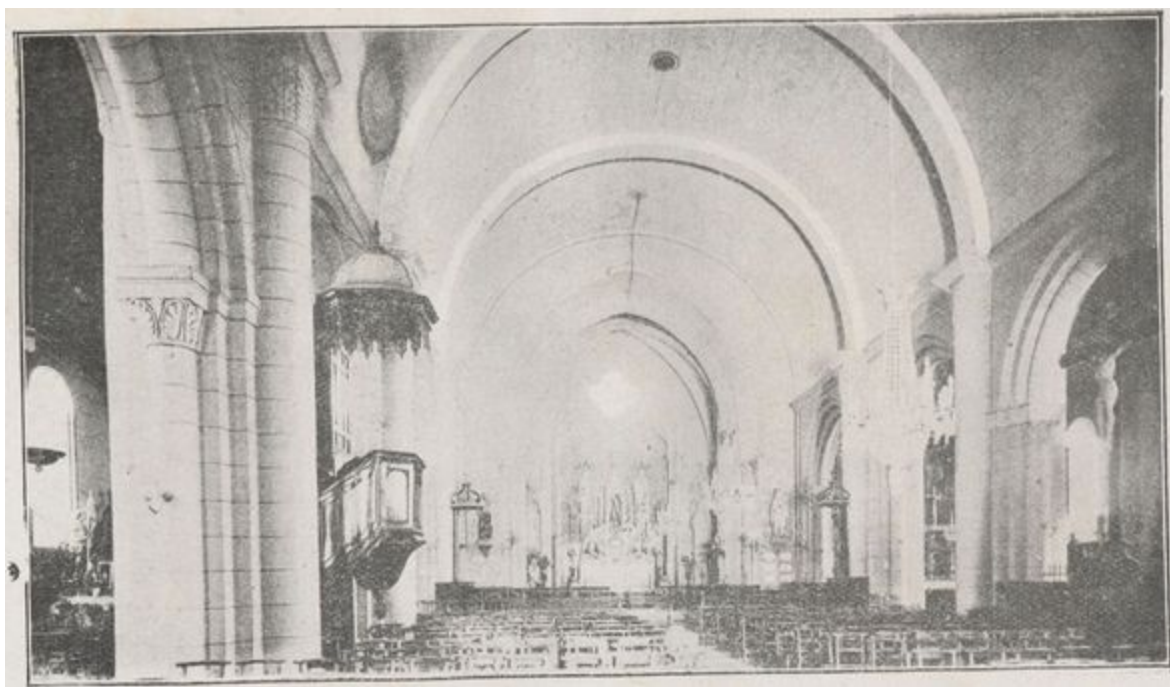
Hâtons-nous cependant d'ajouter que cette passion de l'harmonie obligeant l'architecte à supprimer une travée de la grande nef pour y placer le clocher a détruit les proportions de l'édifice qui, elles, étaient parfaitement harmonisées.

C'est tout à fait regrettable.

Du reste, l'extérieur du monument, à l'exception de la façade, donne plutôt une fâcheuse impression et il faut déplorer qu'une raison d'économie sans doute, ait fait placer les trois nefs sous une toiture uniforme, donnant ainsi à l'extérieur de cette église l'aspect d'une vaste halle.

Tout autre est l'impression quand on pénètre dans l'édifice : on ne peut s'empêcher de lui appliquer ce mot de l'Ecriture : *omnis gloria filiæ Sion ab intùs*, toute la gloire de la fille de Sion est à l'intérieur.

Jonzac. Intérieur de l'Eglise St-Gervais et St-Protais.



L'ensemble est parfait. On se croirait dans une crypte du XII^e siècle aux voûtes surbaissées sur lesquelles toutefois le temps n'aurait pas marqué son empreinte... Une colonnade romane formant six travées, sépare la nef principale de ses bas-côtés et indique tout à la fois ce que devait être l'Eglise primitive et quelle importance avait dû avoir la restauration du XV^e siècle.

Pas de transept. Chacun des collatéraux était comme il l'est encore terminé par un mur plat percé d'une large fenêtre romane. Il devait en être ainsi de la nef principale, du moins au moment de la construction des nefs latérales ; car les murs de prolongement du chœur sont également de construction romane, percés à droite et à gauche d'une fenêtre de même style¹⁸ et les contreforts qui les terminent indiquent suffisamment que la restauration du chœur et celle des bas-côtés sont de la même époque. Quant à la Rosace remplaçant la fenêtre du fond dans la grande nef, elle date de 1850. Pour agrandir le sanctuaire et placer l'autel, on abattit le mur du fond où se trouvait le campanile et on le remplaça par un parpaing dans lequel on perça la Rosace dont il est question¹⁹.

Peut-on cependant conclure que l'Eglise primitive dont les proportions correspondent à celles de la grande nef actuelle ne se terminait pas par une

abside ? Nous ne le pensons pas. Le rétrécissement du chœur et la partie du mur précédant les faisceaux de colonnes qui marquent l'entrée du sanctuaire actuel semblent au contraire être l'indice d'une ancienne abside. Cependant, cette hypothèse ne pourrait être admise que pour la construction du XII^e siècle ; car les murs actuels semblent bien appartenir à la réparation du XV^e, lorsqu'on adjoignit des bas-côtés à l'église primitive.

Mais que reste-t-il des constructions des XII^e et XV^e siècles ?

Quelques chapiteaux de la nef de gauche : deux couronnent les premières colonnes de la même nef et représentent Adam et Eve tenant la pomme du paradis terrestre ; un troisième, surmonte la dernière colonne de droite de la même nef et nous montre un oiseau de proie « bourrant le crâne » d'un patient. Peut-être quelques centimètres de murs et le faisceau de colonnes marquant l'entrée du chœur... C'est tout ! !

Le symbolisme est facile à saisir ; mais, ce qui est plus évident encore, c'est, à côté de l'action destructrice du temps, l'admirable persévérance de l'homme relevant sans cesse des ruines pour affirmer son immortalité. Ces vestiges des anciens âges semblent dire avec Malherbe :

Je suis vaincu du Temps, je cède à ses outrages,
Mon esprit toutefois, exempt de sa rigueur,
A de quoi témoigner en ces derniers ouvrages
Sa première vigueur.

Les réparations intelligemment faites à ce vieux monument au milieu du siècle dernier²⁰ lui ont conservé son caractère primitif ; la réfection des fenêtres ogivales de la façade des nefs latérales par M. Ruth en 1877²¹, l'ont précisé pour cette partie de l'édifice ; et on peut ajouter que la légère peinture dont on a recouvert les murs vers 1895²² lui a donné le cachet d'antiquité qui convient à son style.

Enfin, si cet édifice n'est pas digne de passionner un archéologue, du moins, rien n'y peut choquer le goût le plus délicat, et le clair-obscur qui règne sous ses voûtes en fait un sanctuaire propre à élever l'âme et à

fortifier la foi du croyant au Dieu caché qui, sous les espèces eucharistiques, substantiellement y réside.

Mais, qu'est-ce qui avait rendu nécessaires ces importantes réparations ?

Pourquoi, indépendamment de l'action destructrice du temps, l'antique édifice a-t-il subi toutes les transformations dont il porte les traces !

Il ne semble pas difficile de le conjecturer.

C'est bien sur la colline de Montguitmar que s'établirent les premiers habitants de Jonzac. Ce lieu convenait à merveille pour une station militaire : un rocher assez facile à défendre ; au bas de ce rocher, un cours d'eau suffisant pour satisfaire aux nécessités de la vie. Les Romains ne s'y étaient pas trompés. Au centre de cette agglomération que notre imagination peut nous représenter toujours grandissante, un lieu de culte pour rendre à la divinité l'hommage qui lui est dû et satisfaire au besoin de surnaturel qui se trouve en toute créature humaine.

Ce lieu de culte, ce fut un Temple, à l'époque gallo-romaine ; ce Temple devint une chapelle après l'établissement du christianisme ; c'était une chapelle encore, mais de proportions assez vastes pour être considérée comme une église, lorsque, au VIII^e siècle, Jonzac était un fief relevant de St-Germain de Lusignan²³ et que Charlemagne en faisait don à l'Abbaye de St-Germain des prés à Paris.

Mais déjà Jonzac et son église avaient une certaine importance, puisque c'est cette ville et son église que choisit ce prince, à son retour de sa campagne d'Espagne, en 779, pour y réunir un Concile et y faire déposer les restes de St Anthème, évêque de Poitiers, massacré en haine de la foi, à Cordies²⁴ par un parti de Sarrasins, quelques années après leur défaite à Poitiers²⁵.

Il est même probable que, dès ce temps-là, l'église de Jonzac avait un certain caractère architectural. C'est peut-être pour ce motif que quelques auteurs l'ont décorée du nom de Basilique²⁶.

En tout cas, ce fut sur les ruines de cet antique monument que fut édifiée l'Eglise romane du XII^e siècle dont les proportions correspondaient à celles de la grande nef actuelle.

Avec le temps la population s'accrut : la vieille Eglise devint insuffisante ; et, au XV^e siècle, on y ajouta les bas-côtés qui lui ont donné

l'aspect et les dimensions que nous lui voyons aujourd'hui.

Deux cents ans plus tard, pendant les guerres de Religion, à l'action destructrice du temps vint s'ajouter l'action dévastatrice des hommes. La prise de Jonzac par les Réformés lui fut fatale. Agrippa d'Aubigné se vante « d'avoir ravagé la petite ville et d'avoir passé au fil de l'épée tous les habitants qui n'avaient pu se réfugier dans le château²⁷ ». L'Eglise fut saccagée, et, selon leur habitude, les protestants vainqueurs en abattirent les voûtes.

Après la paix, on se mit à réparer le désastre, mais seulement dans la mesure possible : les voûtes abattues furent simplement remplacées par un tillis en bois ! C'est ce tillis, qui, maintes fois rapiécé, menaçait ruine lorsqu'eut lieu de 1849 à 1854 la réparation considérable qui s'imposait.

CHAPITRE II

Objets précieux contenus dans l'Eglise

Tout d'ailleurs dans l'église de Jonzac est en parfait état de conservation et les trésors qu'elle renferme, indépendamment des objets d'art qui en font l'ornement, la rendent véritablement intéressante.

Elle possède en effet :

- 1° Des reliques de saint Gervais et de saint Protas ;
- 2° Le corps de saint Anthème.

Nous consacrons à chacun de ces saints personnages un chapitre spécial²⁸.

On y remarque aussi :

1° Un rétable de style romano-byzantin, dans la nef de droite. Dans ce rétable se trouve une excellente copie du tableau de Lancoln, représentant le Christ en croix. Il fut donné à l'église par le gouvernement après une demande du conseil municipal en 1853²⁹. L'autel de même style est l'autel privilégié ; il était autrefois dédié à saint Nicolas ; il est aujourd'hui sous le vocable du Sacré-Cœur³⁰.

2° Dans la nef latérale de gauche un autre rétable de la Renaissance avec un autel de même style, dédié à la Sainte Vierge.

3° Le grand orgue, construit par la maison Maille, de Bordeaux, instrument superbe de 17 jeux, acquis par souscription pendant que M. de Larrard était curé de Jonzac.

Ajoutons à tous ces objets de valeur :

- 1° Une toile représentant la mise au tombeau, offerte par Napoléon III³¹ ;
- 2° Un Ecce Homo³² ;
- 3° Une assomption de la Vierge³³ ;
- 4° Une sainte Rose de Lima, peinture de l'Ecole italienne, don de M. Emon, ancien membre de l'université, « homme de goût et de talent qui habita Jonzac pendant plusieurs années³⁴. »

Les quatre confessionnaux, les stalles du chœur, le banc d'œuvre, contruits entre 1855 et 1860, sont aussi dignes de remarque.

Vitraux

Enfin, des vitraux d'art complètent l'ornementation de l'antique sanctuaire et en racontent l'histoire.

1° Au-dessus du maître-autel : l'apparition à saint Ambroise de saint Gervais et de saint Protas, patrons de la paroisse³⁵ ;

2° Saint Anthème, évêque de Poitiers, martyr, dont le corps fut transporté dans l'église de Jonzac par Charlemagne³⁶.

3° Antoine de Beaupoil de St-Aulaire, chanoine de St-Hilaire de Poitiers, massacré à St-Firmin, à Paris, le 4 septembre 1792, né à la Dixmerie et baptisé dans l'Eglise de Jonzac, le 2 février 1766³⁷.

4° Saint Nicolas, évêque de Myre, sous le vocable duquel était placée la chapelle desservant la partie de la ville bâtie sur la rive gauche de la Sévigne et qui fut remplacée au XVII^e siècle par la Chapelle des Carmes, aujourd'hui palais de Justice.

7° Saint Germier dont l'ordination au Diaconat — croyait-on — avait eu lieu dans l'église de Jonzac ³⁸.

8° Saint Louis qui, selon toute probabilité, visita l'Eglise après le traité de Pons.

9° Saint Henri, patron d'une bienfaitrice.

10° Saint Gabriel, également patron d'une bienfaitrice.

11° Saint Joseph, don de la même bienfaitrice.

12° La sainte Vierge.

13° Le Sacré-Cœur de Jésus ;

14° L'apparition de la sainte Vierge à Lourdes.

15° L'apparition du Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie, à Paray-le-Monial.

Statues

Faut-il parler des nombreuses statues que la piété des fidèles a placées sous notre Eglise ? Ce ne sont pas — avouons-le — des œuvres d'art, mais n'est-il pas juste d'en faire ici l'énumération, ne serait-ce que pour exprimer notre gratitude à l'égard des donateurs ? Ne traduisent-elles pas d'ailleurs l'effort généreux d'âmes pieuses qui en satisfaisant leur dévotion ont ainsi complété l'ornementation de l'antique sanctuaire ?

L'Eglise de Jonzac possède, en effet, indépendamment d'une Croix monumentale avec le Christ de Bouchardon, souvenir de la Mission de 1876 :

Un chemin de Croix en stuc, de style roman, polychromé ; les statues de saint Gervais et de saint Protais, jeunes gens de 18 et 20 ans, représentés sous la figure de vieillards à barbe de fleuve (!) ; celles de saint Pierre et de saint Eutrope ; celles de N.-D. de Lourdes et de saint Joseph ; de N.-D. des Victoires, de saint François d'Assise, de saint Dominique, de saint Michel, de saint Antoine de Padoue, de sainte Geneviève, du Sacré-Cœur, de sainte Jeanne d'Arc, sans compter celles qui ornent le rétable de l'autel privilégié.

Enfin, six lustres dont trois en cristal, de nombreuses girandoles et une mosaïque représentant une vierge mère.

Bienfaiteurs

Malgré le proverbe : « Ne dites jamais de bien de vous parce qu'on ne le croira pas, ni de mal parce qu'on le croira trop », la justice nous fait un devoir de faire connaître, autant que nos recherches nous le permettent, l'origine de ces vitraux et de ces statues.

Vitraux

1° Le Sacré-Cœur et la Sainte Vierge, de la maison Gesta, de Toulouse, ont été acquis par souscription sur l'initiative de la famille Gallut et grâce à

la vente d'une photographie de M. Clément, curé de la paroisse, prise par M. Gallut.

2° Saint Gabriel et saint Joseph, de la maison Dagrant, de Bordeaux, sont un don de Mme Gauron-Fournier.

3° Saint Louis et saint Henri, également de la maison Dagrant de Bordeaux, sont un souvenir du mariage de Mlle Henriette Cormelié avec M. Louis Preston-Hollander. C'est un don de ces deux familles. Ils ont coûté 2.000 francs.

4° Les cinq autres, également de la maison Dagrant dont la dépense, en raison de l'augmentation de la main-d'œuvre s'est élevée à 8.000 francs, sont un don de M. le chanoine Fouché, curé de la paroisse. Il a été aidé dans cette œuvre par Mme Robin, du château de Lussac, pour une somme de 500 fr., destinée spécialement au vitrail de saint Anthème ; et, pour des sommes moins considérables, par Mme Broine jeune et Mme Tarin ; et, à l'occasion de leur mariage, par MM. Jules Gautret-Dufort, Coutin-Ménard, Guibourgeau-Compagnon, Compagnon-La roche, Bernardin-Bonneau, enfin, par Me Chevalier-Barabeau.

Les vitraux de la façade ont été donnés : l'apparition du Sacré-Cœur par Mgr Thomas, et une souscription ; l'apparition de N.-D. de Lourdes par M. de Larrard, curé de la paroisse et une souscription. Chaque panneau porte les armes des donateurs et celles de la ville.

Statues

La statue de Jeanne d'Arc est un don de Mlle Laure Caillaud ; celle du Sacré-Cœur un don de Mlles Lys. La statue de N.-D. de Lourdes est un don de M. Morandière ; celle de saint Joseph un don de Mlle Manseau.

Le chemin de Croix a été offert par Mr Bascle ; la lampe du sanctuaire par Mme Bonnemaïson, sœur de Mme Boussiron, ainsi que la statue de N.-D. des Victoires³⁹.

Les lustres ont été offerts : 1° le grand lustre par Mme Boussiron ; 2° celui du Sacré-Cœur par Mme Dumontet ; 3° celui de la sainte Vierge par Mme Lafont ; 4° les trois autres par M. Fouché, curé de la paroisse.

Enfin, la mosaïque représentant la Vierge mère, est un don de Mme Valet-Fougerat.

Des candélabres avaient été aussi offerts à l'occasion du mariage Dufour-Bernardin. Nous connaissons trop la générosité et l'esprit chrétien des habitants de Jonzac pour ne pas ajouter que si les listes de souscriptions avaient été conservées nous y verrions figurer tous les noms des principales familles de la Cité.

Enfin, S. S. le pape Pie IX, doit être rangé parmi les bienfaiteurs de notre église, puisqu'il lui a donné : 1° une chasuble en velours rouge brodée d'or ; 2° une étole en drap d'argent également brodée d'or. Ces deux ornements sont d'une grande valeur et portent les armes de Pie IX. Ils ont été donnés à l'église de Jonzac, croit-on, après une demande faite par M. Belnet.

A tous ces bienfaiteurs, accordez, Seigneur, la récompense qu'ils ont cru s'assurer en embellissant votre demeure et en contribuant à la splendeur de votre culte !

CHAPITRE III

Le Clocher

La justice nous fait un devoir de consacrer au clocher un chapitre spécial. L'histoire de sa construction ne manque pas d'intérêt, car elle est liée à la réparation de l'église elle-même et elle met en relief l'action persévérante de la municipalité luttant contre des difficultés sans nombre pour doter la petite ville des monuments qui font aujourd'hui son plus bel ornement.

Il fut construit lors de l'importante réparation faite à l'église de 1849 à 1854. Il remplaçait non pas un campanile, mais un massif de maçonnerie informe, recouvert d'une toiture en 1830, placé au chevet de l'église⁴⁰, qui non sans raison avait depuis longtemps été jugé insuffisant.

Pourquoi faut-il qu'on se soit obstiné à faire de ce clocher un tout avec la façade ? Le but sera atteint plus tard lorsque sa base quadrangulaire et sans aucun ornement aura été suffisamment patinée par le temps ; mais, placé en avant de la grande nef, il en prend une travée et fait perdre à l'édifice l'harmonie de ses proportions. Il est donc profondément regrettable que cette considération ait échappé à l'architecte.

Lorsque Jonzac fut érigé en sous-préfecture, l'église était dans un état de délabrement complet : elle menaçait ruine, disent les délibérations du Conseil municipal. De plus, il n'y avait pas de clocher ! Deux piliers, ou plutôt un massif de maçonnerie informe, placé au chevet de l'église et soutenant la cloche en tenaient lieu. C'était tout. Quelle humiliation pour la coquette petite ville !

Il fallait donc se mettre à l'œuvre, mais avec cette lenteur qu'expliquent le manque de ressources et le tempérament du Jonzacais. La municipalité d'ailleurs, avait tant à faire pour donner à la ville un aspect « digne d'une sous-préfecture » ! Ces mots qui reviennent sans cesse dans ses délibérations traduisent exactement les sentiments de la population. L'acquisition et l'aménagement du château pour en faire successivement l'hôtel-de-ville et la sous-préfecture ; la restauration du Minage ;

l'établissement de religieuses pour le soin des malades, en attendant la fondation d'un hôpital ; les réparations à faire à l'église qui « menaçait ruine » ; tout cela avait fait simultanément pendant un demi-siècle l'objet de la sollicitude de la municipalité. On ne lit pas sans émotion ses délibérations constatant avec amertume la multiplicité des besoins et l'insuffisance des ressources.

Il fallait une intervention providentielle pour atteindre le but désiré. Elle se produisit par un legs testamentaire fait à la commune et à la Fabrique ! Le 29 avril 1820⁴¹, étaient acceptés les 20.000 francs légués à la ville par Mme V^e Pelligneau née Blancfontenille, et les 10.000 francs donnés à l'église. Les conditions étaient de contribuer à la fondation d'un hôpital, à l'entretien de deux sœurs « grises » pour le soin des malades et aux réparations de l'église.

Ce fut l'amorce nécessaire. Cette idée va se poursuivre ; mais dans la petite ville on procède avec une sage lenteur : il faudra un quart de siècle pour qu'elle soit mise à exécution !

Il est curieux d'en suivre le développement :

Le 6 février 1818, le conseil municipal constate que l'église « menace ruine », la voûte (le tillis) surtout. Le devis des travaux urgents à exécuter, demandé déjà à l'architecte, le 14 avril 1817, s'élève à 8.462 francs. Il est approuvé et accepté ; mais ce n'est que le 11 juillet 1821 qu'un impôt extraordinaire est voté pour le paiement de l'entrepreneur, M. Rousselet⁴².

Entre temps, l'idée de la construction du clocher se précise : un devis de 15.000 francs est présenté au conseil municipal, le 18 mai 1825, par la Fabrique qui a voté quelques fonds et offre le legs Pelligneau. Mais tout en en reconnaissant la nécessité, la municipalité rejette cette demande, faute de ressources.

Heureux attermoissements !

Le temps a fait son œuvre !

Ce n'est plus maintenant un clocher qu'il faut bâtir, c'est une réparation complète de l'église qui s'impose ; car ce qui a été fait jusque là n'a servi de rien. Et cette réparation générale, à plusieurs reprises entrevue, l'action du temps la rend de jour en jour plus nécessaire. Il faut donc absolument se mettre à l'œuvre ; tout le monde le comprend... Mais vingt ans vont s'écouler encore avant que le projet soit exécuté.

Le 15 février 1844, lecture est faite du testament Pelligneau ; la fabrique abandonne à la commune les dix mille francs qui lui ont été légués ; et,

enfin, le 2 avril suivant, le conseil décide qu'un clocher en pierre sera bâti et l'église réparée ! En conséquence, on fait appel au talent de M. Fontorbe, architecte à Rochefort⁴³, qui présente un devis de 59.150 francs !

Faut-il attendre encore ? Impossible ! on lui fait retrancher quelques milliers de francs pour des détails qui ne sont pas jugés indispensables et il est statué que pour l'exécution de ces travaux il sera affecté : un emprunt de 36.000 francs ; les fonds libres de la commune s'élevant à 22.000 francs, les 10.000 francs de la fabrique et le secours de 10.000 francs obtenu du gouvernement, en tout 78.000 francs⁴⁴.

On est en 1849. Le clocher s'élève et l'église sort de ses ruines. On en fait un monument digne du culte. L'architecte, M. Fontorbe, de Rochefort et l'entrepreneur des travaux, M. Elie Coudin, sont des hommes consciencieux ; aussi, à la grande satisfaction de tous, le devis primitif n'est pas dépassé et on peut exécuter des travaux supplémentaires ! Dans sa séance du 9 février 1851, la somme de 5.252 francs est votée à cet effet et l'on répare le chœur ; le mur du fond est remplacé par un parpaing et la fenêtre par la rosace que nous voyons aujourd'hui. Malgré tous ces travaux, il reste encore, — chose étrange ! — une somme de 1.257 francs, et, sur les indications de l'architecte, on décide de l'employer à réparer la façade.

On ne s'en tient pas là. On complète l'Œuvre en allouant à la fabrique une somme de mille francs pour l'aider à acheter le maître-autel !⁴⁵

Rendons un hommage reconnaissant à ces amis de la cité qui, soit au Conseil de fabrique, soit au conseil municipal, ont su pendant près d'un demi-siècle poursuivre la même idée et en assurer la réalisation !

Le clocher contient actuellement une horloge et trois cloches dont il est parlé ci-après :

HORLOGE

L'horloge date de 1852. Dans sa délibération du 13 mai 185, le Conseil municipal constate que l'ancienne horloge était irréparable, il donne mandat au maire de faire des démarches à Paris pour en acquérir une nouvelle, et, à cet effet, est votée une somme de 1.400 francs. Au mois de septembre suivant, l'horloge était placée dans le clocher⁴⁶.

CLOCHES

Lorsque P. D. Ranguet publiait en 1864, son étude sur l'arrondissement de Jonzac, il pouvait écrire en toute vérité : « le clocher recèle deux cloches, l'une de 750 kilogrammes est moderne ; l'autre du poids de 350 kilogrammes seulement est ancienne et porte l'inscription suivante en caractères gothiques :

« L'an mil cinq cent dix-huit fut fait ce présent. St Denis de Pille⁴⁷.

Est-ce cette vieille cloche qui fut refondue en 1810 ? En tout cas, en 1896, on fit refondre la plus ancienne de celles que recélait alors le clocher ; de sorte que des trois cloches qui s'y trouvent actuellement, la plus ancienne est de 1835.

Voici les inscriptions de chacune de ces cloches :

1^{re} Cloche. — J'ai été bénite en 1835 par M. Victor Fournier, vicaire de Jonzac⁴⁸. J'ai eu pour parrain M. Jacques Julien Blancfontenille, aîné, avocat, maire de Jonzac, et pour marraine Dame Marie Marguerite Athanase Emond, épouse de M. Geneuil docteur médecin ; MM. Jean-Baptiste Bascle et Vaquier, adjoints au maire.

Augustin Martin ; son fils Auguste, fondeurs.

Ce que nous lisons au registre des délibérations du Conseil municipal complète cette inscription :

La vieille cloche de l'église de Jonzac a été refondue le mardi 26 mai 1835 dans le jardin de la maison curiale. Elle pesait 1.045 livres. Par suite de l'addition de matière, la cloche neuve pèse 1.653 livres.

Il s'était présenté pour cette opération trois fondeurs : un de La Rochelle, un de Barbezieux, un troisième de Bréval (Haute-Saône). Ce dernier fut agréé par le Conseil municipal.

Il fut donc payé aux frères Martin, fondeurs à Bréval (Haute-Saône), savoir :

Pour fonte de 1.045 liv. provenant de l'an-	
cienne cloche, à 45 fr. le quintal :	470.25
Pour fourniture et façon de 608 livres matière	
neuve ajoutée, à 130 fr. le quintal :	1094.40
Total	1564.25

Au comptant : 521 fr. 55.

Au 1^{er} juin 1836 : 521 fr. 55.

Au 1^{er} juin 1837 : 512 fr. 55⁴⁹.

2e Cloche. — J'ai été bénite le 19 avril 1896, Léon XIII étant Pape, Mgr Bonnefoy, évêque de La Rochelle et M. l'abbé Trébuchet, chanoine honoraire, archiprêtre-curé de Jonzac, MM. Bardet et Arnould, vicaires. J'ai eu pour parrain, M. André Estignard et pour marraine Mme Lucile Gabrielle Fernande Larquier-Gauron. — Je me nomme Gabrielle. Saint Gervais et Saint Protais, patrons de la paroisse. — (G. Bollée, fondeur à Orléans 1896).

3e Cloche. — J'ai été bénite le 19 avril 1896 Léon XII étant Pape, Mgr Bonnefoy, évêque de La Rochelle, M. Trébuchet, chanoine honoraire, archiprêtre-curé de Jonzac, MM. Bardet et Arnould vicaires.

J'ai eu pour parrain, M. Henri Marie Alexandre Cormelié et pour marraine Mme Jeanne Françoise Nelly Ménard-Bernard.

Je me nomme Blanche-Marie.

Gabrielle pèse 500 kilogrammes ; Blanche-Marie, 308 kilogrammes. Les trois cloches donnent ensemble l'accord mi-sol-si.

Une bénédiction de cloche a toujours pour les foules un puissant attrait. Il ne faut donc pas s'étonner si la cérémonie du dimanche 19 avril 1896 a donné lieu à une magnifique manifestation. La foule, dit le Bulletin religieux du diocèse⁵⁰, remplissait l'église et débordait sur la place. Les cloches furent bénites par M. le vicaire général Jourdan et, la messe célébrée par M. le chanoine Eyssautier supérieur de l'Institution de Pons, vicaire général honoraire⁵¹, assisté de MM. Bobrie et Baillet, enfants de la paroisse.

Voici ce qu'ajoute au point de vue historique le Bulletin religieux :

« La population s'est montrée digne de sa vieille réputation de générosité et a compris l'appel du pasteur de la paroisse et la municipalité a voulu aussi concourir pour sa part à l'exécution du projet formé par M. l'abbé Trébuchet, archiprêtre de Jonzac⁵². Les noms gravés sur les cloches en disent long ; mais nous devons ajouter que c'est d'abord et surtout la famille Larquier qui, sur le désir de feu Madame Gauron, a, par sa libéralité, permis à M. le curé de doter la paroisse d'une si belle sonnerie. »

CHAPITRE IV

Histoire

L'église de Jonzac était à l'origine une simple chapelle faisant partie de la paroisse de Saint-Germain de Lusignan. Elle subit le sort de celle-ci, lorsque Charlemagne en fit don à l'abbaye de Saint-Germain des près à Paris. Elle devint dans la suite un Prieuré-cure.

Au point de vue hiérarchique elle dépendait de l'archiprêtré d'Archiac et était placée sous le patronage du Prieur de St Vivien de Saintes qui en nommait le titulaire. L'évêque de Saintes donnait seulement les pouvoirs de Juridiction. Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution.

Le Prieuré royal de St-Vivien de Saintes appartenait à l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Chancelade⁵³. Il avait le privilège de nommer à quinze bénéfices ecclésiastiques parmi lesquels se comptait Jonzac. Une cure était en effet un bénéfice : elle comprenait l'Eglise, le presbytère, les fondations pieuses, les terres données « en franche aumône » et les droits que la loi autorisait à percevoir.

Bien que le nominateur fût un religieux, il ne s'ensuivait pas nécessairement que les bénéficiaires fussent des moines. C'est ainsi que les prieurs-curés de Jonzac ont été tantôt des prêtres séculiers, tantôt des chanoines réguliers. Toutefois, il est à remarquer que, pendant tout le XVIII^e siècle, ils appartenaient à l'ordre des Augustins.

En quoi consistaient exactement les revenus de ce bénéfice ?

Il serait peut-être aujourd'hui difficile de l'établir et jusqu'ici nos recherches ont donné peu de résultats.

Après la mort sur l'échafaud révolutionnaire, en 1794, du dernier prieur, Simon-Pierre de Ribeyreys, on déclara qu'il ne laissait personnellement que des meubles qui furent vendus au profit de la nation. Le presbytère ainsi

que les autres biens de la cure furent confisqués, en vertu de l'inique jugement qui le condamnait à mort. C'était une maison peu confortable qu'il avait lui-même fait rebâtir et dans laquelle cependant se logea provisoirement le sous-Préfet dès que Jonzac devint chef-lieu d'arrondissement ⁵⁴.

Mais, sur quoi étaient établis ces revenus ?

D'après le Pouillé du diocèse de 1683, ces revenus étaient de 1.200 livres⁵⁵ ; mais, au moment de la Révolution, ils étaient de 4000 livres⁵⁶.

Lorsqu'en 1326, pour subvenir aux pressants besoins de l'église romaine, le Pape, Jean XXII ordonna une levée de subsides dans la province de Bordeaux, la part contributive du prieur de Jonzac fut de VI florins d'or. Cela suppose un certain revenu, car le quantum de chaque bénéfice dans cet impôt forcé était matière à débat. Dans le diocèse de Saintes en particulier cette opération financière fut longue et pénible⁵⁷. Il faut donc conclure que si la contribution du prieur de Jonzac fut si élevée, c'est que sa situation n'était pas mauvaise.

« L'église de Jonzac est, nous l'avons dit, sous le vocable de St Gervais et St Frotais, martyrs du 1^{er} siècle, et tout porte à croire que c'est sous le patronage de ces deux saints qu'avaient été successivement placés les édifices sur l'emplacement desquels a été construit le monument actuel.

A ce sujet, il n'y a pas lieu, semble-t-il, d'admettre l'hypothèse du savant auteur de la Chronologie des Evêques de Saintes insinuant que c'est à Charlemagne qu'il faudrait attribuer cette dédicace. « Il n'est pas sans intérêt, dit-il, de relever que l'église de Jonzac a pour patrons Gervais et Protais, martyrs du 1^{er} siècle, à Milan, dont les statues se trouvent au portail de St-Pierre de Saintes. Sans doute Charlemagne qui conquiert la Lombardie ne fut point étranger à l'apport de ces saints à Jonzac et à Saintes. Le Prélat diocésain était alors Aton, proche parent de la reine Hildegarde, et intime ami d'Alcuin, familier de Charlemagne. » ⁵⁸

Ces raisons ne sont pas sans valeur. Mais, si la parenté de l'évêque de Saintes avec la reine peut permettre de supposer l'apport de reliques de saint Gervais et de saint Protais dans la cathédrale de Saintes, on pourrait toujours se demander pourquoi pareille faveur aurait été réservée à Jonzac ?

Rangeons-nous plutôt à l'opinion émise par Mgr Barthe dans sa savante étude sur saint Anthème :

« Cette hypothèse, dit-il⁵⁹, serait impressionnante s'il était démontré que l'église gallicane ignorait le culte des deux martyrs de Milan avant que Charlemagne, de retour de son expédition de Lombardie (772), l'eût propagé dans son royaume. Or, saint Grégoire de Tours nous apprend que le culte et les reliques des deux martyrs milanais étaient répandus déjà de son temps (580) dans toute la Gaule, horum reliquiae.. per totum ambitum, Deo propitio, (miracles à l'appui) dilatatae sunt⁶⁰. Quant aux statues du portail de Saint-Pierre (de Saintes), il est bon de rappeler que si l'évêque Pierre de Confolens a été le fondateur de cette magnifique église, il ne fut pas seul à l'embellir ; ses successeurs y prirent leur part, notamment Guillaume II, dit Gardas. Ce prélat appartenait à une famille de seigneurs des environs de Jonzac⁶¹. Il a pu offrir au saint particulièrement honoré dans son pays natal, un culte d'honneur dans sa cathédrale, et c'est ce qui expliquerait d'abord, le culte de saint Gervais dans la cathédrale du XII^e siècle, ensuite la présence de sa statue au grand portail sculpté au XV^e siècle⁶². »

Il ne semble donc pas douteux que l'église de Jonzac était déjà sous le vocable de saint Gervais et saint Protais lorsque Charlemagne y déposa le corps de saint Anthème en 779.

Il ne serait peut-être pas téméraire d'affirmer que cette église fut placée sous le patronage de ces deux saints dès que leur culte se fut répandu dans les Gaules. Qui sait si cette dédicace ne coïncide pas avec une réparation importante ou une reconstruction de l'édifice primitif ?

CHAPITRE V

St Gervais et St Protais

L'Eglise catholique a inscrit leurs noms dans ses Litanies et les honore d'un culte particulier parce qu'ils furent les premiers témoins de notre foi. Ils subirent en effet le martyre sous l'empereur Néron.

Leur père saint Vital et leur mère sainte Valérie ne les avaient pas seulement élevés dans la pratique de toutes les vertus, mais encore leur avaient montré toute leur confiance en la religion qui les inspire en versant leur sang pour elle. Aussi, quand vint aussi pour eux l'heure de confesser leur foi, ils le firent avec toute l'ardeur de leur conviction et toute la générosité de leur jeunesse. Ils avaient en effet, l'un dix-huit ans et l'autre vingt ans !

Ils n'avaient pas craint d'ailleurs de se désigner, dès le premier jour, à la haine des païens. Aussitôt la mort de leurs parents, ils avaient, selon le conseil de l'Evangile, vendu leurs biens, et en avaient distribué le prix aux pauvres. Et, — ce qui était mieux encore — ils avaient rendu la liberté à leurs esclaves.

Ce beau geste leur avait acquis une grande popularité parmi les chrétiens, mais aussi leur avait suscité chez les prêtres païens une haine implacable.

Cette haine ne tarda pas à s'affirmer.

Le gouverneur de Milan, Artasius, était sur le point de partir pour la guerre. Il voulait se la rendre favorable et la préparait avec une brûlante activité. C'était pour les ennemis des deux jeunes gens une occasion de les perdre tout à fait inattendue. Ils se hâtèrent d'en profiter. Se présentant donc devant le gouverneur, ils n'eurent pas de peine à lui persuader qu'il ne serait vainqueur que si les deux jeunes patriciens, Gervais et Protais, sacrifiaient à ses dieux.

Les deux jeunes gens s'y refusèrent.

Ce refus mit le gouverneur en fureur et il les fit mettre en prison. Il espérait que là il serait plus facile de vaincre leur résistance. Peine perdue !

Il les fit alors battre de verges... Tout fut inutile ! Les deux héros confessèrent leur foi avec plus d'opiniâtreté que jamais.

Comprenant alors qu'il ne pouvait rien en attendre, il leur fit trancher la tête⁶³ !

Un de leurs serviteurs, du nom de Philippe, recueillit leur corps et leur donna dans sa propre maison une sépulture convenable.

Puis, l'émotion causée par ce double crime s'apaisa, et le silence se fit autour des deux martyrs...

C'est à peine si, pendant trois siècles, Milan conserva le souvenir de cette mort tragique et de cette sépulture hâtive. En tout cas, on ignorait ou avaient été déposés les corps des glorieux confesseurs de la foi. Mais Dieu qui veut l'exaltation de ses saints et le triomphe de son Eglise, les rappela un jour à la mémoire de tous, en les faisant l'instrument de sa miséricorde à l'égard de l'oubliée Cité.

C'était à la fin du IV^e siècle, au moment le plus critique de la lutte entre l'évêque Ambroise et l'impératrice Justine⁶⁴, arienne fanatique, qui avait choisi Milan pour sa résidence. Il fallait que l'évêque partît pour l'exil ou qu'un grand miracle vint confirmer la vérité de la doctrine dont il s'était fait le si docte et si vaillant défenseur.

Ce miracle, ce fut l'intervention directe de saint Gervais et de saint Protas !

St Ambroise, à la prière de son peuple fidèle, allait consacrer l'église appelée depuis Basilique ambrosienne. Ce monument était l'expression de la foi à la divinité de Jésus-Christ ; il avait été édifié comme une sorte de protestation contre l'hérésie arienne. Un miracle se produisant à l'occasion de sa consécration devait avoir pour résultat d'en confondre les partisans et de confirmer la vraie foi.

Il s'agissait donc, en vue de la consécration de cette église, de trouver les reliques nécessaires pour semblable cérémonie.

Où les prendre ?

C'est alors qu'on se souvint de saint Gervais et de saint Protas...

Ambroise se met en prière, les conjurant de révéler le lieu de leur sépulture... Et voilà que tout à coup les saints martyrs lui apparaissent et lui montrent le lieu où leurs ossements étaient enfouis !⁶⁵ Il n'y avait pas à en douter ; c'étaient bien Gervais et Protas que le grand Docteur avait sous les yeux ; c'était bien leur voix qu'il entendait...

Aussitôt des fouilles sont faites à l'endroit indiqué ; et, à la grande joie des chrétiens fidèles, sont mis à découvert les ossements des glorieux martyrs !

C'étaient les corps de deux hommes jeunes et de grande taille.

« Les os encore entiers étaient dans leur position naturelle, excepté la tête qui était séparée du reste du corps. Le fond du tombeau portait encore des traces de sang et l'on pouvait reconnaître à toute ces marques l'authenticité de ces reliques⁶⁶. »

Certes, l'autorité de l'auteur de la vie de saint Ambroise, appuyée d'ailleurs par celle de saint Augustin, qui se trouvait à Milan au moment où s'accomplissait ce prodige, pourrait suffire à prouver l'authenticité de ces reliques ; mais Dieu voulut que les deux martyrs eux-mêmes pussent en rendre témoignage par les nombreux miracles qui s'opérèrent au contact de leurs ossements pendant qu'on les transportait solennellement à la Basilique Ambrosienne.

Il n'y avait donc pas à en douter.

Depuis, la ville de Milan les honora comme ses protecteurs et leur culte se répandit rapidement dans tout l'univers chrétien. Dès le VI^e siècle, dit Grégoire de Tours, la Gaule entière les avait en vénération à cause des nombreux prodiges dus à leur intercession⁶⁷.

Faut-il ajouter qu'il en est encore ainsi ?

On en a la meilleure preuve dans l'émotion qui s'est produite à Milan et dans le monde entier lorsque leurs précieux restes furent, le 1^{er} février 1922, l'objet d'un vol sacrilège.

Un journal anglais dont le témoignage en la matière n'est pas suspect⁶⁸ s'en fit l'écho. Il le fit dans un article particulièrement remarqué où il donne un rapide aperçu historique de la vie des deux saints martyrs et du culte spécial dont ils sont l'objet depuis tant de siècles ⁶⁹.

Nous en reproduisons, ici, la traduction :

Sacrilège à Milan Châsses de saints profanées

Milan, 1^{er} février 1922.

Les habitants de Milan s'éveillèrent ce matin, pour apprendre que la châsse de leur Patron saint Ambroise avait été violée et cambriolée dans des circonstances particulières et inexplicables. Le squelette de saint Ambroise et de deux autres saints, saint Gervais et saint Protas, forment un trio sacré qui est vénéré depuis plus de mille ans par les Milanais qu'on appelle également Ambroisiens. Ces saints ont été, dans des temps très anciens, inhumés ensemble dans un sarcophage de porphyre déposé dans la crypte de la vieille basilique romaine sur l'emplacement de laquelle l'Eglise actuelle de saint Ambroise a été édifiée, il y a environ 1.200 ans⁷⁰.

En 1871, on trouva convenable que les reliques sacrées fussent exposées à l'adoration⁷¹ des Milanais ; en conséquence, on construisit une grande châsse en verre, très richement montée en argent, pesant plusieurs centaines de livres et dans laquelle les squelettes mitrés d'or et partiellement recouverts de chasubles somptueusement brodées, furent déposés côte à côte dans l'intention d'être déplacés de nouveau. La piété des Milanais y ajouta de nombreuses broches et bagues qui complétèrent la richesse et l'élégance de cette exposition. La châsse de verre fut scellée par des fils d'argent enveloppés par des plaques de cire portant le sceau épiscopal. De solides barrières en fer forgé avec grilles furent dressées autour de la sainte châsse.

On vient de découvrir que la broche en diamant de saint Ambroise ainsi que la plus belle et la plus riche bague en diamant qu'il avait à l'un de ses doigts avaient mystérieusement disparus et que les chasubles avaient été dérangées. La partie la plus étrange de toute cette affaire que la police est incapable d'éclaircir est que les fils d'argent et les sceaux fermant la châsse sont intacts et que les serrures ne portent aucune marque d'effraction. La consternation des Milanais devant la profanation de la châsse de leurs saints patrons a été rapportée au cardinal Ratti, archevêque de Milan, qui est actuellement à Rome.⁷²

Ajoutons ce mot de notre obligé correspondant :

« Devenu pape, le cardinal Ratti n'a pas oublié son ancienne église archiépiscopale. Il a envoyé spécialement pour présider aux fêtes réparatrices de la profanation le cardinal Laurenti. Au cours de la cérémonie, on a mis au doigt de saint Ambroise une bague ornée d'une magnifique topaze. Ce joyau avait été offert par Benoît XV à Pie XI, lorsque celui-ci reçut le chapeau de Cardinal. »

Félicitons-nous d'être placés sous un tel patronage et demandons à nos deux saints protecteurs d'inspirer à saint Anthème, leur compagnon de gloire, de nous faire découvrir son tombeau comme ils ont fait découvrir le leur.

CHAPITRE VI

Chronologie des Prieurs-Curés de S^t Gervais et S^t Protais de Jonzac⁷³

- 1499-1503. — Foucaud de-Ste-Maure, seigneur de Jonzac.
1601. 10 mars. — Pierre Gendre, prêtre séculier.
1609. 8 avril. — Jean Cherpentier, chanoine régulier.
1612. 3 juil. — Jean de la Tour, Prêtre séculier.
1618. 21 avril — Joachin Dupuis, Prêtre séculier.
1619. 27 fév. — Jean de Lavaus, chanoine régulier.
1624. 10 mai. — Guillaume Bouit, chanoine régulier.
1624. 14 oct. — Claude Légier, Prêtre séculier, aumônier de Mgr le Duc d'Orléans.
1634. 1^{er} décemb. — Jacques Pagaut, Prêtre séculier.
1648. 15 oct. — Pierre Mongin, Prêtre séculier, fondateur de la Chapelle du St-Sacrement.
1680. 1^{re} oct. — Guillaume Seguin, chanoine régulier.
1681. 31 janvier — Jacques Cabanes, Prêtre séculier.
1683. 24 sept. — Louis Boumard, Prêtre séculier.
1694. 10 décem. — François-Raymond de Marsillac, chanoine régulier.
1699. 4 mai. — Elie Egrolas, chanoine régulier.
1712. 30 mai. — François Brasoh, chanoine régulier.
1726. 2 juillet. — Jean Labat, chanoine régulier ⁷⁴.
1739. 17 décem. — Alexandre Vallet, chanoine régulier ⁷⁵.
1742. 20 fév. — Bernard du Cluzeau, chanoine régulier ⁷⁶.
1748. 8 août. — Arnould Gautier, chanoine régulier.
1759. 29 juin. — Antoine Desvergnès, chanoine régulier ⁷⁷.
1760. 17 sept. — Etienne de Lassale, chanoine régulier ⁷⁸.
1777. 7 fév. — Simon Pierre de Ribeyreys, chanoine régulier ⁷⁹.

Dans un chapitre spécial sont racontées la vie et la mort tragique de ce dernier Prieur de Jonzac.

Vicaires

- 1700. — fr. Fabien, religieux Carme.
- 1702. — fr. Silvestre de St Alexis, religieux Carme.
- 1712. — fr. Anselme, religieux Carme.
- 1720. — Antoine Paunyer, Jacobin.
- 1725. — Dangelouse.
- 1726. — Dubosc.
- 1727. — Longueteau.
- 1728. — fr. Laurent, Carme,
- 1729. — fr. Irénée Chèze, Carme.
- 1735. — Paul Roberteau, Recollet.
- 1736. — fr. Irénée, Chèze, Carme.
- 1739. — Baron de Touchelonge.
- 1742. — Gilbert.
- 1743. — fr. Mathias Marot, Carme.
- 1754. — fr. Hilaire de Montozon, Carme.
- 1760. — fr. Victorin Bouytet, Carme.
- 1760. — fr. Just, Roques, Carme. fr. Louis Lamothe, Carme.
- 1761. — fr. Hilaire de Montozon, Carme.
 - fr. Juste Roques, Carme.
 - fr. Anselme, Carme.
- 1762. — Bouger, prêtre séculier.
- 1764. — Tonnelier id.
- 1766. — Messin.
- 1767. — Boucherie.
- 1771. — Graveau.
- 1779. — Castagnary.
- 1780. — Defoix.
- 1780. — Fontreaux de St-Martin.
- 1784. — Salomon de Moulineuf.
- 1784. — Pelletan.
- 1786. — Roux.

1787. — Cornet.

CHAPITRE VII

Simon-Pierre de Ribeyreys

Simon-Pierre de Ribeyreys, appartenait à une famille noble du Périgord. C'était un religieux de l'Ordre des Chanoines réguliers de St Augustin, de la maison de Chancelade⁸⁰. Il fut nommé Prieur-curé de Jonzac, après avoir été aumônier de St-Vivien à Saintes, le 7 février 1777, par Cosson, curé de St-Louis de Rochefort, en tant que prieur de l'abbaye royale de St-Vivien, de Saintes ; car — on ne l'a pas oublié — la cure de Jonzac était à la nomination du prieur de cette abbaye².

Ainsi, Rochefort fut un nom fatidique dans la vie du curé de Jonzac : il fixe le commencement et la fin d'une belle carrière sacerdotale. C'est le curé de Rochefort qui l'envoie à Jonzac ; c'est à Rochefort qu'il trouve une mort glorieuse sur l'échafaud révolutionnaire...

Cosson était lazariste et curé de St-Louis à Rochefort. Il exerça pendant quatre ans (1778-82) les fonctions de vicaire apostolique à Alger. S'il nomme Ribeyreys à Jonzac en tant que Prieur de St-Vivien de Saintes, c'est qu'en 1768, le prieuré de St-Vivien de Saintes fut uni avec toutes ses dépendances et ses privilèges à la communauté des frères de la Mission, aumôniers des vaisseaux du roi, à Rochefort. Leur supérieur était curé de la paroisse de St-Louis, créée intra muros ⁸¹.

Trois faits révèlent le caractère de Ribeyreys et donnent la mesure de son intelligence et de sa vertu : il rebâtit le presbytère ; il est choisi par ses confrères pour les représenter à l'assemblée du clergé, à Saintes, en 1789 ; il meurt sur l'échafaud pour avoir accompli selon sa conscience son devoir de patriote.

En effet, c'est à lui que l'on doit la construction de la maison curiale, remplacée en 1868, par le presbytère actuel. S'il faut s'en rapporter au témoignage des anciens de la ville, c'était une maison peu confortable, mais qui avait cependant été jugée suffisante pour ce temps-là. A défaut d'autre

immeuble elle devint du reste, pendant quelque temps, la demeure du Sous-Préfet, lorsqu'en 1800, Jonzac devint chef-lieu d'arrondissement⁸².

L'abbé de Ribeyreys par son intelligence, sa dignité de vie et sa fermeté de caractère s'était acquis l'estime de ses confrères ; aussi fut-il un des deux délégués de l'archiprêtré d'Archiac aux Etats provinciaux de Saintonge réunis à Saintes en 1789.

Malheureusement, il prêta serment à la constitution civile du clergé. Mais — hâtons-nous de le dire — bien loin d'imiter un certain nombre de ses confrères qui profitèrent de cette occasion pour renier leur sacerdoce, se marier et mener une vie absolument séculière, il se montra en toutes circonstances prêtre et religieux dans toute l'acception du terme. Il conserva une dignité de vie au-dessus de tout éloge ; et s'intitulant « officier de morale » il resta dans sa paroisse, s'efforçant de modérer le mouvement révolutionnaire, accomplissant à découvert, à Jonzac et dans les environs, les actes de son ministère jusqu'au jour où, devenu suspect, il dut se cacher et fut incarcéré à son tour⁸³.

On a été bien sévère à l'égard des prêtres assermentés. Peut-être convient-il d'être pour eux plus indulgent ; car il serait injuste de confondre dans une même réprobation ceux qui ont profité des circonstances pour trahir leurs devoirs et ceux qui, comme le curé de Jonzac, ont eu à cœur de conserver leur dignité sacerdotale. Ceux-là ont prêté serment pour avoir la liberté de vivre dans le monde ; ceux-ci ont fait ce sacrifice pour conserver dans les âmes la foi qui assure le salut. Se fait-on d'ailleurs une idée exacte de la gravité de l'épreuve à laquelle ces bons prêtres furent soumis ? On compte jusqu'à douze serments successivement exigés d'eux : les uns étaient, il est vrai, une simple formalité ; mais un grand nombre d'autres plus graves engageaient la conscience. Durant la période de la Terreur, les malheureux eurent à résoudre seuls, sans conseils de personnes autorisées, les problèmes les plus graves de l'ordre social, philosophique et religieux. A qui s'adresser ? Les évêques, la plupart de leurs vicaires généraux, les chefs d'Ordres étaient partis pour l'exil ; le recours à Rome était impossible, en raison de la distance et de l'insécurité des correspondances... On n'ignorait pas sans doute que Pie VI avait condamné la Constitution civile du Clergé, mais on savait aussi que le roi dans lequel on avait confiance l'avait signée et les Jacobins du crû ne manquaient pas de le dire bien haut : « Qu'on se figure les curés

« en leurs presbytères. Les courriers étant rares,

« les nouvelles leur arrivent par masse. Ils ne savent pas, ils ne comprennent pas. Doivent-ils applaudir ou pleurer ? Toutes les lumières leur manquent : celles d'ici-bas, car leur savoir est court ; souvent aussi celles d'en haut » car le soufflet du siècle les a touchés⁸⁴ » Ne les condamnons donc pas en bloc ; car dans le cas particulier qui nous occupe on ne peut hésiter entre l'abbé de Ribeyreys qui prête serment pour continuer à remplir son ministère pastoral et son dénonciateur, Messin, curé intrus de St Martial, Réaux etc., qui se marie, fait le Jacobin, achète des terres et vit en riche propriétaire.

De Ribeyreys prêta donc le serment ; mais il le fit pour ce qu'il croyait être un bien pour sa paroisse. On se piquait alors, nous ne devons pas l'oublier, de bienfaisance et d'améliorations sociales. « Et ces pensées avaient pénétré partout. Les Curés non contents d'être charitables suivant les communes traditions de l'église se piquaient par surcroît d'être philanthropes⁸⁵. »

Le curé de Jonzac n'échappa pas à cet entraînement général et il partagea les illusions des « Girondins ». C'est ce qui explique son attitude. Sa popularité lui permit de fonder sous le titre de « Club de la vraie liberté » une société des amis de l'ordre dont l'action fut assez puissante pour arrêter dans la région l'élan révolutionnaire⁸⁶.

Mais, en face de ce club s'en dressait un autre, celui des Jacobins du cru parmi lesquels se trouvaient de redoutables adversaires, Messin, curé intrus de Réaux, Rousseau, protestant, et Genty de Boisgireau, maître de poste. De Ribeyreys en deviendra la victime à la chute des « Girondins ». Il faut bien croire cependant que son attitude était irréprochable, puisque cette lutte des partis ayant attiré à Jonzac Lequinio, le représentant du gouvernement dans la Charente-Inférieure, celui-ci donna raison à Ribeyreys.

Un autre grief était exploité contre lui : il avait refusé de lire en chaire le mandement de l'évêque constitutionnel Robinet. Contradiction étrange, mais qui caractérise bien la lutte qui se livrait en lui entre les exigences de son libéralisme politique et celles de sa conscience sacerdotale⁸⁷.

En tout cas, l'autorité dont il jouissait lui permit d'exercer son ministère au grand jour, à Jonzac et dans les paroisses voisines. Du 10 juillet au 24 décembre 1792, il fit des baptêmes à St-Germain de Lusignan dont le curé, Terrien, après s'être caché, chez Chaudet, dans la maison de Mlle Fortet, et,

au Closne-Vert, chez Mlle Réveillaud, avait dû partir pour l'Espagne⁸⁸. Mais son succès ou plutôt son zèle à empêcher tout excès le rendit bientôt suspect. Il ne tarda pas à être accusé « de modérantisme » et il lui fallut à son tour se cacher comme un criminel, tantôt dans les soubassements du château abandonné, tantôt chez d'héroïques paroissiens, jusqu'au jour où il fut dénoncé et incarcéré.

Les noms de ces héros s'exposant à la mort pour donner asile à un suspect doivent passer à la postérité. Les citer à l'ordre du jour est un devoir de justice et de reconnaissance auquel l'histoire ne doit pas manquer. Ils furent d'ailleurs dénoncés en même temps que leur curé et partagèrent son triste sort.

Ce sont :

1° Henri Dallemand, âgé de 46 ans, propriétaire⁸⁹ ;

2° Pierre-Charles Maignac, avocat, âgé de 27 ans demeurant avec sa mère ;

3° Michel Limouzin, âgé de 41, ans, fabricant de serge.

Tous habitaient Jonzac.

Au reste, « deux décrets successifs édités, le premier, le 18 mars, le second le 23 avril 1793 avaient achevé la prescription de tout le Clergé fidèle. Pour que nul n'échappât, il était stipulé que tout citoyen qui connaîtrait la retraite d'un prêtre devrait le dénoncer... Si ces prêtres avaient prêté le serment civique ils seraient épargnés, mais à la condition qu'ils s'abstiennent, hormis toutes portes fermées, de tout regard vers Dieu ; car, s'ils étaient dénoncés pour incivisme par six citoyens quelconques, en dépit du serment, ils seraient incarcérés et condamnés à mort⁹⁰. » « Jamais, depuis Diocétien, édit plus terrible n'avait été porté contre la religion du Christ⁹¹. »

Quels furent les dénonciateurs ? car il faut aussi les désigner à la réprobation publique.

Ce furent, Messin, un des confrères de Ribeyreys et Parenteau, son sacristain !

Messin, Jacques-Alexis, était né à Sedan, le 1^{er} novembre 1738 et avait été baptisé le lendemain dans l'Eglise St-Charles. Comment vint-il en Saintonge ? Nous l'ignorons. En tout cas, il fut successivement Vicaire de Chaniers et de Jonzac, puis, Curé de Moëze et de St-Marital de Vitaterne. Il se démit de ses fonctions en 1777 et devint précepteur dans la famille de

Beupoil de St-Aulaire avec laquelle il entretenait de bonnes relations. Un peu plus tard il reprit ses fonctions curiales, desservant à la fois St-Martiel et Vitaterne, St-Maurice de Tavernolles et Réaux « pour chasser, disait-il, la superstition et combattre l'aristocratie ». Il se condamne lui-même par ces paroles et justifie l'appréciation que donne de lui Taillet, vicaire général de l'Evêque de Saintes, Pierre-Louis de La Rochefoucault, dans son célèbre Mémoire sur l'Etat du Diocèse adressé au Pape : « Pessimus sacerdotum, totus in persecutione promovenda... Cœdes tentavit et fecit⁹². »

En tout cas, il était curé de St-Martial de Vitaterne et de ses annexes lorsqu'éclata la Révolution et ce fut en cette qualité qu'il représenta le District de Pons à la fête de la Fédération.

Il prêta le serment constitutionnel et devint Curé intrus de Réaux et Meux, au traitement de 1200 livres. Il épousa Marie Marguerite Collet, veuve de Pierre-Joseph Landreau, à Jonzac, le 5 Frimaire, an II, suivit le mouvement révolutionnaire et devint dans cette ville, avec Genty de Boisgireau, maître de poste, et Rousseau, un des membres les plus actifs du club des Jacobins

Il avait fatalement comme adversaire politique le curé de Jonzac qui, lui, y avait fondé le club « des amis de la vraie liberté ». Aussi n'hésita-t-il pas à l'accuser de « modérantisme » et à le dénoncer devant le Directoire du département comme enfreignant les Décrets des 18 mars et 23 avril.

Ces prétendues vertus civiques ne le sauvèrent pas. Après la réaction thermidorienne il devint suspect à son tour et fut dénoncé par ses paroissiens Dumaux, Mandon, Guillaume Bertrand, Jean Poitevin, I. Mosnereau, Richardeau. Il fut arrêté le 19 mars 1794 et traduit devant le tribunal de Rochefort. Mais, chose inouïe ! il y fut défendu avec tant d'insistance par ses amis politiques et il s'y défendit lui-même avec tant d'habileté qu'il fut acquitté. Dans le plaidoyer qu'il prononça et dont la famille Sicard⁹³, conserve une copie, il disait : « On m'accuse d'être un mauvais sujet et un citoyen très dangereux. Mauvais sujet ? je le suis, puisque je ne leur ressemble pas ; citoyen dangereux ? je le suis encore puisque je démasque les coquins ! »

Cependant, cet acquittement était tellement scandaleux et il révolta à tel point l'opinion que pour le mettre à l'abri des représailles, ses amis, le firent interner malgré lui à Brouage⁹⁴ et firent arrêter ses accusateurs comme faux témoins.

Dans la liste dressée à Brouage par Mlle de Conty de Monjeau, près Niort, au sujet de Messin et de Mathé, curé de St-Martin des Nouillers (Vendée), on lit : « ces deux prêtres ont fait guillotiner par leur scélératesse, un grand nombre de Jeurs compagnons de captivité et ont été eux-mêmes traduits devant le tribunal révolutionnaire où ils ont trouvé grâce par la protection des frères et amis⁹⁵. » »

Messin resta à Brouage jusqu'au moment où tous les profiteurs de troubles purent évoluer, « aidés de cette admirable et si française faculté d'oubli où la dignité individuelle ne trouve pas toujours son compte, mais dont la paix publique a bénéficié tant de fois⁹⁶. »

Il s'établit alors à la Cheminaderie où il mourut le 12 février 1817. Il adopta en 1797, Charles Jacques Alexis Marie Leroy, né à St-Martial de Vitaterne, le 26 janvier 1783, fils de Julien Leroy, présumé mort (!), et de feu Catherine Laplanche, demeurant à la Cheminaderie. Ce jeune homme épousa le 15 août 1797, Marie Antoinette Louise de Beaupoil de St-Aulaire⁹⁷.

Messin, avait pour sa défense, publié une brochure ayant pour titre : Le cri de la vérité⁹⁸, publiée à Saintes, imprimerie Mareschal.

Quant à Parenteau, sacristain de la paroisse, quels griefs pouvait-il avoir contre son curé ? Il l'accusa de tenir, contrairement à la loi, des Registres de catholicité ; mais le véritable motif de sa haine, c'est qu'il faisait parti du même club que Messin. Peut-être aussi ses épaules étaient-elles trop faibles pour porter le fardeau de la reconnaissance, ou plutôt, n'était-il pas de ces âmes vulgaires qui acceptent de la confiance de leur maître certaines fonctions pour les mieux trahir ? Le cas n'est pas rare et moins qu'un cœur de païen, un cœur d'impie ou de faux dévot est accessible aux impressions de la justice naturelle. « La haine religieuse, quand Satan la fait germer quelque part est impitoyable et rien n'est plus dur que les âmes ayant vu de près l'innocence et la beauté morale n'en ont pas senti l'incomparable valeur⁹⁹. »

Il faut bien croire d'ailleurs, qu'il en était ainsi de ce malheureux puisqu'il avait poussé la haine, jusqu'à vouloir assister au jugement de sa victime et à être témoin de sa mort.

Mais sa trahison et sa lâche attitude ne lui portèrent pas bonheur.

Il se rendit en effet à Rochefort. Il assista aux débats du procès ; il entendit prononcer la sentence de mort ; il suivit la victime jusqu'au lieu du supplice. L'abbé de Ribeyrey l'aperçut dans la foule. Il lui adressa quelques paroles de pardon, mais en même temps lui prédit le châtement de Dieu... Ce châtement ne se fit pas longtemps attendre... Quelques jours après, le feu prit à sa maison et il périt dans les flammes¹⁰⁰ !...

Dénoncé par les deux misérables dont nous venons d'esquisser l'histoire, l'abbé de Ribeyreys fut donc incarcéré à Jonzac, puis conduit de brigade en brigade jusqu'à Rochefort où il comparut devant le Tribunal révolutionnaire. Il y fut condamné à mort et guillotiné sur la place Colbert le 21 nivose, an II, (10 janvier 1794), avec ses trois paroissiens, coupables de lui avoir donné asile : Henri Dallemand, Pierre Charles Maignac et Michel Limouzin. Avec eux périt sur l'échafaud Jeanne Marchand, veuve de François Landais, qui avait, comme nous l'avons dit plus haut, commis le même crime : Ils étaient tous les cinq accusés et convaincus d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République !

Voici d'ailleurs la teneur de cet inique jugement : ¹⁰¹

Liberté-Egalité-Fraternité.
21 nivose, an II, (10 janvier 1794)
Au nom de la République.

Vu par le Tribunal l'acte d'accusation contre Simon-Pierre de Ribeyreys, Prêtre, curé de Jonzac, âgé de 62 ans, accusé d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République ;

Après avoir entendu la déclaration individuelle du Juré, du Jugement et l'accusateur public sur l'application de la peine ;

Le Tribunal condamne Simon Pierre de Ribeyreys, Prêtre, curé de la commune de Jonzac, noble d'extraction, âgé de 62 ans, à la peine de mort ;

Déclare ses biens confisqués.

Fait à Rochefort et prononcé par Gaspard Goirand, Juge, faisant fonction de Président, le 2 nivose, an II, de la République une et indivisible.

Signé : Goirand.

L'exécution suivit de près ; elle eut lieu le même jour. Et il en fut ainsi de ses compagnons. Henri Dallemand, Pierre Charles Maignac, Michel Limouzin et Jeanne Marchand, veuve Landais.

Quant à la confiscation des biens des malheureuses victimes, voici ce que nous lisons au Registre des délibérations de la comune de Jonzac¹⁰² ;

Condamnés à mort :

1° Simon Pierre de Ribeyreys, ancien curé, n'a laissé que des meubles qui ont été vendus et dont le prix a été versé au Receveur de l'Enregistrement.

2° Michel Limouzin, fabricant de serge, a laissé deux maisons : rue des Carmes et place du marché aux porcs. Elles sont invendues. Les meubles ont été en partie vendus et le prix en a été versé au receveur de l'Enregistrement.

3° Pierre Dallemand, homme de loy, avait père et mère, et était par conséquent sans biens.

4° Antoine Maignac, homme de loy, dans les conditions du précédent.

Les fournisseurs s'acharnèrent sur les victimes.

On lit au Registre des Délibérations du Conseil de la commune de Jonzac :

Douillac réclame 4 livres 17 sols pour cendres fournies à Ribéré. — Pourtant, la demande fut rejetée.

F. Bascle, marchand, réclame pour Droguet vendu à Limouzin 248 livres 8 sols 9 deniers et sa demande est admise.

Ainsi, le crime ne rapporte rien à personne, mais doit suggérer de sérieuses réflexions ! L'histoire n'est jamais gaie à moins que l'on ait pris le parti étrange de trouver drôles la sottise et la méchanceté des hommes, leurs maladresses et la vanité de leur agitation ; mais il leste leur souffrance et la quantité de souffrance qu'il y a dans l'histoire est à décourager l'ironie.

« Dans le temps où nous sommes on ne lit pas sans un amer chagrin, sans désespoir et sans un repentir national pour ainsi dire le récit du mal affreux que des Français ont fait à des Français, il y a plus d'un siècle¹⁰³ ! »

Après les événements tragiques que nous venons de raconter, tout culte cessa dans la ville de Jonzac et il fallut attendre six ans, pour qu'il s'y

accomplît en public, le moindre acte religieux. Enfin, le 1^{er} ventose, an VIII, un Prêtre se présenta. Il s'appelait Henri Garnier. Le Registre des délibérations de la commune mentionne¹⁰⁴ « que le 1^{er} ventôse, an VIII, le citoyen Henri Garnier, prêtre, se présenta devant les administrateurs de la commune, déclarant vouloir, selon les Lois des 7 et 21 nivose, exercer le Culte et promettant fidélité à la constitution. » Signé : Garnier, prêtre, et Derbault, maire provisoire.

Dans quelles conditions exerça-t-il son ministère ? Les Archives sont muettes à ce sujet, mais il est facile de le deviner.

Entre temps, quelques prêtres avaient cependant fixé leur résidence à Jonzac et le registre des délibérations dont il est parlé plus haut, mentionne les fait suivants :

29 Pluviose, an V.

Décès à Jonzac, de Pelligneau Michel, ex-curé de Bignac, âgé de 63 ans, venu résider chez son frère, Jacques Pelligneau, notaire, le 1^{er} mai 1792, étant malade.

Des certificats de résidence sont accordés :

Le 14 messidor, an VI, à Guy Beaupoil (de St-Aulaire) ex-prêtre, arrivé depuis deux mois ;

Le 27 messidor, an VI, à Joseph Duluc, ex-prêtre Carme, qui n'a pas émigré ;

Le 13 Germinal, an X, à Gaspard Laverny, prêtre déporté et rentré.

De cette nomenclature il résulte qu'il fallut attendre le Concordat et l'installation de l'abbé de St-Légier, pour que le culte fût rétabli dans la paroisse.

CHAPITRE VIII

Curés concordataires

1802-1835. — Antoine René de St-Légier.

Il naquit en 1735. Il était Chanoine de St-Pierre de Saintes et vicaire général de Mgr de Larochefoucault lorsqu'éclata la Révolution. Plutôt que de prêter serment à la Constitution civile du clergé il émigra en Espagne. Après la tourmente révolutionnaire, il revint en France et fut nommé curé de Jonzac le 2 vendémiaire, an XI, par Mgr Demandolx, mais ne prit possession que le 16 prairial suivant, après avoir, sur l'ordre de son Evêque, prêté serment de fidélité au gouvernement, dans la cathédrale St-Pierre, à Saintes (1802).

Il mourut à Jonzac le 24 février 1835 et fut enterré le 26.

1835-1836. — Jean Baptiste Joseph Alphonse Jouslain.

Alphonse Jouslain est né à St-Jean-d'Angély, le 5 février 1805. Il fit ses études au Séminaire de cette ville et sa philosophie au collège de Montmorillon, puis entra au grand séminaire de St-Sulpice, à Paris. Il reçut le sous-diaconat des mains de Mgr de Quélen, mais fut ordonné prêtre à La Rochelle par Mgr Laurent Paillou. Il était déjà professeur de philosophie au Grand Séminaire de cette ville, et après son ordination, il ajouta à cette fonction, celle d'aumônier des prisons. Se croyant appelé à entrer dans la compagnie de Jésus, il quitta La Rochelle et se fit admettre au noviciat de Turin. Mais sa santé délicate ne lui permit pas de prononcer ses vœux et il dut revenir dans son diocèse.

Il fut aussitôt nommé curé de St-Pallaisà Saintes. Il n'y fit que passer. La mort de M. de St-Légier ayant rendu vacante la paroisse de Jonzac, il y fut nommé avec le titre de Vicaire général, le 20 juin 1835. Mais cette charge était trop lourde pour sa faible santé. Il dut donner sa démission, le 4 juillet 1836. Il se retira d'abord dans sa famille à St-Jean-d'Angély, puis chez les Dames-Blanches à La Rochelle où il mourut le 12 décembre 1837.

1836-1867. — Pierre Josias Clément.

Né à Saintes, le 15 février 1801, fut ordonné prêtre dans la même ville le 18 septembre 1824. Il fut d'abord professeur au Séminaire de St-Jean-d'Angély de 1821 à 1830, puis curé de Nieul-sur-Mer, le 26 février 1831. Il fut nommé curé de Jonzac le 6 août 1836. Il reçut le titre de chanoine honoraire le 26 novembre 1836 et celui d'archiprêtre, seulement le 30 décembre 1851. Il mourut à Jonzac, le 13 avril 1867.

C'est pendant qu'il était curé de Jonzac que s'y établirent les religieuses de la Sagesse et que se firent à l'Eglise les importantes réparations qui en ont fait le superbe monument actuel. Il n'est pas téméraire de supposer que de pareils travaux ont dû lui coûter bien des démarches et lui susciter beaucoup d'ennuis. La paroisse lui doit donc une grande reconnaissance. Le jour de ses obsèques M. l'abbé Hippolyte Chauvreau, son élève, a loué surtout son extrême bonté.

1867-1874. — Antoine Belnet.

Antoine Belnet naquit à Tonnerre (Yonne), le 23 novembre 1815. Il fut ordonné prêtre à La Rochelle, le 17 décembre 1842. Il était, à ce moment-là à l'Institution de Pons où il fut professeur de 1840 à 1845. Il fut nommé vicaire à Saujon le 4 février 1845, vicaire à Notre-Dame de La Rochelle le 1^{er} juillet 1846 et secrétaire de l'Evêché, le 20 avril 1849.

Il reçut le titre de Chanoine honoraire le 5 juillet 1853, et, le 15 octobre de la même année, il fut nommé administrateur de la paroisse Notre-Dame à La Rochelle.

Puis, il fut successivement curé-doyen de Cozes, le 15 novembre 1857 et curé-doyen du Château-d'Oléron le 13 juillet 1863, et enfin, curé-archiprêtre de Jonzac le 11 juillet 1867.

Son état de santé lui fit donner sa démission en 1874, et, le 3 avril de cette même année 1874, il fut nommé chanoine titulaire de la cathédrale à La Rochelle. Il mourut dans cette ville le 13 juillet 1876.

C'est pendant qu'il était curé de Jonzac que se bâtit le presbytère actuel.

1874-1891. — Pierre Alexandre de Larrard.

Pierre Alexandre de Larrard naquit à Cobourg, commune de Salignac, le 9 décembre 1819. Il fut ordonné prêtre à La Rochelle le 23 décembre 1843 étant déjà professeur à l'Institution de Pons depuis deux ans. Il y resta en

effet en cette qualité de 1841 à 1855. Le 1^{er} juillet 1855, il fut nommé curé d'Arces, puis curé-doyen de Saujon, le 17 octobre 1861, à la place de M. Chartier, qui devint vicaire général et suivit plus tard à Reims en cette qualité, Mgr Landriot.

Pierre de Larrard fut élevé à la dignité de Chanoine honoraire le 30 janvier 1867 et devint curé-archiprêtre de Jonzac, le 3 avril 1874. Démissionnaire le 13 octobre 1891, il se retira à Cobourg, (Salignac) avec le titre d'archiprêtre honoraire.

Il y mourut le 18 juin 1895.

C'est grâce à son initiative que la paroisse de Jonzac s'enrichit des belles orgues qui contribuent si bien à l'éclat de nos cérémonies. Il fit aussi placer les vitraux de l'apparition du Sacré-Cœur et de Notre-Dame de Lourdes.

1891-1901. — Guillaume Marie Trébuchet.

Guillaume Trébuchet né à Saintes (St-Pallais) le 3 janvier 1829, fut ordonné prêtre à La Rochelle, le 5 juin 1852. En août de la même année, il fut, nommé professeur à la pension de M. Dubreuil à Saintes et curé de Préguillac, et, le 1^{er} septembre 1854, vicaire à Notre-Dame de La Rochelle. Puis, il devint successivement curé d'Ozillac le 1^{er} juin 1860 ; curé-doyen de Montendre, le 31 janvier] 868 et de St-Pierre d'Oléron le 1^{er} octobre 1874, enfin chanoine honoraire et curé-archiprêtre de Jonzac le 13 octobre 1891. Il y est mort le 22 janvier 1901.

C'est M. Trébuchet qui fit peindre l'Eglise et la chapelle du Sacré-Cœur.

1901-1910. — Julien Gâteau.

Julien Gâteau, né à Burie le 20 octobre 1849, fit ses études à Montlieu et fut ordonné prêtre à La Rochelle, le 3 octobre 1875.

Il fut d'abord professeur à l'Institution St-Pierre, à Saintes, et fut nommé vicaire à Notre-Dame de La Rochelle, le 20 août 1878, et curé de Laleu, le 1^{er} avril 1883. Curé-Doyen de St-Savinien le 4 décembre 1889, il devint curé-archiprêtre de Jonzac le 1^{er} septembre 1901 et chanoine honoraire le 27 du même mois.

Il fut nommé Chanoine titulaire de la cathédrale à La Rochelle, le 2 avril 1910. Il y mourut le 14 mars 1911..

1910-..... Marie-Camille-Emmanuel Fouché.

Né à Taillebourg le 17 juin 1855. Ordonné prêtre à La Rochelle, le 3 octobre 1880 ; professeur à l'Institution St-Pierre à Saintes de 1879 à 1883 ; vicaire à St-Martin de Pons, du 1^{er} octobre 1883 au 1^{er} janvier 1884 ; vicaire à Notre-Dame de Rochefort, le 1^{er} janvier 1884 ; curé de Crazannes le 20 juin 1886 ; curé de Fontenet, le 1^{er} août 1890 ; curé-doyen de Gemozac le 17 février 1906 ; curé archiprêtre de Jonzac et chanoine honoraire, le 2 avril 1910.

Vicaires

- 1806. — Pain.
- 1809. — Ecarlat.
- 1818. — Augereau.
- 1825. — Ardouin et Michel.
- 1828. — Chauvin.
- 1829. — Sorin.
- 1833. — Fournier.
- 1835. — Aimé.
- 1836. — Faubas.
- 1838. — P. Rideau.
- 1840. — P. Doinet.
- 1844. — A. Choisnard.
- 1846. — Barbotin et Héraud.
- 1847. — Barbotin et Dubreuilh.
- 1848. — Dubreuil et A. Raguenaud.
- 1850. — A. Raguenaud et Sarreau.
- 1850. — Thublié et Guérin.
- 1851. — Thublié et Th. Chauvreau.
- 1851. — Thublié et F. Hay.
- 1853. — F. Hay et J. Demené.
- 1854. — Demené et J. Delon.
- 1855. — J. Delon et A. Grimard.
- 1817. — J. Delon et Gailand.
- 1858. — Delon et Grimard.
- 1858. — A. Grimard, E. Gendre, J. Fleury.

1859. — Grimard et C. Grasilier.
2860. — C. Grasilier et Cherpentier.
1862. — Cherpentier et E. Etenaud.
1863. — Cherpentier et E. R. Penipé.
1864. — Cherpentier et E. R. Penipé.
1864. — Cherpentier et Jean.
1866. — Jean et C. Mélinge.
1867. — Mercier et V. Piton.
1868. — Mercier et Th. Mongis.
1869. — Th. Mongis et Ch. Bagier.
1872. — Ch. Bagier et O. Vignaud.
1873. — Ch. Bagier et I. Tabeaud.
1874. — Tabeaud et Abba.
1876. — Tabeaud et A. Boutet.
1877. — A. Boutet et Peyry.
2877. — Peyry et Coussot.
1879. — Coussot et E. Robin.
1881. — E. Robin et Barbat.
1884. — Robin et B. Raffy.
1886. — Robin et E. Beucher.
1886. — Robin et E. Beucher.
1886. — Robin et A. du Boulet.
1887. — A. du Boulet et J. Chauvineau.
1887. — J. Chauvineau et O. Aubert.
1888. — Chauvineau et L. Boyer.
1890. — Laurent et Romieux-Bautiron.
1891. — Laurent et Renaud.
1891. — Fumé et Simon.
1893. — P. Bontemps et Daubigné.
1794. — Bontemps et R. Bardet.
1895. — R. Bardet et E. Arnault.
1897. — Bardet et Pasquetr.
1902. — Pasquet et Chauvin.
1902. — P. Chauvin et Bony.
1906. — Chauvin et Tourneur.
1907. — Chauvin et P. Mouysset.
1908. — Mouysset et J. Minaud.

1909. — Mouysset et P. Thomas.

1911-1919. — E. Cousin.

1923. — F. Ducoux.

CHAPITRE IX

Missions

A la longue série des pasteurs qui pendant plus de trois cents ans ont travaillé à Jonzac au maintien des traditions religieuses qui ont fait placer cette paroisse parmi les meilleures, il conviendrait d'ajouter les noms des missionnaires qui, de temps en temps, sont venus leur prêter leur concours. Les archives sont sur ce point d'un laconisme déconcertant.

Cependant, les curés de Jonzac ne se sent pas contentés d'y exercer consciencieusement leur ministère ; il y firent donner des missions. Ils comprirent qu'il est des circonstances où s'imposent ces solennelles prédications, ne serait-ce que pour « éviter cette vague lassitude d'entendre toujours la même voix et d'être régi par la même méthode pastorale. »

On a conservé le souvenir de celles de 1829-1845-1860-1876-1910. Mais les Archives municipales nous rappellent le résultat obtenu par celle qui fut prêchée par les Lazaristes du 20 décembre 1733 au 24 janvier 1734. Les détails qu'en donne le Prieur de Jonzac¹⁰⁵ nous font connaître quel était, à cette époque, le mouvement religieux dans notre région. A ce point de vue, ce document est de première valeur.

Du 20 décembre 1733 au 24 janvier 1734, une mission fut prêchée à Jonzac par quatre missionnaires Lazaristes, de Saintes.

C'étaient : M. Josse, supérieur ; MM. Lerouge, Toute et Rousselle, missionnaires, et un frère, Jean Gérard.

L'affluence fut considérable à toutes les prédications ; et, le 24 janvier, jour de la clôture, il y eut 3 ou 4000 communiant étrangers ou habitants de la ville, y compris les confirmands, car l'Evêque était venu présider la cérémonie de clôture et donner en même temps la confirmation.

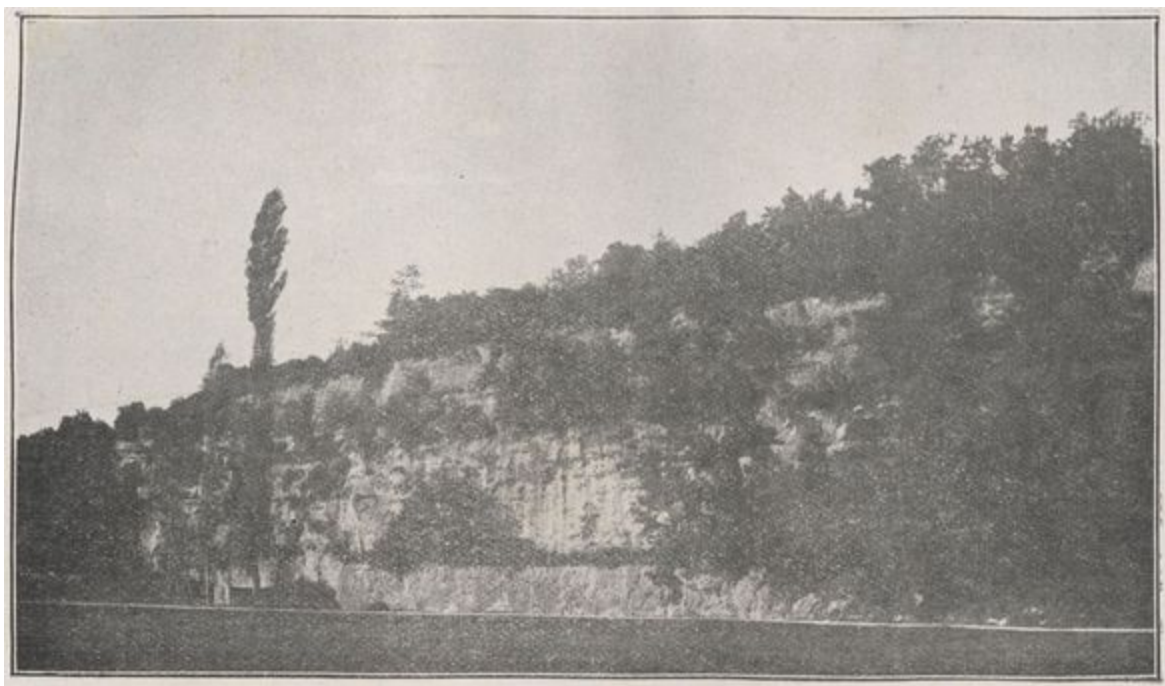
L'Evêque de Saintes était alors Léon de Beaumont. Il était descendu au château dont le propriétaire était Louis-Pierre-Joseph Bouchard d'Esparbez de Lussan d'Aubeterre. On alla l'y chercher en procession. Il en partit, dit le Prieur de Jonzac, en habits pontificaux, accompagné de M. l'abbé de

Fénelon, grand vicaire de Saintes, de M. de Bougainville, son aumônier, de M. Gentil, son porte-croix et du curé de Jonzac.

Les assistants étaient : le comte de Jonzac, le marquis de Nieul, son épouse Anne Louise de Larochefoucault, Mlle de Toyon ; enfin, MM. Pelette, sénéchal ; Landreau, Lieutenant ; Jacques Boisbelleau, procureur fiscal.

En passant sur la place du Marché¹⁰⁶, la procession s'arrêta et l'évêque bénit la Croix qui en occupait le centre. Puis, elle reprit sa marche jusqu'à l'Eglise où l'Evêque donna la confirmation¹⁰⁷.

Il est regrettable que l'exemple du Prieur Jean Labat, n'ait pas été suivi par ses successeurs. Nous aurions une documentation plus précise sur le mouvement religieux de la paroisse¹⁰⁸.



Rocher de Cordies où fut massacré St Anthême.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE X

Hagiographie

L'Eglise de Jonzac, si intéressante au point de vue archéologique et historique ne l'est pas moins au point de vue hagiographique. Les trésors qu'elle renferme la placent au premier rang parmi les monuments religieux de la contrée et même du Diocèse.

Il convient donc de mettre en relief ses plus beaux titres de gloire.

C'est pourquoi dans cette étude un chapitre spécial est consacré.

1° A St Anthême, évêque de Poitiers, martyr des Sarrasins, inhumé dans l'église ; 2° à Antoine de Beaupoil de St-Aulaire, victime des Septembrieux, baptisé dans l'Eglise ; 3° à St Germier, évêque de Toulouse, qui, croyait-on jusqu'à ce jour, avait reçu le diaconat dans l'Eglise de Jonzac.

La biographie de ces saints personnages qui illustrent notre cité autant que notre Eglise est suivie d'une critique historique indiscutable ; de sorte qu'ils apparaissent dans un relief qui force le respect du rationalisme le plus exigeant.

Saint Anthême

(Evêque de Poitiers. Missionnaire et martyr en Saintonge)

Inhumé dans l'Eglise de Jonzac

Jusqu'à ce jour, les auteurs qui ont parlé de Saint Anthême se sont bornés à reproduire ce qu'en rapporte la tradition sans souci des exigences de la

critique historique ¹⁰⁹. Il ne faut donc pas s'étonner du vague de leurs affirmations et des contradictions qui s'y rencontrent. Le Bréviaire de La Rochelle lui-même est à son sujet d'un laconisme déconcertant. Il appartenait à Mgr Barthe ¹¹⁰ de fixer ce point de notre histoire locale et de mettre en relief l'attachante physionomie de notre saint martyr. Il l'a fait avec la judicieuse précision qui caractérise ses travaux.

L'Eglise ne tient pas en effet pour définitives toutes les Légendes du Bréviaire et elle les modifie selon les sages progrès de la critique. Tel a été le but du distingué Prélat. Dans une savante et consciencieuse Etude¹¹¹ il détache de la Légende ce qui appartient à l'Histoire et nous montre avec autant de certitude que possible ce que fut St Anthême, comment il devint victime de son zèle apostolique et dans quelles conditions son corps, déposé dans notre Eglise, en est le plus précieux trésor ¹¹².

Nous nous faisons un reconnaissant devoir de publier cet important travail dont l'histoire de St Anthême telle que nous la présentons n'est que la rigoureuse conclusion.

St Anthême était un chapelain de Charles Martel. Une éminente vertu et une science sacrée peu commune lui avaient mérité l'estime et l'affection de ce grand homme qui l'avait attaché à sa personne. Aussi, lorsque fut décidée l'expédition contre les Sarrasins d'Espagne, Charles le prit dans son armée pour s'assurer à lui-même autant qu'à ses soldats le précieux concours de son ministère et le bienfait de ses exemples.

On sait en effet que, sous la conduite d'Abdérame, les Sarrasins avaient envahi le midi de la France, pillant et détruisant tout sur leur passage. Notre région, si fertile et si riche, avait eu particulièrement à souffrir de leurs déprédations et ils avaient laissé dans les cœurs une haine et un désir de vengeance bien facile à comprendre. C'était pour arrêter cette redoutable invasion que Charles Martel et Eudes, duc d'Aquitaine, avaient fait alliance.

Ce fut près de Poitiers, en octobre 732, qu'eut lieu la rencontre de l'armée franque et des envahisseurs. Les Sarrasins y furent écrasés par le choc violent des soldats de Charles Martel !...

Après sa victoire, le maire du palais ne demeura pas longtemps en Poitou, les affaires du royaume le rappelant sans délai à Paris.

D'ailleurs, rien ne pouvait en ce moment le retenir en Aquitaine. Cette province obéissait à son Duc et l'alliance conclue avec lui avait eu uniquement pour but de repousser l'ennemi commun. « Mais il était trop fier du prestige que lui valaient ses services et trop ambitieux de rattacher cette province à la couronne pour abandonner à Eudes le fruit de la victoire franque. Il profita donc de la vacance du siège de Poitiers pour y nommer Anthème qu'il affectionnait particulièrement et qui plus que tout autre pouvait dignement le représenter. La résidence d'Anthème sur le théâtre de la victoire de son maître devait en maintenir le glorieux souvenir. Sa science, sa vertu lui donneraient en Aquitaine une influence qui tournerait, pensait-il, au profit de la politique franque, inaugurée par Clovis I et reprise par lui-même¹¹³. »

Mais l'armée d'Abdérame n'avait pas été complètement anéantie à la bataille de Poitiers. De nombreux débris s'étaient dispersés dans la direction de l'Espagne, et leur désordre comme leur affolement avaient permis aux provinces précédemment envahies et dans lesquelles ils revenaient en vaincus de venger les cruautés atroces dont elles avaient souffert. C'est ainsi qu'un grand nombre de soldats, de femmes et d'enfants composant la smalah de toute armée sarrasine en campagne, avaient été retenus comme prisonniers ou comme esclaves. »¹¹⁴

C'était donc le moment où plus que jamais l'action de l'Evêque était nécessaire afin d'atténuer ce que pouvait avoir d'excessif la répression de la part des chrétiens vainqueurs et de montrer aux disciples de Mahomet, prisonniers de guerre, toute la beauté et toute la grandeur du christianisme.

Or, pendant que s'accomplissaient ces événements l'Evêque de Saintes, St Dezince, était loin de son diocèse... Ce prélat avait eu à soutenir contre son peuple, une longue et cruelle lutte. Déjà, une première fois, il avait cru devoir abandonner son troupeau, et, quelque temps avant l'invasion sarrasine, devant une nouvelle révolte de son peuple, il était allé d'abord à Tours, au tombeau de St Martin, puis à Metz et enfin à Rome au tombeau des saints Apôtres Pierre et Paul, demander le courage de continuer sa pénible mission et assez de charité pour pardonner les injures dont il avait été l'objet.

C'est pendant ce long pèlerinage qu'avait eu lieu, près de Poitiers, l'écrasement des infidèles.

Qu'allait devenir, en des circonstances si critiques, un troupeau sans pasteur ? N'était-il pas à craindre que des esprits irrités n'en vinssent à

dépasser la mesure vis-à-vis des vaincus ? Ne fallait-il pas leur rappeler les vrais principes de la foi ? Et ces vaincus eux-mêmes étaient-ils absolument inaccessibles à tout enseignement chrétien ? Ne s'en était-il pas rencontré parmi eux qui avaient embrassé la religion du Christ ? Le rapprochement de Munuza, son alliance avec le duc d'Aquitaine, son mariage avec la fille de ce dernier n'étaient-ils pas des motifs suffisants d'encouragement ? Pourquoi ces vaincus ne pouvaient-ils pas faire concevoir l'espérance de les voir s'établir dans le pays en chrétiens et en sujets fidèles ?

Autant de questions que se posait sans doute Anthème et auxquelles sa foi donnait une solution facile.

N'écoutant donc que son zèle, il se mit en route pour la Saintonge, avec quelques compagnons fidèles, plein de confiance dans le succès de la mission qu'il s'imposait.

Les débuts furent heureux et on le vit parcourir le pays, allant de cantonnement en cantonnement prêchant la divinité de Jésus-Christ et la sublimité de son Evangile. Partout il lui était fait bon accueil et l'attention de ses auditeurs comme le respect dont on l'entourait lui firent croire au succès. Ce n'était qu'un piège ! Ces perfides ennemis, le voyant sans défense, résolurent de le mettre à mort. Feignant un ardent désir de se convertir, ils l'attirent donc vers les rochers de Cordies¹¹⁵ où ils étaient cantonnés... Et voilà que tout à coup, pendant qu'il leur faisait entendre la parole de Dieu, ils l'entourent, lui et ses compagnons, se saisissent d'eux et leur tranchent la tête !...

Ainsi. sur le rocher de Cordies, au cœur de la Saintonge, Anthème et ses compagnons cueillirent la palme du martyre !

Cette mort tragique dans des circonstances si odieuses provoqua chez les hommes préposés à la garde du camp un vif sentiment de colère et d'indignation. Aussitôt l'alarme est donnée ; en un clin d'œil les soldats sont en armes. Sur un signe de leurs chefs ils cernent le camp, le prennent d'assaut et font de ces brigands un grand carnage.

Il est facile de se représenter cette horrible scène.

Cordies est un hameau blotti sur les bords d'un petit ruisseau qui s'appelle le Trèfle, au pied de rochers abrupts. Sur le plateau qui les domine les Romains avaient autrefois établi un camp retranché auquel donnaient accès plusieurs de ces grandes voies dont ils avaient sillonné la contrée. C'est là que les Sarrasins étaient cantonnés. Un petit nombre de soldats devait suffire à la garde de ce campement ; car du côté du ravin toute fuite

devenait impossible surtout si — comme c'est probable — des postes étaient établis sur la route que les rochers surplombent. Les troupes de garde étaient donc sur le plateau et leur action devait être d'autant plus terrible qu'elles n'avaient qu'à refouler les mutins vers le rocher à pic dominant la rivière où ils devaient infailliblement trouver la mort.

Quoi qu'il en soit, c'est là, sur ce rocher de Cordie, théâtre de leur martyre, qu'une sépulture simple et hâtive fut donnée aux vaillants confesseurs de la foi.

Mais Dieu fit bientôt justice de ce parjure en exaltant la gloire de son martyr : sur le tombeau d'Anthème, il s'opéra des prodiges¹¹⁶ ! Et ce tombeau devint l'objet d'une telle vénération qu'à peine un demi-siècle plus tard, lorsqu'en 779, Charlemagne apparut pour la première fois dans la Saintonge, il crut devoir donner au saint martyr une sépulture plus digne de lui, dans la cité voisine.

Cependant, la translation du corps d'un saint ne se fait pas sans que l'Eglise le reconnaisse comme tel. Aussi Charlemagne convoqua-t-il à Jonzac une assemblée d'évêques pour constater la réalité des prodiges accomplis au tombeau d'Anthème, reconnaître ses reliques et en attester l'authenticité. Il n'y a pas lieu de douter de la réunion de ce concile à Jonzac pour procéder à la béatification d'Anthème, car le mot « Levari » employé par du Saussay pour raconter la translation des restes du saint martyr dans cette ville, ne laisse aucun doute à ce sujet¹¹⁷.

L'assemblée des Evêques eut donc lieu ; et, les diverses formalités de la béatification remplies, ils déposèrent le corps ou plutôt les restes d'Anthème dans un précieux sarcophage qu'ils transportèrent solennellement à Jonzac et placèrent dans l'Eglise St-Gervais et St-Protais, derrière le maître-autel, sur quatre colonnes¹¹⁸.

Toutes ces particularités, dit Mgr Barthe, démontrent qu'il s'écoula un assez long temps entre la première et la seconde sépulture, le temps de constater les nombreux miracles accomplis sur le tombeau de St Anthème, le temps nécessaire au lent dessèchement d'un cadavre enfermé primitivement dans un cercueil de pierre, comme on en offrait alors aux gens de qualité¹¹⁹.

On peut donc affirmer que si Anthème subit le martyre vers l'an 740, c'est Charlemagne qui lors de sa première apparition en Saintonge, en 779,

réunit un concile d'Evêques à Jonzac pour béatifier ce saint martyr... et lui donner une sépulture digne de lui.

D'ailleurs, tout un concours de circonstances devait porter Charlemagne à glorifier le saint martyr : le bruit des miracles opérés à son tombeau ; le souvenir de son grand-père dont Anthème avait été le confident et le compagnon d'armes ; l'Evêque de Saintes, Aton, proche parent de la reine Hildegarde, ami intime d'Alcuin, familier de Charlemagne ¹²⁰, qui pensait à bon droit que la béatification du saint martyr serait pour son diocèse un nouveau sujet de gloire et une source de bienfaits.

Qu'est devenu ce trésor insigne confié depuis onze siècles à l'antique Eglise St-Gervais ? Les précieux restes du martyr ont-ils été enfouis dans les profondeurs du sol, « most parfont en la pière naive », selon l'expression des vieilles chroniques d'Aquitaine, pendant les différentes transformations subies par l'antique édifice ? Ont-ils été jetés au vent par les Protestants lorsqu'ils s'emparèrent de la ville, la mirent à sac et abattirent les voûtes de l'Eglise ? Les pieux fidèles les ont-ils simplement ensevelis plus profondément afin de les soustraire à la profanation ?

Mystère !...

Il ne faut pas oublier pourtant que notre Saintonge fut envahie par les Normands, qu'elle fut le théâtre de nos luttes religieuses et qu'à chacune de ces époques troublées, la foi était encore assez vive chez un grand nombre de chrétiens pour leur faire tenter l'impossible afin de préserver de la profanation les reliques de nos saints.

Enfin l'absence du tombeau, — loin des yeux, loin du cœur ! — l'installation des Carmes à Jonzac au commencement du XVI^e siècle (1505) et leur zèle. à développer le culte de N.-D. du Mont-Carmel n'auraient-ils pas affaibli le souvenir de notre saint martyr et diminué peu à peu le culte qui lui était rendu ?...

Il en a été ainsi de nos saints patrons, St Gervais et St Protais... Espérons donc que comme eux St Anthème révélera quelque jour à un nouvel Ambroise le lieu de sa sépulture pour la santification des âmes et la gloire de Dieu !

La fête de St Anthême est célébrée le 3 décembre, sous le rite simple, en même temps que celle de St François-Xavier. Espérons que l'Eglise permettra de la célébrer plus solennellement dans les diocèses de La Rochelle et de Poitiers, particulièrement dans l'Eglise de Jonzac.

CHAPITRE XI

Etude critique sur Saint Anthème

(Evêque de Poitiers)

Missionnaire et Martyr en Saintonge (VIII^e Siècle¹²¹)

par Mgr Barthe, Vicaire Capitulaire-

Fête le 3 Décembre

Les Bréviaires saintongeais des XIII^e et XIV^e siècles ne renferment pas d'office de St Anthème ; il figure dans le Bréviaire de Saintes du XVI^e siècle, sous le rit solennel, comme l'atteste, dans les Notæ ad litanias Pictonicas, Henri-Louis Chasteignier de La Roche-Pozay, évêque de Poitiers (1612-1657) ¹²². De temps immémorial, l'église des saints Gervais et Protais de Jonzac possède le corps du saint évêque martyr ; elle ne cesse de l'honorer, bien qu'on ait perdu la trace du tombeau, placé primitivement derrière l'autel et supporté par quatre colonnes.

Le Propre du Bréviaire de La Rochelle et Saintes, réformé en 1879, contient une brève leçon de saint Anthème, annexée sous le rit simple à l'office du 3 décembre (S. François-Xavier). Elle loue la religion de ses parents, la distinction de ses maîtres éducateurs, ses progrès dans les études sacrées, ses rares qualités intellectuelles et morales, sa mortification, sa charité pour les pauvres, son assiduité à l'oraison. Tant de science et de vertus lui méritèrent le siège épiscopal de Poitiers. Il vint prêcher la parole de Dieu en Saintonge et mourut saintement à Jonzac ; c'est dans l'église des saints Gervais et Protais que, comblé d'honneurs, il fut enseveli. Ni l'époque, ni le milieu politique ou religieux où vécut le saint évêque, ni les circonstances qui déterminèrent son apostolat en Saintonge, ni enfin son glorieux martyre ne sont mentionnés. L'auteur de la légende liturgique manifeste une prudence extrême.

Diverses traditions saintongeaises et poitevines, recueillies dans la Chronique de Turpin et le Martyrologium Gallicanum de Du Saussay, quelques observations critiques de M. Depoin, dans son Histoire des Evêques de Saintes, vont nous permettre d'établir une chronologie probable de la vie des St Anthème.

I. Chronique de Turpin

Cette Geste de Charlemagne, écrite en latin vers le XI^e siècle, fut traduite en dialecte saintongeais ou poitevin, au cours du XIII^e siècle. Elle contient deux interpolations saintongeaises où sont relatées la mort et la sépulture de saint Anthème, durant une prétendue campagne de Charlemagne en Gascogne et en Saintonge contre les Sarrasins¹²³. Notre saint évêque est représenté simplement comme chapelain du roi et de l'armée franque. Il meurt dans une bataille contre les Sarrasins, et Charlemagne lui fait, dans l'église voisine de Jonzac, une honorable sépulture, taillée profondément dans le roc vif, derrière le maître-autel. Voici la donnée du pseudo Turpin : Ogiers, lieutenant de Charles, lance quinze mille chrétiens sur la ville de Cordes ou Cordis, à la rencontre des deux cent mille Sarrasins de l'émir Agolant. Le roi, ayant rejoint son lieutenant, passe deux mois à faire le siège de Cordes. Cependant, Ratiers de Flandre pousse une pointe sur le Mont-Guitmar. Il y anéantit deux mille Sarrasins et s'empare d'une colline voisine dite Balaguier. Agolant, de Mauretagnie, amène une nouvelle armée de cent mille Sarrasins et répare brillamment sa récente défaite.

Alors, dit la chronique : « Ocident Ratier e Guibelin e Antempne lo chapelan Karles et deux mire des outres. Karles quant o so, si en fu most marriz e dolenz, e vinc après, et vit les morz, e ala après Aigolanz et si l'ateint à Yvier ou il ocist set mire Sarrasins. (Ici se place une visite de Charlemagne à l'abbaye de Baigne. Et le texte continue) : « Puis s'en torna li bons rois à mont Guitmar arreire, ou Turpins sebelisseint ses barons. Saint Antempne seveli on mostier saint Gervais, très l'outer most parfont, en la pierre naïve. Por amor de lui e des outres hi mistrent dans Innocenz et de la pource saint Johans baptiste et de saint Thomas d'Inde et de maintes outres vertus¹²⁴. »

Ce récit se lie étroitement à tout un ensemble de faits situés en Saintonge, en des lieux dont les noms subsistent encore. Les Moulins de Cordie, près du lieu dit Cord, dans une boucle du Trèfle occupent une hauteur près de Jonzac, c'est évidemment le Cordes du récit de Turpin. Mont-Guimar et Balaguier représentent, le premier, la colline sur laquelle est bâtie l'église des saints Gervais et Protais, le second, la colline qui porte le château de Jonzac. Matretagnie, du latin Mauritania, n'est autre que Mortagne-sur-Gironde. Yvier dénonce le type plus primitif de Avy, près de Pons.

La campagne décrite par le pseudo-Turpin n'a aucun fondement historique, tout au moins en ce qui concerne le règne de Charlemagne. La venue du fils de Pépin-le-Bref en Saintonge est signalée, pour la première fois, au cours de l'année 769, où un diplôme de Charles, en faveur de Saint-Aubin d'Angers, est daté de Mornay sur la Boutonne, un second diplôme d'Andiacum (Aujac), près de Saint-Jean-d'Angély¹²⁵. Or, à cette époque, les Sarrasins, refoulés et maintenus, au-delà des Pyrénées occidentales, par Charles-Martel, les ducs d'Aquitaine et Pépin-le Bref, avaient cessé, depuis longtemps, toute incursion en Gascogne. Charlemagne n'eut à les combattre qu'en Espagne et sur les côtes de Provence, que leur flotte venait inquiéter de temps en temps.

Faut-il classer hors de l'histoire tout ce que rapporte le pseudo-Turpin, comme le prétend la critique allemande ? Ainsi ne pense pas la science française. L'éminent critique G. Paris, dans sa thèse latine sur le pseudo-Turpin, écrit à propos des interpolations saintongeaises : « Talia certe... Sanctonensibus haud inutilia historicis vel geographicis, et quæ ab eruditis hominibus istius provinciæ non frustra investigarentur¹²⁶. » Et M. Camille Julian de renchérir : « Que de choses à dire sur ces productions. non pas haud inutilia, mais mire utilia historicis vel geographicis¹²⁷. » A quoi, Dom Darley et M. Depoin, dans des monographies qui font autorité, sont venus ajouter leur érudit témoignage. Sous les complications légendaires de la vieille chronique, court une trame historique de bon aloi. Il y a souvent simple transposition de noms et d'époques ; le fond appartient à des événements certains, transmis oralement ou faisant l'objet de quelque document antérieur.

C'est là une constatation de grande importance : elle permet de dégager la figure historique de saint Anthème des faux maquillages de Turpin. Du Saussay l'a entrevu, et c'est pourquoi il s'est bien gardé de supprimer le fond de la légende. Toutefois il en tire un médiocre parti, en essayant un

impossible rapprochement de notre saint, avec Charlemagne. Ceux qui suivent aveuglément sa leçon, ceux qui rejettent comme apocryphe tout le récit de Turpin, ignorent ou méconnaissent la valeur documentaire des sources, ces chroniques sommaires des monastères, ces simples chansons ou plaintes populaires, écloses du siècle de Clovis ¹²⁸ au siècle de Charlemagne, et d'où sortit la plus intéressante production de la Littérature française au Moyen-Age : l'Épopée. Ils n'ont pas su découvrir la trame historique que surchargent et déforment, du X^e au XII^e siècle, les mirifiques et souvent énormes broderies des légendaires. Au vrai, c'est dans la geste de Charlemagne que se sont cristallisées les croisades de toute l'époque carolingienne. La gloire du grand Roi absorbe celle de Pépin, son père, et de Charles-Martel, son grand-père, en guerre contre les Sarrasins.

Écoutons Gaston Paris, un des maîtres de la Littérature au Moyen-Age : « Préparée par Chlodovech (Clovis), commençant à Charles-Martel, à son apogée avec Charlemagne, renouvelée puissamment sous Charles le Chauve, la fermentation épique d'où devait sortir l'épopée s'arrête au moment où la nation définitivement constituée a revêtu pour quelques siècles la forme féodale¹²⁹ ».

A son tour, Léon Gautier, dont les travaux sur l'Épopée française jouissent d'une haute et légitime autorité, constate qu'« il y a eu chez nous, depuis Clovis à tout le moins, une série de faits précurseurs de l'Épopée, et ces faits sont d'une incontestable et lumineuse réalité. On les a embellis, exagérés, délayés, transformés ; mais ils restent, malgré tout le fond auguste de nos plus anciennes chansons de geste. La plupart de ces déformations de la vérité ont dû certainement se produire tout d'abord dans les chants lyrico-épiques, dans les cantilènes, dans les plaintes, dans les rondes, et c'est de là, presque toujours, qu'elles ont passé dans l'épopée ». L'éminent critique cite, de l'époque de Charles-Martel, deux faits, transposés dans les poèmes du cycle de Charlemagne ou la « Geste du Roi ». « Il est démontré, dit-il, que le Renaud de l'histoire est mort vers le milieu du VIII^e siècle, et que, par conséquent, c'est contre Charles-Martel et non contre Charlemagne qu'il a eu à lutter ; il est prouvé, plus clairement encore, que le roi Yon de notre vieux poème doit être identifié avec un Dudon, duc ou roi de Gascogne, qui donna réellement asile à des ennemis de Charles-Martel et qui fut amené, pour ce motif, à batailler contre le grand-père de Charlemagne¹³⁰. »

Nous voici ramenés en Aquitaine, au temps même de Charles-Martel, allié momentané du roi Eudon ou Eudes, écrasant une immense armée sarrasine. La victoire de Poitiers, — il ne nullement téméraire de le croire, — dut longtemps susciter, dans le pays, l'enthousiasme populaire, exciter la verve épique des chroniqueurs et des troubadours. Dans leur récit, le chapelain Karle, grand aumônier de l'armée franque, l'évêque de Poitiers missionnaire en Saintonge et martyrisé par de perfides Sarrasins, devait jouer un rôle important. C'est ce rôle que le faux Turpin transposa plus tard (XI^e siècle) dans la Geste de Charlemagne. Il suffit de rendre à Charles Martel ce qui lui appartient, pour pouvoir rétablir, dans leur milieu et avec quelque probabilité, les principaux faits de la vie de saint Anthème.

En ce qui concerne le siège de Cordes, près de Jonzac, auquel se rattachent la mort et la sépulture de St Anthème, Dom Darley estime que « cet épisode et sa présence au milieu des autres récits, ne peuvent guère s'expliquer que par une confusion ou une transposition de Chartres (= Pons), qui par un rapprochement, ou une confusion voulue, avec Cordoue, ville d'Espagne, célébrée dans la Chanson de Rolland sont devenues Cordres et Cordes ». Le distingué Bénédictin exprimait ce jugement avant de savoir que Cordes répond à un lieu dit de la contrée de Jonzac. Il l'a découvert plus tard et inséré dans le supplément (page 3) ajouté à ses « Fragments d'anciennes chroniques d'Aquitaine ».

La découverte est d'importance énorme, autant dire décisive. Elle prouve, en effet, que le pseudo Turpin, en plaçant le récit du siège de Cordes, près de Jonzac, ne le confond pas avec la prise des Chartres, mais le traite en épisode distinct. Cordes se rapproche davantage du type espagnol Cordoue. On pourrait en déduire plus aisément, avec Dom Darley, que le pseudo-Turpin utilisa, pour sa légende, le célèbre récit de la Chanson de Rolland. Il est bien difficile, dans l'état actuel de la critique¹³¹, de dire si l'auteur de cette chanson est antérieur au pseudo-Turpin. On demeure libre d'attribuer à celui-ci la priorité de composition. Dès lors, l'opinion de Dom Darley, basée sur un simple rapprochement de noms, n'a qu'une très faible autorité.

Ce qui paraît infiniment probable, c'est que le pseudo-Turpin avait sous la main des documents et des faits antérieurs à l'époque de Charlemagne notamment la mission, le martyre et la sépulture de saint Anthème à Jonzac, et qu'il les a mêlés à la trame de son poème épique. Une mission évangélique du saint évêque en Saintonge, un essai de conversion auprès de

Sarrasins, installés en ce lieu et feignant de vouloir embrasser la religion chrétienne, le martyr du missionnaire attiré dans un guet-apens, toutes ces données traditionnelles que vont fournir le Martyrologe Gallican de Du Saussay et le témoignage de l'Eglise de Poitiers, ne pouvaient cadrer avec une expédition militaire de Charlemagne contre les musulmans, assemblés en nombre fantastique (500.000) dans la basse Saintonge. Le pseudo-Turpin élimine tout cela, jusqu'au titre même de l'évêque de Poitiers. Anthème, n'est plus, pour lui, qu'un chapelain de Charles, un grand aumônier de l'armée franque, un héros de bataille, frappé à mort au milieu de ses soldats. Cependant, rien n'empêchait d'utiliser l'épisode de la sépulture d'Anthème dans l'église de Jonzac. C'est, à juste titre, nous le dirons plus loin, qu'il attribue ce fait à Charlemagne et les détails qu'il fournit sur la cérémonie : caveau creusé profondément dans le vif du roc, derrière le maître-autel, mélange de saintes reliques aux ossements du bienheureux, expriment une chose vue et réelle.

L'expédition de Charlemagne en Saintonge étant de pure invention épique, il reste à expliquer comment saint Anthème, lo chapelan Karles, a été inhumé dans l'église des saints Gervais et Protais de Jonzac. Le récit de Du Saussay, combiné avec le témoignage de l'Eglise de Poitiers, nous mettra peut-être sur une bonne piste.

II. Martyrologe Gallican de Du Saussay

(Tome II, page 966)

Cette œuvre hagiographique jouit encore d'une sérieuse considération ; au XVII^e et XVIII^e siècles, elle servit de modèle dans la rédaction des Propres diocésains de France et des Vies de Saints. La légende de saint Anthème gagne à être connue en son entier. En voici la traduction :

« III Décembre. — Jour natal de saint Anthème, évêque de
« Poitiers et martyr, et de ses compagnons. — Ce glorieux
« évêque, doué d'une éclatante sainteté et d'une science sacrée
« peu commune, mérita l'estime et l'affection de Charlemagne,
« qui le nomma successivement abbé de sa Cour, son archichapelain et évêque de Poitiers. Lorsque fut décidée l'expédition

« tion contre les Sarrasins d'Espagne, le roi se l'attacha de
« nouveau pour s'assurer à lui-même, autant qu'à son armée,
« le précieux secours de son ministère et le bienfait de ses
« saints exemples. Après s'être emparé de Saragosse et des
« pays environnants, Charlemagne désarma les Sarrasins qui
« occupaient la Navarre. Ces perfides ennemis, le voyant
« sans défense, feignirent un violent amour de la paix. Ils
« supplièrent leur vainqueur d'envoyer quelques députés,
« chargés de leur apprendre tout ce qu'il lui plairait d'ordonner.
« Cette mission fut confiée à Anthème, ce vénérable évêque,
« qu'accompagnèrent quelques hommes de grand mérite.
« Tout d'abord, les Sarrasins prodiguèrent leurs flatteries aux
« envoyés du roi, et les attirèrent peu à peu dans l'intérieur
« des camps. Une fois qu'ils se virent cernés de toute part,
« Anthème et ses compagnons connurent la perfidie de leurs
« féroces ennemis. Ils eurent la tête tranchée, autant par haine
« de la foi chrétienne que par vengeance contre le roi de Fran-
« ce. Charlemagne fit justice de ce parjure, et s'étant fait livrer
« le corps d'Anthème, il le ramena en France et le déposa en
« grande magnificence dans l'église des martyrs Protas et Ger-
« vais au bourg de Jonzac en Saintonge. Plus tard, il apprit
« que de nombreux miracles illustraient le tombeau du saint
« évêque. Il ordonna que ses reliques ayant été reconnues, les
« Evêques de la contrée lui décernassent les honneurs de la
« béatification. C'est alors que le corps du martyr, placé dans
« une châsse précieuse, fut élevé, derrière le maître-autel, sur
« quatre colonnes, »

A part le titre de chapelain royal, la mort sous les coups des Sarrasins, les honneurs de la sépulture dans l'église de Jonzac qui reproduisent la légende du pseudo-Turpin, tout est nouveau dans le récit de Du Saussay. Il s'est aperçu sans doute qu'une saine critique ne pouvait admettre la fantaisiste campagne de Saintonge contre les Sarrasins, depuis longtemps refoulés en Espagne ; qu'Anthème paraissant, par son ministère, lié au service de Charlemagne, et, par son martyre, à quelque mauvais coup des Sarrasins, il convenait de le faire participer à la guerre d'Espagne et de trouver là un incident, comme la feinte des perfides Navarrais, pour expliquer la sainte

mort de l'évêque de Poitiers. Cette difficulté une fois vaincue, rien n'était plus facile semblait-il, que de voir Charlemagne ramener le corps du martyr en France, pour le déposer dans l'église de Jonzac.

L'opinion de Du Saussay a rallié jusqu'ici un assez grand nombre d'esprits ; mais nous n'avons rencontré nulle part une adhésion raisonnée et motivée. Or, cette opinion se heurte à de sérieuses objections :

1° Le témoignage de l'Eglise de Poitiers, rapporté par un de ses évêques, Henri-Louis Chasteignier de La Roche-Pozay. Ce prélat, dans des Notes sur les litanies poitevines, relate, la mort de saint Anthème, en ces termes : « Le 3 décembre, Anthemius communément appelé saint Anthesme, mourut en Saintonge, tandis qu'il y prêchait la parole de Dieu ; son corps repose à Jonzac, III Decembris, Anthemius, vulgo saint Anthesme, obiit in Xanctonibus dum Dei verbum disseminaret et apud Jonzacum jacet ¹³². » Si cette donnée est exacte, la mission de St Anthème et son martyre en Navarre, sous le cimenterre des Sarrasins, ne peuvent être soutenus. Entre l'affirmation de Du Saussay, dépourvue de toute référence, simple hypothèse d'un hagiographe cherchant à résoudre un problème historique assez compliqué, et l'affirmation d'un évêque de Poitiers, originaire de ce diocèse, expliquant une pièce liturgique, avec la pleine conscience des traditions poitevines sur la mission et la mort d'Anthème en Saintonge, on n'hésite pas à préférer ce dernier témoignage.

2° Il justifie, sinon le martyre d'Anthème, qu'il passe sous silence, du moins la raison de sa sépulture dans l'église des saint Gervais et Protas de Jonzac. On s'étonnera toujours que Du Saussay n'ait pas vu le rapport de cette inhumation d'un martyr béatifié avec la mission évangélique en Saintonge. A supposer même que Charlemagne ait rapporté d'Espagne le corps de saint Anthème, pourquoi l'aurait-il confié à l'église de Jonzac ? Rien, dans le récit de Du Saussay, ne justifie ce choix, alors qu'il était tout naturel que le roi dotât de ces vénérables dépouilles ou la chapelle d'Aix-la-Chapelle, qu'Anthème avait édifiée par son ministère, ou la Cathédrale de Poitiers, son siège épiscopal. Poitiers n'était pas tellement éloigné de Jonzac, qu'il fallût un grand effort pour lui rendre son glorieux évêque-martyr.

3° La mission d'Anthème et de ses compagnons auprès des Sarrasins de Navarre détonne sur la conduite que Charlemagne observa dans son expédition de 778 en Espagne. Le terrain était tout nouveau pour lui et pour son armée ; la perfidie, comme le cruel sectarisme des musulmans,

commandait une extrême prudence. Charles ne pouvait compter que sur la sympathie intéressée de Ibin-Alarabi, ce gouverneur de Sarragosse qui était venu, un an auparavant, implorer sa protection contre la tyrannie d'Abdérame, émir de Cordoue. Aussi bien, son plan de campagne fut ainsi établi : pénétrer en Espagne par les défilés de Gascogne et des Pyrénées Orientales ; ordre aux deux armées de s'emparer l'une de Gironne et de Barcelone, l'autre, que Charles commandait en personne, d'enlever Pampelune ; rassemblement général sous les murs de Saragosse. Ce plan réussit à merveille, grâce à la cohésion des deux armées, moins préoccupées d'établir une politique franque dans les pays conquis que d'atteindre Saragosse où la présence du puissant et sympathique Ibin-Alarabi permettait d'organiser les diverses conquêtes. Arrivé à ce point de la victoire, Charlemagne ne se départit pas de son extrême prudence. On le voit siéger au milieu de ses troupes, campées autour de lui ; c'est là qu'il reçoit lui-même, et non par des ambassadeurs envoyés au loin, les gouverneurs de la Catalogne, de l'Aragon et de la Navarre, venant faire leur soumission à ses pieds. Rappelé soudainement en Allemagne par une nouvelle révolte des Saxons, il se garda bien de laisser des chefs francs à la tête des provinces espagnoles il préféra se fier aux chefs musulmans qui l'avaient reconnu pour souverain, quitte, par cette confiance même, d'expérimenter leur fidélité. Ce ne fut que quelques années après, qu'il établit des comtes francs dans les provinces conquises.

De tels actes de prudence condamnent l'hypothèse de Du Saussay. Il est inadmissible que Charlemagne ait accepté d'envoyer aux Sarrasins de Navarre une ambassade isolée de la protection de ses troupes, comme si une promesse de conversion offrait de sérieuses garanties. C'est donc à tort que l'on sacrifierait au Martyrologe Gallican la tradition que nous transmet l'évêque poitevin Chasteignier L'adaptation à cette donnée du témoignage fourni par le faux Turpin demeure à faire. M. Depoin nous tracera la voie.

III. Hypothèse de M. Depoin¹³³

Il est regrettable que l'érudit historien des Evêques de Saintes se soit mépris sur le texte du Martyrologe Gallican. Il attribue à Du Saussay la mention de l'apostolat et du martyre de saint Anthème en Saintonge, alors que cet auteur n'en dit pas un mot. Cette méprise trouble l'ordre des

témoignages et même des faits¹³⁴. Elle n'empêche que M. Depoin ait découvert le résidu historique du pseudo-Turpin en ce qui concerne notre Saint. Il est certain que la Saintonge fut envahie par les Sarrasins en 731. Vaincu en 732 par Charles-Martel, à la célèbre bataille de Poitiers, leur chef Abdérame, émir de Cordoue, vit son immense armée fuir en déroute sur les chemins de l'Espagne, laissant ici et là de nombreux prisonniers. Cette éclatante victoire, nous l'avons déjà observé, a pu donner occasion, dans le pays, à de multiples chansons populaires ou à des récits traditionnels que le pseudo-Turpin aura utilisés, en les faisant servir à la glorification de Charlemagne, le seul héros qu'il veuille reconnaître et chanter. Pour corroborer cette hypothèse, M. Depoin émet, sur l'apostolat et le martyre de St Anthème en Saintonge, quelques observations d'inégale valeur. La plus considérable est certainement l'absence d'un évêque à Saintes vers l'année 731. Il y a grande probabilité que le siège de Saintes fut occupé alors par St Dizence. Or, ce prélat eut à soutenir, contre son peuple révolté, une longue et cruelle lutte. Deux fois, le saint évêque, contredit, bafoué, mais indomptable dans son zèle et sa charité, abandonna son troupeau. Il mourut en exil à Tours, après 731, et on ne voit pas que son successeur ait occupé le siège avant 783. Cet état lamentable d'une Eglise voisine de Poitiers a pu inspirer à saint Anthème, prélat de haute sainteté, la résolution de pacifier les esprits, en les ramenant à la pratique de la vraie foi. C'est durant cette mission qu'il aurait rencontré à Cordes, dans les environs de Jonzac, des groupes de prisonniers sarrasins qui feignaient de vouloir se convertir. Il crut à leur bonne foi, et, payant de sa tête l'ardeur de son zèle apostolique, il remporta la palme du martyre.

A propos du lieu et de la date de cette mort tragique, M. Depoin s'écarte de la donnée traditionnelle ou de la vraisemblance historique. Il veut que saint Anthème ait résidé à Saintes en 731, date probable, d'après lui, du second exil de saint Dizence ; qu'il y ait subi le sort des Saintais, lorsque Abdérame, en cette même année, s'empara de la ville et la livra à un affreux carnage. Cette hypothèse lui sourit tellement, qu'il propose d'y accommoder une tradition saintongaise, qui affirme, dit-il, que la Cathédrale de Saint-Pierre, œuvre de l'évêque Pierre de Confolens (1112-1127), fut érigée sur un lac au fond duquel gisaient d'innombrables martyrs. L'historien résume son étude en ces termes : « Nous croyons pouvoir conclure, par l'enchaînement de ces traditions, à la présence à Saintes, en 731, de l'évêque de Poitiers Anthème, venu à la nouvelle de l'avance des

Sarrasins pour défendre la chrétienté, privée par sa propre faute de son pasteur légitime, et au meurtre de ce prélat, victime de la perfidie des Sarrasins, ainsi que tous ses compagnons, le 3 décembre de cette même année. »

Ces dernières conjectures appellent quelques objections :

1° Il est inadmissible qu'un groupe de Sarrasins ait simulé un désir de conversion au christianisme alors qu'Abdérame, leur chef, maître de la Gascogne et de la Saintonge, tenait ces provinces sous le cimeterre de ses soldats, enivrés de gloire et d'orgueil. L'heure n'était pas encore venue pour eux de déposer le fanatisme musulman, de revêtir la peau des brebis, pour implorer la pitié des chrétiens. Elle sonnera seulement après la victoire des Francs, en 732. Alors, la mission évangélique d'Anthème trouvera sa place historique.

2° C'est la conclusion qu'impose également la nomination du chapelain de Charles au siège de Poitiers. Avant la célèbre victoire de 732, la couronne de France, et donc Charles qui la représentait en qualité de Maire tout-puissant du Palais, n'avait aucune part effective au gouvernement du Poitou. Ce pays dépendait du royaume d'Aquitaine, à la tête duquel se trouvait Eudes, fils de Boggis et successeur de Bertrand, son oncle. Les choses changent d'aspect, si on les envisage après la victoire de Poitiers. Il est vrai que Charles-Martel séjourna peu de temps dans le Poitou, les affaires du royaume le rappelant sans délai à Paris ; mais il était trop fier du prestige que lui rapportaient ses services, trop ambitieux de rattacher l'Aquitaine à la couronne, pour abandonner au duc Eudes les fruits de la victoire franque. Que dans ces conditions, profitant de la vacance du siège épiscopal, il ait nommé ou fait accepter un évêque de Poitiers choisi parmi les prélats de sa Cour, cela n'a rien que de très vraisemblable.

La résidence d'Anthème sur le théâtre de la victoire de son maître devait en maintenir le glorieux souvenir ; sa science et ses grandes vertus, l'influence qu'elles acquerraient dans l'Aquitaine tourneraient certainement au profit de la politique franque, inaugurée par Clovis I et reprise par Charles-Martel.

3° Les circonstances du martyre d'Anthème, telles que M. Depoin les propose, ne répondent ni à une évangélisation de Sarrasins en Saintonge, comme nous l'avons déjà observé, ni au lieu de la sépulture du saint Martyr. Cette sépulture, toutes les sources traditionnelles s'accordent à la placer à

Jonzac. Ce fait n'a pas d'explication satisfaisante, si saint Anthème trouve ailleurs sa mort. En admettant que les Sarrasins eussent précipité saint Anthème et ses compagnons dans le lac de Saint-Pierre, où la tradition saintongeaise découvre d'innombrables martyrs, il serait plus juste de penser que les cadavres, au moment d'être retirés de ce lac, auraient été revendiqués par la ville de Saintes comme un dépôt sacré. L'évêque, gardien des saintes reliques, n'aurait pas permis qu'elles fussent livrées à Jonzac, avec qui saint Anthème et ses compagnons, dans l'hypothèse de M. Depoin, n'avaient aucun rapport.

IV. Nouvelles conclusions

Les remarques présentées dans l'examen des précédents auteurs vont nous permettre d'établir brièvement nos propres conclusions.

1° Anthème, chapelain de Charles. — C'est le titre qui l'introduit dans l'histoire ; il n'y a pas lieu de lui enlever, bien qu'il ait trop servi, dans la Chronique du pseudo-Turpin et dans le Martyrologe Gallican, à créer une fausse légende. Nous avons vu que les exploits épiques de Charlemagne, auxquels Turpin et Du Saussay mêlent Anthème, ne conviennent ni à l'histoire en général ni à la tradition poitevine et saintongeaise en particulier. Il reste à conclure que notre saint débuta dans la célébrité ecclésiastique par la fonction de chapelain de Charles-Martel¹³⁵. Le nom de Karles, appartenant également au petit-fils de ce prince, a pu faciliter l'emploi que le faux Turpin en a fait, dénaturant les sources traditionnelles où il puisait.

2° Vertus éminentes d'Anthème. — Elles sont proclamées ou décrites par Turpin et Du Saussay ; l'amplification littéraire qu'en donnent les Bréviaires rochelais et poitevin se justifie par la haute estime que Charles-Martel témoigna au saint.

2° Anthème, évêque de Poitiers. — C'est le témoignage même de cette Eglise dans sa liturgie et sa tradition. M. Depoin rappelle que Dom Chamard auteur estimé d'une Histoire ecclésiastique du Poitou, « constatant que la légende du saint évêque ne peut s'accorder avec la chronologie du catalogue, l'a condamnée sans rémission, avec, semble-t-il, quelque excès

de sévérité ». Nous sommes de cet avis. Ecartons d'abord une équivoque, entretenue par un certain nombre d'historiens locaux. Ils confondent notre saint avec Attenius, qui figure dans le catalogue visé par Dom Chamard, comme 13^e successeur de Nectarius, premier évêque de Poitiers, et 4^e successeur de saint Hilaire (t 13 janvier 367 ou 368). Ce catalogue fut dressé probablement au XV^e siècle, d'après quatre manuscrits ou groupe de manuscrits. Mgr L. Duchesne l'a reproduit avec ses variantes, dans ses *Fastes épiscopaux* (Tome II, pages 77 et 78).

Il est évident, quelque parti que l'on veuille tirer de la similitude des noms, qu'Attenius, placé le 4^e après saint Hilaire, ne peut être Anthemius que les légendes font vivre sous les rois carlovingiens. Après Attenius, le catalogue mentionne ses successeurs Pientius, Pascentius, Maroveus, Plato, Fortunatus, ces quatre derniers contemporains de saint Grégoire de Tours, qui en témoigne précisément. Suivent ensuite, jusqu'à l'apparition de Charles-Martel et de Charlemagne, quatorze évêques successifs, que Mgr Duchesne regarde comme authentiques. Le nom d'Anthème est omis. Ce n'est pas une raison pour « considérer toute sa légende comme manifestement apocryphe » comme le prétend Dom Chamard, malgré la tradition liturgique de Poitiers. Il n'est pas rare, en effet, que les anciens catalogues omettent les noms des évêques transférés à d'autres sièges ou inhumés en dehors de leur diocèse. D'autre part, les évêques Godo, Magnibertus, Bertaldus, Benedictus, Johannes, Bertradius, susceptibles d'avoir occupé le siège de Poitiers de 731 à 785, n'ont laissé aucun document ni aucune tradition sur leur ministère et la date de leur mort. Ce silence permet d'intercaler, dans le catalogue, un prélat qui a pour lui, en tant qu'évêque de Poitiers, une tradition absolument respectable.

4° Anthème, missionnaire et martyr en Saintonge. — Pour sa mission apostolique, notre critique du pseudo-Turpin et de Du Saussay permet d'utiliser leur fondement historique, en l'adaptant au témoignage de Chasteignier de La Roche-Posay, organe autorisé de l'Eglise de Poitiers. Ce témoignage a fixé la légende des Bréviaires poitevin et rochelais, et rien n'autorise à sacrifier cette position liturgique. La venue de saint Anthème en Saintonge peut s'expliquer par l'état lamentable de la chrétienté, sous l'épiscopat de saint Dizence. L'hypothèse fournie sur cette époque troublée, par M. Depoin résulte d'une étude très sérieuse des documents et des faits¹³⁶.

Les Bréviaires poitevin et saintongeais n'accordent pas à saint Anthème le titre de martyr, que lui reconnaît Du Saussay, suivi par M. Depoin. Il y a lieu de le regretter. Du Saussay a bien vu qu'en faisant mourir saint Anthème sous le cimetière des Sarrasins, le pseudo-Turpin maintenait la tradition du martyre. Il a cherché à dégager le fait des faussetés légendaires, pour le situer dans un cadre historique : l'expédition de Charlemagne contre les Maures d'Espagne. Sa tentative porte également à faux ; mais, reportée au temps de Charles-Martel, elle acquiert une grande probabilité. Rappelons une fois encore que l'armée d'Abdérame, écrasée sous le marteau de Charles près de Poitiers, ne fut pas complètement anéantie. De nombreux débris se dispersèrent dans la direction de l'Espagne¹³⁷ et leur désordre, comme leur affolement, permirent aux provinces précédemment envahies de venger les cruautés atroces dont elles avaient souffert. C'est ainsi qu'un grand nombre de soldats, de femmes et d'enfants composant la smalah de toute armée sarrasine en campagne, purent être retenus comme prisonniers et esclaves.

Un prêtre fort distingué, toujours à l'affût de l'information historique, nous a certifié que, dans la contrée de onnay-Boutonne, on considère telle ou telle famille comme descendant de souche mauresque ; qu'en effet le type de cette race y paraît conservé et saisissant. Pure coïncidence peut-être, mais il est piquant de la noter ici. Le fait des prisonniers sarrasins de 732 étant acquis, il est permis de croire que ces disciples de Mahomet, pour mieux gagner la clémence de leurs nouveaux maîtres, feignirent un sincère désir de conversion. Cette perfide manœuvre aurait surpris la bonne foi de notre saint missionnaire. Avec quelques compagnons d'apostolat, il se serait laissé attirer dans quelque guet-apens, et les Sarrasins en auraient fait un massacre. Le martyre aurait eu lieu, le 3 décembre, dans le village de Cordis, près de Jonzac.

5° Sépulture de saint Anthème dans l'église des saints Gervais et Protas de Jonzac. — La Chronique de Turpin laisse voir une double sépulture de notre Saint : la première, simple et hâtive ; la seconde, plus solennelle, dans l'église de Jonzac, derrière le maître-autel, très louter most parfont, en la pierre naïve. Cette solennité prouve qu'entre les deux cérémonies, il y eut procès de béatification, après des miracles constatés sur le tombeau primitif du martyr Anthème. C'est ce qu'exprime très nettement Du Saussay, en accusant ainsi sa dépendance du pseudo-Turpin. D'abord première sépulture, puis insignes miracles qui illustrent le tombeau du martyr

(Deinde coruscantibus ad martyris tumulum gloriæ divinæ signis) ! enfin, Charlemagne convoque une assemblée d'évêques pour la translation solennelle des saintes reliques dans l'église de Jonzac (Rex corpus sanctum per Episcopos de solemni ritu levari curavit¹³⁸). Du Saussay observe que les Evêques déposèrent le corps, c'est-à-dire les ossements desséchés, dans un précieux reliquaire qu'ils placèrent, derrière le maître-autel, sur quatre colonnes (atque in thecam preciosam translatum super quatuor columnas retro altare collocari). Toutes ces particularités démontrent qu'il s'écoula un assez long temps entre la première et la deuxième sépulture, le temps de constater les nombreux miracles accomplis sur le tombeau de saint Anthème, le temps nécessaire au lent dessèchement d'un cadavre enfermé primitivement dans un cercueil de pierre comme on en offrait alors aux gens de qualité. On peut donc supposer que si Anthème subit le martyre vers l'an 740, c'est Charlemagne qui a pu, lors de sa première apparition en Saintonge, en 769, réunir un Concile d'évêques à Jonzac pour béatifier le saint Martyr. C'est la seule part qui convienne au grand roi dans les divers récits que nous venons d'étudier.

M. Depoin voudrait lui en attribuer une autre, celle d'avoir dédié l'église de Jonzac aux saints martyrs Gervais et Protais. Il va même jusqu'à dire que saint Gervais, figurant parmi les statues du portail de Saint-Pierre de Saintes, a pu y être placé en souvenir de saint Anthème, martyrisé en ce lieu (le fameux lac des Martyrs) et transporté ensuite à Jonzac. La première hypothèse serait impressionnante s'il était démontré que l'Eglise gallicane ignorait le culte des deux martyrs de Milan, avant que Charlemagne, de retour de son expédition de Lombardie (772), l'eût propagé dans son royaume. Or, saint Grégoire de Tours nous apprend que le culte et les reliques des deux martyrs milanais étaient répandus déjà de son temps (580) dans toute la Gaule : « Forum reliquise. per totum Galliarum ambitum, Deo propitio (miracles à l'appui) dilatatæ sunt¹³⁹ ». Quant aux statues du portail de Saint-Pierre, il est bon de rappeler que, si l'évêque Pierre de Confolens a été le fondateur de cette magnifique église, il ne fut pas seul à l'embellir ; ses successeurs y prirent leur part, notamment son successeur immédiat (1128-1129), Guillaume II dit Gardas. Ce prélat appartenait à la famille des barons de Jonzac¹⁴⁰. Il a pu offrir au premier Saint titulaire de son lieu seigneurial un culte d'honneur dans sa Cathédrale, et c'est ce qui expliquerait d'abord le culte de saint Gervais dans la Cathédrale du XII^e

siècle, ensuite la présence de sa statue au grand portail sculpté du XV^e siècle.

CHAPITRE XII

Antoine-Claude-Auguste de Beaupoil de S^t Aulaire baptisé à Jonzac

Victime des Septembriseurs (1766-1792)

Au moment où la cause des martyrs des Carmes va être introduite en cour de Rome, il convient de rappeler qu'une des plus nobles victimes des massacres de septembre 1792 fut un enfant de Jonzac et qu'il reçut le baptême dans notre Eglise. C'est un titre de gloire qui s'ajoute à tant d'autres et qui font du vieux monument un véritable reliquaire.

Antoine-Claude-Auguste de Beaupoil de St-Aulaire naquit au château de la Dixmerle où habitait sa famille le 1^{er} février 1766. Il fut baptisé le lendemain dans l'église de Jonzac par Messin, vicaire, qui devint plus tard si tristement célèbre ¹⁴¹.

Voici son acte de baptême tel qu'il est conservé aux Archives de la Commune : « L'an mil sept cent soixante six et le deux février, a été baptisé Antoine-Claude-Auguste né le jour d'hier, fils légitime de Messire Claude de Beaupoil de St-Aulaire. lieutenant ancien des vaisseaux du Roy et de dame Marguerite Françoise Etienne de Belot ses père et mère, de cette paroisse. A été parrain S^r Antoine de Beaupoil, son frère et marraine demoiselle Aimée de Beaupoil qui ont déclaré ne savoir signer. — Le Registre est signé : Beaupoil de St-Aulaire et Messin, vicaire de Jonzac. »

Ainsi donc la future victime des Septembriseurs est née à la Dixmerie, paroisse de Jonzac, le 1^{er} février 1766. La famille de St-Aulaire qui essaima en Périgord et en Saintonge est trop connue pour qu'il soit utile d'en établir l'importance et elle est aujourd'hui trop dignement représentée pour en faire connaître la noblesse ¹⁴².

Toutefois, la branche habitant le château de la Dixmerie était fort modeste. Indépendamment du père de notre héros chrétien qui avait été Lieutenant de vaisseau, les autres membres de la famille vivaient avec lui en simples propriétaires s'il faut s'en rapporter à ce qui est dit dans les délibérations du Conseil de la commune au moment de la révolution : Guy, Antoine et Auguste habitaient ensemble et émigrèrent en même temps.

Le 6 vendémiaire, an III, leur mobilier, en tant que bien d'émigrés, fut vendu 997 livres, 4 sols, sans préjudice d'une nouvelle vente qui eut lieu les 11 et 14 avril 1793.

L'épouse de Guy de St-Aulaire fut arrêtée et incarcérée à Pons avec ses enfants. « Le 4 brumaire, an III, le conseil de la commune donne en effet la permission d'envoyer les effets qu'elles réclament aux détenues dans la prison de Pons à la citoyenne Thury femme de Guy de Beaupoil et à ses trois filles, Félicité, Antoinette et Pauline. »¹⁴³

Le 23 Brumaire, elles étaient mises en liberté,

Une vie aussi courte que celle d'Antoine-Claude Auguste de Beaupoil de St-Aulaire est généralement peu féconde en événements extraordinaires, à plus forte raison quand c'est la vie d'un étudiant et d'un étudiant ecclésiastique. Il n'y aurait donc pas lieu d'en parler si sa mort tragique, subie en haine de la foi, à 26 ans, ne l'avait placé parmi les héros dont l'Eglise s'honore et dont elle célèbre le martyre.

Il fit donc ses humanités successivement aux séminaires parisiens de St-Louis et de St-Nicolas et sa théologie à St-Sulpice. Il obtint le diplôme de maître es-arts en 1776. Aussitôt son ordination sacerdotale, il concourut avec succès pour l'obtention d'un Canonat au chapitre de la Collégiale de St-Hilaire de Poitiers en 1789. Puis, il poursuivit ses études pour le grade de docteur.

Mais la Révolution déjà menaçait de tout détruire. On était à la veille du sombre drame qui gardera dans l'histoire le nom de Massacres de Septembre. On était arrivé à ce moment où « une arme non déclarée était motif d'accusation, ou un signe quelconque de royalisme, un uniforme, un bouton d'habit, un portrait était un témoignage de suspicion, où le titre de prêtre était un crime¹⁴⁴. »

On était au 30 août 1792. Antoine de St-Aulaire était étudiant au collège de Navarre ; il y fut arrêté avec ses maîtres et incarcéré à St-Firmin, malgré ses protestations à la section du Panthéon au nom des droits de l'homme. Peine inutile ! « son nom de Saint-Aulaire et sa qualité de prêtre étaient des

crimes impardonnables », raconte l'abbé Laurent qui y fut incarcéré avec lui.

Mais laissons à M. Pierre de Lagorce, le soin de nous donner les détails de ce long martyre¹⁴⁵.

« Le séminaire de St-Firmin, sur le versant oriental de la montagne Ste-Geneviève, avait reçu, le 13 août, une cinquantaine d'ecclésiastiques, vingt du 13 au 28 août, et une vingtaine encore à la suite des perquisitions des 29,30 et 31 août. Parmi ces détenus, quelques-uns, comme M. de St-Aulaire chanoine de Poitiers, se recommandaient par la naissance ; d'autres étaient renommés par leur science ou leur érudition ! tel l'abbé Lhomond, auteur de grammaires destinées à demeurer longtemps classiques ; tel aussi l'abbé Haüy, de l'académie des sciences ; tel enfin l'abbé Camus originaire du diocèse de Rodez et très mêlé aux premières expériences d'aérostation... Il semble que les proscripteurs aient d'abord coloré d'apparente modération leur violence.

L'un de ceux qui, dans ces quartiers décernait les ordres d'arrestation, était en épicier de la rue des Grands-Degrés, nommé Hû, et tout récemment appelé aux fonctions de Juge de paix. C'était, dit un contemporain, un homme poli, aux yeux vifs et aux formes aimables, de ton facile, de rire malin, de douceur décevante, et capable d'immoler de sang-froid ses concitoyens sans les haïr. L'abbé de St-Aulaire, arrêté le 29 août, ayant invoqué la Déclaration des droits de l'homme qu'il apercevait gravée sur la muraille, Hû l'écouta avec une attention souriante, le laissa parler autant qu'il le voulut ; puis, le prêtre lui étant doublement odieux à titre de prêtre et à titre d'aristocrate, il se contenta de dire : « Il vous faudra, Monsieur, aller comme les autres à St-Firmin... » Ce Juge ne montra pas moins de douceur vis-à-vis d'un curé beauceron, l'abbé Laurent¹⁴⁶, qui nous a laissé une relation des événements...

« A St-Firmin, la vie, même en ces jours terribles, était, à ce qu'on assure, moins triste qu'on ne l'eût supposé. L'habitude du péril émoussait le péril même. Chaque détenu en arrivant retrouvait ses supérieurs, ses anciens maîtres, des confrères perdus de vue depuis longtemps : de là des reconnaissances, des retours sur le passé des entretiens presque enjoués... Cependant les nouveaux venus, arrêtés du 29 au 31 août, apportèrent des impressions plus sombres....

« Tout en effet présageait les pires excès. Depuis le 10 août, partout régnait la Terreur... La journée du dimanche 1er septembre s'écoula pleine

d'anxiété quoique dans une connaissance incomplète de ce qui se passait au dehors. Les plus optimistes eux-mêmes avaient renoncé à rassurer leurs compagnons. On a dit la nuit terrible qui suivit : les massacres à l'Abbaye, à la Force, à la Conciergerie, au Châtelet, à la Tour St-Bernard. A la Tour St-Bernard les meurtriers n'étaient plus qu'à quelques pas.

« Il était deux heures de l'après-midi. Les prisonniers venaient d'achever leur repas. Les assassins, moitié bande ambulante, moitié gens du quartier, firent irruption. Que se passa-t-il ? Tout ce qu'on sait se résume en un rapide et atroce tableau de carnage. Aucun simulacre de tribunal, comme à l'Abbaye, comme à la Force : aucune reconnaissance d'identité, aucun effort pour introduire un certain ordre dans le massacre. A quoi bon ? C'étaient des prêtres, et à ce titre, tous coupables. Les forcenés se répandent dans les salles, les couloirs les dortoirs, les cellules. Ils lardent à coups de pique, taillent à coups de sabre, assomment à coups de marteau. Puis ils jettent par les fenêtres pêle-mêle les morts, les mourants. Le sang coule à flots dans les chambres, sous les lits, sur les escaliers. Aux meurtriers se mêlent quelques femmes, vraies furies hideuses qui frappent à coup de bûche, se disputent la faveur d'achever les blessés, empruntent aux hommes leurs piques pour les enfoncer dans la poitrine des agonisants. Et il en est qui se vanteront le soir, de leurs exploits ; l'une d'elles sera même appelée la tueuse, et ce nom ne la quittera plus.

« En une heure le massacre fut accompli.

« Combien de victimes ? soixante-quinze prêtres, plus un laïque, M. de Villette, lui aussi mort pour sa foi ! »

Parmi ces soixante quinze victimes de la fureur révolutionnaire était Antoine de St-Aulaire !

Ainsi depuis la passion du Christ, le cri de la foule ameutée et inconsciente est toujours le même : opprimemus Justum quia contrarius est operibus nos-tris, débarrassons-nous du juste parce qu'il est une perpétuelle protestation contre nos œuvres !

Les assassins de la Révolution ont ainsi ajouté à la gloire de notre Eglise et lui ont donné un protecteur de plus !

CHAPITRE XIII

S^t Germier

L'Eglise santone honore d'un culte spécial St Germier, évêque de Toulouse, et les leçons du Bréviaire en donnent une double raison : il aurait été ordonné sous-diacre à Saintes et Diacre à Jonzac.

Ces deux circonstances justifient bien le culte qui lui est rendu dans notre contrée et l'Eglise de Jonzac aurait particulièrement à s'en glorifier si l'affirmation qui la concerne avait pour base un fait historique. Jusqu'ici en effet en l'avait cru.

Mais, les recherches de ces dernières années sur « l'histoire des évêques de Saintes ¹⁴⁷ » et la savante et consciencieuse Etude de Jean le Saintongeais¹⁴⁸ relative à St Germier nous obligent à reléguer dans le domaine de la Légende ce qui avait été jusqu'à nos jours incontesté et avait donné à l'église de Jonzac un nouveau titre de gloire. Il ne nous reste donc qu'à suivre pas à pas ce distingué chercheur et à consigner ici ses conclusions.

Les voici :

St Germier serait né en 657 ou 658, l'année de la mort du roi Clovis II. Il avait 33 ans lorsqu'il reçut la consécration épiscopale, à Paris, de Tornoald qui en était évêque, assisté de Grégoire, évêque de Saintes et d'Hermoald que l'on croit évêque de Limoges ou de Périgueux. C'était en l'année 691, date de l'avènement de Clovis II, au moment où Pépin d'Héristal était maire du palais des royaumes francs.

Germier avait fait ses études à Toulouse où il était venu vers l'âge de 15 ans. Il avait dû rencontrer Grégoire, évêque de Saintes, en 682, et c'est sans doute la raison pour laquelle ce dernier l'appela dans son évêché et lui conféra le sous-diaconat.

Après avoir été cinq ans environ sous-diacre à Saintes et avoir pendant trois ans administré le temporel de l'évêché de Toulouse en qualité de diacre du Languedoc pendant la vacance du siège épiscopal, il en fut sacré évêque, à Paris, en 691, comme il a été dit plus haut.

St-Germier exerça son ministère pendant 36 ans. Alors il se retira dans le monastère des Ducs, près de Muret, qu'il devait à la munificence du roi Clovis. Il y vécut encore 7 ans dans la retraite monastique et il y mourut en 734, à l'âge de 75 ans, jouissant d'une grande renommée à cause des nombreux miracles obtenus par son intercession.

Pendant son pontificat s'accomplirent deux grands événements : le siège de Toulouse par les Sarrazins en 721, suivi de la défaite sanglante que leur infligea Eudes, prince d'Aquitaine, et leur grande invasion, arrêtée à la bataille de Poitiers en 732. Cette dernière invasion n'affecta pas la région toulousaine de ses méfaits immédiats ; mais il n'en fut pas ainsi de la première qui, effectuée par la Narbonnaise, saccagea le pays tout entier aux alentours de la ville de Toulouse. « Son âge,

« la perte de ses forces, son caractère pacifique,
« dit l'érudit chercheur, lui firent-ils passer la main
« à un plus actif, alors que l'Evêque était un des
« rouages essentiels de la vie publique et politique ?
« C'est bien possible.

« Il eut en tout cas au milieu de ses moines la
« joie d'apprendre le désastre irrémédiable des
« envahisseurs et il put mourir en paix, au cœur de
« son évêché en paix, après avoir vécu en des
« temps les plus terribles de notre histoire aquita-
« nique¹⁴⁹. »

Mais, la vie de ce saint personnage n'aurait pour nous qu'un intérêt secondaire si jusqu'à nos jours on n'avait cru qu'il avait été ordonné diacre à Jonzac.

Il y a là une erreur. Et cette erreur — comme le fait judicieusement remarquer l'érudit chercheur que nous suivons pas à pas — vient d'une

mauvaise traduction du mot Iconium par lequel St Germier indiquait au roi Clovis III le lieu où il avait reçu cette ordination.

L'incident vaut d'être rappelé. Lorsque le roi, avant sa consécration épiscopale, demande à Germier qui il est, celui-ci répond : Je suis diacre ordonné du pays Iconien. Sa légende dit en effet que quelques années après son sous-diaconat, il fut ordonné diacre du présulat Iconien par les évêques provinciaux.

A quoi correspond ce nom ? Comme il n'existe dans nos régions et qu'il n'y a jamais existé d'évêché ni de pays dont le nom corresponde à celui-là, il a fallu recourir à une déformation du nom véritable.

Voici comment Jean le Saintongeais disserte à ce sujet :

« Papenbroeck, l'initiateur de ces sortes de rectifications de noms de lieux, proposait de corriger Yconium en Yonssium qu'il supposait une ancienne forme de Jonzac. Mais Jonzac n'a jamais été siège d'évêché, d'archidiaconé, voire d'aucune paroisse. C'était, au point de vue ecclésiastique, une simple chapelle châtelaine de la paroisse de St-Germain de Lusignan en l'archiprêtré d'Archiac. La plus ancienne forme du nom est Joviniacum, mettons Jucundiacum, jamais Yonssium ni Yonsum. Holder acceptant ce nom comme un témoin du vieux celtique et l'orthographiant Yconium, l'identifie avec Oingt, localité du département du Rhône, ce qui l'éloigne bien. Enfin, l'abbé Douais, le premier, suivi par l'abbé Saltet et aussi par M. Depoin, y a vu le nom de la Saintonge écrit en abrégé, Sconio pour Sanctonio, ce qui est, en effet, l'habitude des textes du Moyen-Age. Mais on peut leur objecter que ce sont surtout les notaires saintongeais ou voisins de la Saintonge qui usent de cette abréviation, facilement comprise dans leur milieu ; qu'en général on n'abrégeait pas les noms propres ; et qu'en ce qui concerne en particulier la Vie de St Germier, ce serait le seul nom qui eût été présenté ainsi à des lecteurs peu habitués au nom de Saintonge. Bien plus, le Légendaire ayant eu déjà deux fois l'occasion de parler de la Saintonge (L. 19 et 28) écrit Sanctonicam en toutes lettres. Pourquoi quelques mots seulement à la suite, dans chaque cas, aurait-il employé une abréviation ? Pourquoi même aurait-il répété ce nom dans deux membres de phrases qui se suivent de si près lorsqu'il eût été si facile de l'éviter ?...

« Il est de toute évidence que dans cette chasse au nom du diaconat de St Germier les divers chercheurs n'ont tenu aucun compte de deux données conformes, pourtant très précises, du Légendaire. St Germier quitte sa

résidence de diacre, sa maison, mise en ordre, disposita domo sua, dit la Vie détaillée pour aller recevoir sa consécration d'évêque, il ne sait encore d'où, car ce n'est qu'à son arrivée qu'il apprend qu'il s'agit pour lui de l'évêché de St-Saturnin ou de Toulouse (L. 16-22). Après la cérémonie, il retourne aux quartiers de Toulouse, où il avait laissé sa maison et ses affaires, ubi domum et facultates reliquerat (L. 26-27). Plus loin, après avoir pris possession de son évêché dans la Cité, visité l'église St-Sernin et fait le tour des dépendances qui s'étendaient, aux alentours, il rentre ensuite à sa maison où il avait remis les siens et tout son avoir, ajoute immédiatement la Vie détaillée : venit autem ad sancti martyris Saturnini ecclesiam, omniaque circa erant illam circuens loca Reversus itaque est in domum suam in qua suos et sua omnia dimiserat. Veneruntque famuli ejus et dixerunt : Jam multo tempus est, pater, ex quo nos reliquisti, sed amodo te nobiscum manere optamus. Il n'y a pas jusqu'à ces propos de serviteurs qui ne confirment une résidence déjà toulousaine : il y a déjà longtemps, père, que tu nous as laissés mais maintenant tu resteras avec nous, ce que nous désirons. — Un autre passage, resté inaperçu, au point de vue qui nous occupe, ce sont les propres paroles des évêques lui annonçant sa nomination à Toulouse (L. 21-23) : successeur de St Saturnin, tu seras évêque de Toulouse, afin que, permanisé, ton (saint) Père te gouverne de là-haut jusqu'à la fin. (L. 22 et 23).

« Tout cela est fort clair, assurément. C'est à Toulouse ou tout au moins en Toulousain que St Germier exerça son diaconat avant d'en devenir évêque titulaire. La Saintonge, voire le Lyonnais, n'ont plus rien à prétendre. Telle est la conclusion logique.

« Puisque l'équivalent actuel d'Yconium doit être cherché dans le Toulousain et qu'il s'agit à n'en pas douter d'un grand pays, terminum ou praesulatus, connu de tout le monde et allant de pair avec les cités dénommées dans la même réponse, il faut nécessairement penser soit à l'un des archidiaconés, soit à l'une des régions cardinales du grand évêché de Toulouse, véritable province ecclésiastique à lui tout seul, avant de le devenir officiellement. Aussi haut qu'on puisse remonter au cours du XI^e siècle, il y avait dans cet évêché quatre grands archidiaconés, correspondant aux quatre points cardinaux et s'étendant des portes de la Cité à la limite des diocèses voisins : celui du nord, dit ordinairement de Veteris Moresii, pour nous Castelmoron-le-Vieil ; celui de l'est ou de la vallée de l'Hers-Mort, dont le nom particulier ne nous est pas parvenu ; celui du sud dit

d'Agarnaguès, aujourd'hui Aganaguès, dénomination de la plaine de Pamiers ; enfin, celui de l'ouest, dit d'outre Garonne¹⁵⁰. C'est avec Agarnaguès que le nom d'Yconium offrirait certaine similitude, surtout sous sa variante Yconicum, donnée par une version. D'autre part, dans l'archidiaconé d'outre Garonne se trouvait la localité gallo-romaine de Bucconis actuellement l'Isle-Jourdain. La forêt de Bouconne qui avoisine en a retenu le nom, et plus au sud, dans le canton de Fousseret, se rencontre au IX^e siècle un terminium de Bocona comprenant Lussan et Fustignac, en bordure de la plaine de Toulouse. Entre Yconium et Bucconis ou Bocona, la similitude est plus grande encore. Enfin, dès le temps de St Louis, la région d'outre Garonne, par raison de voisinage porte le nom courant de Gascogne. Pourquoi la région opposée, celle du Languedoc, n'aurait-elle pas reçu aussi son nom ? Or, le Languedoc se dit en latin Lingua occitana, variante acotana. Nous pourrions avoir en Yconium la forme primitive d'Occitanum, et un développement du latin hic-hoc, oui, par analogie avec Wesconia. Des trois possibilités ainsi envisagées, c'est la dernière qui répond le mieux aux exigences de la situation, c'est à ce fait que St Germier n'a pu donner à Clovis II qu'un nom de pays courant en France. C'est aux érudits toulousains à régler cette question en dernier ressort... Mais il me fallait bien justifier que la localisation en Toulousain du terme Yconium était tout aussi possible que n'importe où, voire plus vraisemblable. »

Ainsi donc, à notre humble avis, St Germier était diacre du pays occitain, de la prélatrice occitane, autrement dit du Languedoc pour ne pas dire de Toulouse. » ¹⁵¹

C'est donc à Toulouse ou tout au moins en Toulousain que St Germier exerçait son diaconat, avant d'en devenir évêque titulaire. La Saintonge, voire le Lyonnais, n'ont plus rien à prétendre. Telle est la conclusion logique¹⁵². »

Il nous faut donc abandonner cette Légende de l'ordination au Diaconat de St Germier à Jonzac. La gloire du saint Evêque et celle de notre église n'en sont pas amoindries ; mais il faut remercier très sincèrement M. le Dr Guillaud¹⁵³ d'avoir par ses savantes et consciencieuses recherches fixé ce point de l'histoire de l'Eglise santone.

CHAPITRE XIV

Guillaume II, dit Gardras

Evêque de Saintes (1128-1142)

La région de Jonzac s'honore aussi d'avoir donné à l'Eglise de Saintes un de ses plus grands évêques : Guillaume II surnommé Gardras.

On peut dire que ce Prélat fut le véritable successeur de Pierre de Confolens qui fit bâtir la basilique de St-Pierre dont la cathédrale actuelle conserve une partie du transept. En effet, d'après la Chronologie des Evêques de Saintes¹⁵⁴, deux autres évêques succédèrent immédiatement à Pierre de Confolens, mort en 1127, Henri 1^{er} et Vivien II ; mais le premier n'occupa son siège que sept jours et le second est à peine nommé dans une Charte de St-Jean-d'Angély.

En tout cas, Guillaume II fut évêque de Saintes de 1127 à 1142. « Ce prélat, dit M. Depoin, porte le nom de Gardras, ce qui le rattache à une famille de chevalerie saintongeaise, celle des Barons de Jonzac. ¹⁵⁵ »

En s'exprimant ainsi l'érudit chercheur se fait l'écho d'une tradition désignant la famille des Gardras comme ayant possédé la châellenie de Jonzac au commencement du XII^e siècle¹⁵⁶.

Mais, cette affirmation est contredite par les faits.

A l'époque où vivait Gardras, Jonzac était encore en la possessin des La Rochandry et cette famille possédait cette châellenie dès le commencement du XI^e siècle. Car, s'il faut s'en rapporter au Cartulaire de l'abbaye de St Etienne de Baigne, en l'an 1000, Foucher de Jonzac, sa sœur Emma et son frère Kalon font donation à cette Abbaye du quart d'un alleu qu'ils possédaient à Baret ; plus tard, en 1081, Guillaume de La Rochandry donne au même monastère la chapelle de son château de Jonzac ; enfin, c'était ce

même Guillaume de La Rochandry qui, le 2 juillet 1124, avait abandonné à l'abbaye de La Couronne la plus grande partie de La Grandvaux¹⁵⁷.

A cette même époque les Gardras étaient seigneurs de Mosnac.

Cette famille des Gardras était comme celle des La Rochandry très ancienne dans la contrée. C'est un Gardras qui avait en l'an 1002, fondé l'abbaye de Bassac. Dans la Charte de donation de l'église de St-Germain de Lusignan au monastère de St Etienne de Baigne, en 1075, par Bozon, évêque de Saintes, un Gardras, chanoine, figure comme témoin et conseiller du Prélat, en compagnie de l'archidiacre Amblard et des chanoines Fouché et Pierre¹⁵⁸.

D'autre part, parmi les libéralités faites par cette famille de Gardras aux moines de St-Florent de Saumur, nulle part la châtellenie de Jonzac n'est indiquée comme ayant fait partie de leurs domaines ¹⁵⁹.

Il semble donc certain que l'Evêque de Saintes, Gauillume II, dit Gardras, appartenait non pas à la famille des seigneurs de Jonzac, mais à celle des seigneurs de Mosnac.

D'ailleurs à la fin du XII^e siècle un mariage unit ces deux familles, et leur alliance fut complète, en 1328. A cette époque la seigneurie de Jonzac, à la mort du dernier des La Rochandry, passa dans la famille des seigneurs de Mosnac¹⁶⁰. Vers 1280 en effet, Jeanne de La Rochandry, sœur de Bertrand seigneur de Jonzac avait épousé Guillaume Gardras, seigneur de Mosnac ; et, de ce mariage étaient nées deux filles, qui, en 1328, se partagèrent les biens de leur oncle, mort sans enfant¹⁶¹.

Dès le début de son pontificat, en 1127, Gardras participa à la consécration de l'Eglise de Fontdouce qu'accomplit Gérard II, évêque d'Angoulême et légat du St-Siège¹⁶².

Son pontificat se termina en 1142, comme le prouve la chronologie des actes de son successeur, peut-être par sa mort, le 13 mars¹⁶³.

Guillaume Gardras fut un grand évêque. Il possédait à un degré éminent les vertus nécessaires à un Pontife surtout à cette époque troublée : une haute sagesse et une force de caractère peu commune ¹⁶⁴.

Il avait été élevé par Ulger (Ugerius), chanoine écolâtre de l'Eglise cathédrale d'Angers, dédiée à St-Maurice, et qui devint ensuite archidiacre et enfin évêque d'Angers, en 1125.

Guillaume s'occupa avec zèle et intelligence des communautés religieuses de son diocèse et maintint avec autorité leurs droits légitimes.

Ce fut lui qui bâtit à Saintes, peut-être en souvenir de ses premières années passées à Angers, l'église de St-Maurice, détruite plus tard par les Calvinistes. Mais son plus beau titre de gloire fut sa fermeté pour la défense du Saint-Siège contre les entreprises de l'anti-pape Anaclet¹⁶⁵.

Anaclet avait en France deux puissants alliés Gérard, évêque d'Angoulême et le duc d'Aquitaine, Guillaume IX. Ceux-ci tentèrent l'impossible pour entraîner dans le schisme l'évêque de Saintes. Tout fut inutile ! Gardras, encouragé d'ailleurs par son chapitre, résista à leurs sollicitations et à leurs violences.

Par suite des intrigues de ces deux puissants personnages, il fut en effet chassé de son diocèse. Mais il n'en persista pas moins dans son attachement au légitime successeur de St-Pierre, soit que le vrai Pape, Innocent II, fût en France où il était venu chercher un asile, soit qu'il présidât, à Rome, le 2e concile de Latran.

Il se plaignit cependant de la conduite violente de Gérard¹⁶⁶, à Vulgrin, archevêque de Bourges, de la juridiction duquel relevait alors l'évêque de Saintes ; et celui-ci l'exhorta, ainsi que les Evêques d'Angers, de Poitiers et de Périgueux, à ne faire aucun cas des menaces des princes et à ne point redouter les persécutions dont il pourrait être victime en défendant une aussi juste cause.

L'influence de St Bernard ne fut pas non plus étrangère à cette noble attitude de l'évêque de Saintes. « Ce moine qui alors gouvernait le monde et l'Eglise par l'attrait de sa parole, l'ascendant de son génie, le prodige de ses vertus et la vertu de ses prodiges¹⁶⁷ » avait accompli ce double miracle de convertir le duc d'Aquitaine et de maintenir dans le devoir les évêques de toute une province et la France entière.

La conversion du duc d'Aquitaine fut le signal de la paix. Tout rentra bientôt dans le calme et l'évêque de Saintes, revenu dans son diocèse, put sans crainte accomplir les devoirs de sa charge. Il le fit avec cette haute sagesse qui le caractérisait.

Nous résumons ici les principaux actes de son Pontificat :

1° Son heureuse intervention termina le conflit survenu entre l'abbé de Maillezais et celui de Fontgombault. Il s'agissait de l'Eglise de Charron que ce dernier revendiquait sans aucun titre. L'évêque de Saintes, après avoir fait étudier l'affaire par son archidiacre, le débouta de sa demande¹⁶⁸

2° Il sut déterminer Pétronille de Craon-Chemillé, abbesse de Fontevrault, à céder, à l'amiable, en 1129, à Lambert, abbé de la Couronne, l'église d'Agudelle et ses dépendances.

3° L'année suivante, 1130, il consacra le prieuré de St-Jean l'évangéliste et l'église de Notre-Dame, à La Rochelle.

4° Enfin, c'est sous son épiscopat que fut fondée, le 25 mars 1135, l'abbaye de la Grâce-Dieu par Guillaume IX d'Aquitaine qui, comme il a été dit plus haut, après avoir suivi dans le schisme l'antipape Anaclet, espérait par des fondations pieuses obtenir le pardon de ses péchés.

Jonzac ne peut donc revendiquer l'honneur d'avoir donné naissance à ce grand pontife. Mais il appartenait à une illustre famille de la région. Il aima Jonzac au point de faire sculpter sur le portail de sa cathédrale l'image des saints qu'on y honore particulièrement¹⁶⁹. Il fut donc nôtre, d'esprit et de cœur, et son nom ajoute un nouveau lustre à la gloire de notre cité. Dès lors, n'est-ce pas pour nous un devoir de faire revivre son souvenir ?

CHAPITRE XV

Les Carmes

Sur la rive gauche de la Sévigne, en face du prieuré et de l'église paroissiale de St-Gervais et de St-Protais, s'étend une partie de la ville de Jonzac, appelée « quartier des Carmes » qui, autrefois, portait le nom de « quartier St-Nicolas. »

Au centre de cette agglomération devenue aujourd'hui assez importante à cause du chemin de fer, s'élevait une petite chapelle dédiée à St Nicolas. On sait que le saint évêque de Myre a toujours été dans la région maritime l'objet d'un culte spécial. Il avait, un jour de tempête, calmé les flots ; et, en souvenir de ce prodige, les marins l'ont pris pour Patron. Et c'est la raison pour laquelle tant d'églises sont sous son vocable et que sur nos côtes surtout se rencontrent un si grand nombre d'églises et de statues érigées en son honneur.

Pourquoi en ce quartier de Jonzac, une chapelle dédiée à St Nicolas ? La Sévigne coulait, à cette époque reculée, à travers un profond marécage et le passage d'une rive à l'autre devait être souvent difficile et dangereux. De nombreux accidents ont dû s'y produire... Quoique nous ne puissions faire à ce sujet que des conjectures, il n'est pas téméraire de supposer qu'au moment du danger on ait invoqué le patron des marins et que la construction de la chapelle n'ait fait que traduire la reconnaissance de tous.

En tout cas, bien avant le XVI^e siècle, il y avait, là où se trouve actuellement le palais de Justice, une chapelle sous le vocable de St-Nicolas.

C'est à l'ombre de cette chapelle que s'établirent les Carmes.

Ces religieux en effet, répondant à l'appel du seigneur de Jonzac, vinrent s'y fixer le 2 octobre 1505. Ce seigneur était Jean de Ste-Maure, qui, deux

ans auparavant avait hérité de son oncle, Foucaud de St-Maure, prêtre, tout à la fois, seigneur et Prieur de Jonzac.

On connaît l'histoire de cet Ordre fameux :

L'ordre des Carmes, persécuté en Palestine par les Turcs, s'était établi en Europe à la suite des Croisades, mais son origine se perd dans la nuit des temps. Il prit naissance en Palestine, sur le mont Carmel, en souvenir du prophète Elie qui en est considéré comme le fondateur. Cet ordre s'est toujours distingué par son zèle pour la gloire de la mère de Dieu et c'est peut-être la raison pour laquelle il a été spécialement appelé à Jonzac.

Au moment en effet où Jean de Ste-Maure les y installait, l'esprit de révolte et d'indépendance soufflait partout, et déjà la Réforme était dans l'air. Une partie de l'Allemagne et de la Suisse, les royaumes scandinaves et l'Angleterre étaient mûrs pour les doctrines de Luther et de Calvin. Et nos marins en continuel rapport avec ces contrées avaient apporté chez nous un inquiétant esprit de libéralisme et d'indépendance. Le terrain semblait bien préparé pour une séparation d'avec l'Eglise.

Jean de St-Maure fut donc une sorte de voyant ; en tout cas, en appelant les Carmes à Jonzac il fut un homme bien avisé.

Fidèles à leur mission, ces religieux ne tardèrent pas en effet, à mettre en honneur le culte de la Ste Vierge qui fut invoquée sous le titre de Notre-Dame du Mont-Carmel. La fête en fut célébrée, le 16 juillet, en mémoire d'une vision dont le général de cet Ordre, Simon Stock, avait été favorisé en 1251.

Les religieux donnèrent à cette fête un grand éclat.

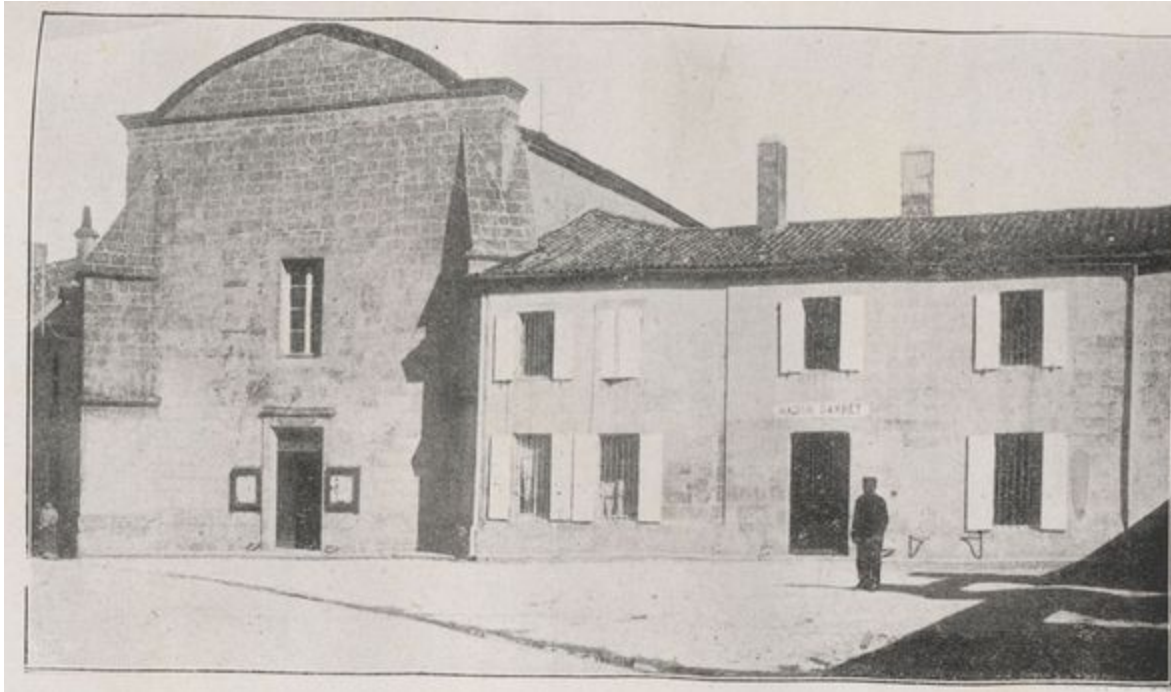
L'attrait de la nouveauté, la pompe des cérémonies, le besoin de surnaturel qui se trouve dans les âmes en assurèrent le succès. On accourait de toute la région ; Jonzac devint un lieu de pèlerinage, attirant dans la ville, des foules considérables.

Bientôt, le petit sanctuaire dédié à St Nicolas devint insuffisant et les Carmes construisirent la vaste chapelle qui sert aujourd'hui de palais de Justice.

Mais les attractions religieuses ne suffirent pas aux masses populaires ; ce n'est pas toujours un motif surnaturel qui dirige vers les sanctuaires, même les plus renommés. On ne le constate pas sans regret aux « grands Pardons » de la catholique Bretagne et aux jours de nos pèlerinages saintongeais. L'Eglise l'a d'ailleurs de tout temps compris. Aussi bien, pour

distraire et occuper les pèlerins a-t-elle permis entre les offices religieux des divertissements profanes.

Palais de Justice. Ancienne chapelle des Carmes.



Malheureusement « ceci a tué cela » !

Ainsi, peu à peu, la solennité de Notre-Dame du Mont-Carmel perdit son caractère religieux, et, renvoyée au dimanche qui suit le 16 juillet, elle devint une fête absolument profane. Comme la plupart des fêtes patronales célébrées autrefois avec tant d'éclat, ce n'est plus aujourd'hui qu'une « frérie¹⁷⁰ », nom rappelant à peine le souvenir des confréries qui, aux âges de foi, unissaient tous les croyants dans une pensée de fraternité chrétienne.

Y avons-nous beaucoup gagné ?

Les statistiques ne disent pas que le commerce en soit devenu plus florissant ; et il est toujours regrettable que notre époque, en acceptant cet héritage, en ait banni le côté moral qui en avait assuré la pérennité.

Dans quelles conditions les Carmes s'établirent-ils à Jonzac ?

A défaut de documents, il est facile de le supposer : une fondation de la part du seigneur qui les y appelait, assura leur existence et la concession par ce dernier du droit de posséder leur permit d'assurer le succès de leur

œuvre. Ainsi s'étaient constitués la plupart des bénéfices ecclésiastiques et l'établissement des Carmes à Jonzac n'a pas dû faire exception à la règle commune.

Les religieux n'y furent d'ailleurs jamais très nombreux : ils étaient trois aux premiers jours de la fondation et on les retrouve au même nombre au moment de la Révolution : les R. P. Benoist, Maignac et Duluc.

Un inventaire du 12 avril 1786, c'est-à-dire environ trois cents ans après leur arrivée à Jonzac, nous fixe sur la valeur de leurs biens et l'importance de leurs ressources. Ces revenus en espèces ne dépassaient pas 1200 livres, et, si l'on y ajoute le produit de leurs terres, on peut conclure que si le monastère de Jonzac n'était pas riche, l'existence de ses moines était cependant largement assurée¹⁷¹.

Les principaux immeubles possédés par les Carmes étaient leur monastère¹⁷² et leur chapelle¹⁷³. Dans l'inventaire déjà cité, ils donnent à cette chapelle le nom « d'Eglise » et c'est à bon droit si l'on en juge par ses proportions.

Cette chapelle fut vraisemblablement construite au commencement du XVII^e siècle dans le style de la Renaissance grecque, alors tout à fait en honneur. Cependant, on y constate certaines particularités indiquant que l'architecte a voulu s'affranchir de la tyrannie de la mode et donner à son œuvre une certaine originalité. Ainsi, la porte principale était cintrée et accostée de deux étroites, fenêtres rectangulaires sans autre ornement qu'une sorte d'arc Tudor en forme de fronton et surmontant deux autres fenêtres cintrées et plus étroites encore. De plus, l'abside a la forme d'un demi hexagone et chacun des côtés est percé d'une large fenêtre ogivale géminée dans le style flamboyant. Enfin, ces larges fenêtres qui sans doute laissaient pénétrer trop de lumière dans l'intérieur de l'édifice ont été fermées par une maçonnerie laissant les meneaux intacts, et, au centre, a été percée une étroite fenêtre romane semblable à celles de la façade. Par contre, la nef tout entière, autant qu'on peut en juger par les arceaux qui ornent encore le mur du midi, était du style de la Renaissance.

Mais, nous dit l'inventaire de 1786, la voûte n'était qu'un simple tillis en bois. Les ressources avaient sans doute fait défaut pour construire une voûte en pierre et l'on comptait sur le temps pour donner à l'édifice son véritable caractère.

Le monastère était attenant à la chapelle, du côté du midi. Il se composait de trois corps de bâtiments autour d'une cour carrée dont un côté était la chapelle le long de laquelle se trouvaient les cloîtres. Les bâtiments se composaient d'un premier étage s'élevant au-dessus du rez-de-chaussée.

En voici la description d'après le document déjà cité :

1° Sur le côté du midi se trouvaient quatre chambres : la chambre prieurale, deux autres occupées par les moines et la quatrième par le domestique.

2° Sur le côté du levant, il y avait également quatre chambres inhabitées dont trois servaient de grenier et la Quatrième de Bibliothèque.

3° Sur le côté du couchant, se voyait seulement l'emplacement de quatre chambres qui n'avaient jamais été terminées. — Au rez-de-chaussée se trouvaient le réfectoire, la cuisine, l'office et les servitudes.

Quoique ces bâtiments aient été modifiés et agrandis par des constructions nouvelles pour en faire la prison et les différents bureaux du palais de Justice, il est cependant facile de se rendre compte de ce que devait être autrefois ce monastère.

La commune de Jonzac se rendit acquéreur de ce que possédaient les Carmes dans la ville, c'est-à-dire la Chapelle du Monastère et son enclos, le 31 mai 1793, pour la somme de 11.900 livres. La vente eut lieu à Pons, alors chef-lieu de district, à l'adjudication, sans qu'il se présentât d'enchérisseur ¹⁷⁴.

Il fut alloué aux représentants de la municipalité 26 livres 10 sols pour frais de voyage et la somme fut avancée à la ville par Alexis Bascle, marchand, qui sur la délibération du Conseil de la commune est qualifié « d'Américain¹⁷⁵ ». Ces représentants étaient : Louis Flornois ; J. Martin, fils ; Louqueteau ; Baudry ; Chouteau ; Bosson ; Renaud, procureur syndic.

Ces immeubles furent cédés par la Commune au département le 22 décembre 1811, moyennant une indemnité de 6500 fr. ¹⁷⁶

A ces biens, s'ajoutaient ceux dont le revenu constituait le moyen d'existence des religieux dépossédés. Nous en donnons ici la nomenclature et le prix de vente, d'après les pièces justificatives :

liv. sols

1° Une maison située à Jonzac affermée par
André Lavergne, ancien prieur, estimée
60 livres de revenu, adjudée à un nommé
Dessendier pour 1625.

2° Une pièce de pré, appelée de la Grave, en St-Germain de Lusignan, contenant un journal, adjudgée à Louis Pelletant cultivateur à Jonzac	2200
4° Une pièce de terre au Bourget, en Saint-Simon-de-Bordes, adjudgée à Charles Flornoy de Jonzac	1375
5° Une pièce de bois aux grands Pilets, en St-Simon de Bordes : (45 carreaux), adjudgée à Jean Lacour, notaire royal à St-Simon..	68.10
6° Une pièce de terre, chez Poitevin, en St-Simon de Bordes : (5 journaux 26 carreaux) adjudgée à Jacques Martin	1600
7° Une pièce de bois appelée le Pin, en St-Simon de Bordes : (1 journal) adjudgée à Louis Gendre	45
8° Une pièce de bois, au Bois Missaux, en St-Simon de Bordes : (1 journal 7 carreaux) adjudgée à Pierre Guérin	115
9° Une pièce de Bois, au Bois Missaux, en St-Simon de Bordes : (1 journal 61 carreaux) adjudgée à Louis Gendre	189.16
10° Une pièce de bois dans la Grand'chère en St-Simon de Bordes : (2 journaux 4 carreaux), adjudgée à Jean Chevallier.....	230
11° Une pièce de bois située en St-Simon de Bordes : (32 carreaux) adjudgée à Jean Gueffier	190
12° Une pièce de bois dans la Grand'chère en St-Simon : (131 carreaux) adjudgée a Jean Auvillain	265

13° Une pièce de bois au même lieu (139 carreaux) adjudée à Jean Auvillain.....	265
14° Une pièce de bois chez Poitevin en St-Simon : (244 carreaux) adjudée à Jean Chevallier	355 ¹

Ainsi, la vente des propriétés des Carmes y compris le monastère et la chapelle produisit la somme de 20.422 livres 26 sols^{177 178}.

Ainsi, après trois cents ans d'existence, le monastère des Carmes possédait à peine un capital foncier de 20.000 livres, c'est-à-dire juste ce qui était nécessaire pour l'existence des trois moines qui assuraient le service religieux dans cette partie de la ville. Preuve nouvelle de l'injustice de l'accusation portée contre l'intolérable richesse des congrégations.

Au moment de la Révolution, les trois religieux qui occupaient le monastère de Jonzac étaient les révérends pères Benoist, prieur ; Mérignac et Duluc. Ils furent expulsés, leur mobilier, comme leurs immeubles, fut vendu aux enchères, ainsi que leur Bibliothèque qui contenait 600 volumes.

Nous ignorons ce que devinrent les pères Benoist et Mérignac. Quant au P. Duluc il ne prêta pas le serment constitutionnel et réussit à se cacher à Guitinières. Quand la tempête révolutionnaire fut passée, il exerça son ministère au grand jour. Il obtint de la municipalité de Jonzac un certificat de civisme le 27 messidor, an VI. Aussitôt la signature du Concordat, on lui proposa la cure de Chevançaux dont il ne prit pas possession et demeura à Guitinières. Il mourut à Jonzac au village de Bourbon, à l'âge de 71 ans, le 2 janvier 1803, et fut enterré le lendemain par M. de St-Légier ¹⁷⁹.

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE XVI

Le Château

Précis historique sur Jonzac

Dans le but de vulgariser ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur Jonzac par P. D. Bainguet¹⁸⁰, D. d'Aussy¹⁸¹ et l'abbé B. de Cugnac¹⁸², nous avons résumé ici leurs travaux, laissant à d'autres mieux documentés le soin d'écrire une monographie complète de notre gracieuse cité.

On a voulu voir dans le mot Juncus l'explication étymologique du nom de Jonzac. Il paraît plus rationnel d'adopter la théorie de M. d'Arbois de Jubainville¹⁸³ et de le faire dériver du gentilice gallo-romain Jucundus avec le suffixe ac. On le trouve inscrit sur l'un des tombeaux découverts à Neuvis en 1860. Ce nom de Jonzac est écrit : Joenzac, Joacensis vicaria, Jowiniacum Jonctiacum, Jonzacum. Cette dernière étymologie (Jucundus, lieu agréable) flatte davantage l'amour propre et traduit mieux l'impression que donnent l'aspect général de la ville et le pittoresque de son site. Acceptons-la donc.

Jonzac est une petite ville de 3.000 habitants, chef-lieu d'arrondissement du département de la Charente-Inférieure, pittoresquement assise sur les deux rives de la Sévigne. Assez étendue en superficie, elle est divisée en deux parties à peu près égales par ce cours d'eau.

Sur la rive droite, la ville proprement dite est bâtie sur deux rochers appelés, l'un Montguitmar¹⁸⁴ que couronne l'Eglise, l'autre Ballaguier³ que domine le château-fort.

Sur la rive gauche, le quartier des Carmes, ainsi appelé à cause du couvent des Carmes établis en ce lieu par le seigneur de Jonzac, Jean de St-Maure, en 1505. Leur chapelle qui sert aujourd'hui de palais de Justice remplaçait une autre chapelle, dédiée à St Nicolas, ce qui avait fait primitivement donner à ce quartier le nom de quartier St-Nicolas ¹⁸⁵.

Jonzac ne possède que deux monuments dignes d'attention : l'Eglise et le château.

L'église sous le vocable de St Gervais et St Protais, est un monument du XII^e siècle¹⁸⁶. Elle couronne le rocher appelé autrefois Montguitmar et remplace une autre église plus ancienne dans laquelle Charlemagne avait fait déposer les restes de St Anthème, évêque de Poitiers, massacré en haine de la foi, à Cordies¹⁸⁷, par les Sarrasins, quelques années après la bataille de Poitiers. C'est un édifice roman dans son ensemble fort remarquable et dont l'histoire n'est pas moins digne d'attention. Cette histoire est racontée dans la première partie de cette étude.

Le château s'élève sur le rocher portant autrefois le nom de Ballaguier, au nord-est de la ville. A la mort du dernier représentant de la famille des La Rochandry qui furent les premiers seigneurs de Jonzac, il était déjà construit. En 1327, en effet, Bernard de Comborn, époux d'une de ses héritières, donna quittance pour la garde de son château de Jonzac ¹⁸⁸.

Sa reconstruction remonte aux premières années du XIV^e siècle. Au commencement du XVI^e siècle, on y ajouta une aile dans laquelle furent reçus et hébergés les rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Cette partie du château, du style de la Renaissance, n'est pas la partie la moins intéressante de l'antique forteresse.

La façade de la Renaissance donne sur la rivière ; les trois autres côtés étaient entourés par des fossés creusés dans le rocher et larges de sept mètres. Ils ont été comblés en 1852. Il faut le regretter ; car cette opération tout en donnant à ce quartier un aspect moins sévère a cependant rabaissé l'édifice qui gagnait à être considéré de la profondeur de ses douves.

Ce château s'élève de 22 mètres au-dessus de la Sévigne. Il était autrefois fermé du côté de la ville par un pont-levis. Sous cette forteresse, une des plus importantes de la Saintonge, de vastes souterrains s'étendaient jusqu'aux portes de la ville.

Henri IV, pendant les guerres de religion et Louis XIII, pendant sa campagne en Guyenne et en Saintonge, en 1623, y reçurent l'hospitalité. Le

16 août 1659, la cour se rendant à St-Jean-de-Luz pour le mariage de Louis XIV avec l'Infante d'Espagne, Marie-Thérèse d'Autriche, le roi, la reine-mère et Mademoiselle, couchèrent au château de Jonzac. Le 28 juin 1660, après son mariage, Marie-Thérèse, la nouvelle reine de France, vint également au château de Jonzac. Le roi la rejoignit à St-Jean-d'Angély, après une visite faite au duc de St-Simon, à St-Ciers-sur-Gironde.

Les signes du zodiaque sont représentés dans l'intérieur de la cour dont les bustes des connétables de France décoraient les murs. Ces bustes ont été détruits en 1793. Il n'en reste actuellement que trois et encore sont-ils bien détériorés.

Pendant la période gallo-romaine, Jonzac était une station militaire située sur la voie de Blaye à Ebéon¹⁸⁹. En 1075, époque où s'y établit la famille de La Rochandry, c'était un fief de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, à Paris, qui l'avait reçu de Charlemagne. La redevance consistait dans le don de douze couteaux de table sans gaine et d'une peau de cerf préparée pour la reliure des livres d'Eglise, formalité qui ne s'accomplissait d'ailleurs qu'à chaque mouvance.

Par suite du traité de 1259 entre Saint Louis et Henri III Plantagenet, Jonzac passa au pouvoir de l'Angleterre, sauf le droit de haute justice réservé au roi de France, sur la Saintonge méridionale ¹⁹⁰.

Après ce traité, les marches de la haute Saintonge furent livrées au sort des armes et à l'instabilité des traités des deux puissances rivales et les différentes places de guerre passèrent tantôt sous la domination de la France, tantôt sous celle de l'Angleterre. Dès lors, le château de Jonzac fut perpétuellement en éveil.

Au commencement du XV^e siècle, Quelques place-fortes de la haute Saintonge tombèrent, malgré les patriotiques efforts des habitants, au pouvoir des anglo-gascons. Jonzac fut de ce nombre et le maître du château, Arnaud de St-Maure, fut fait prisonnier et transporté en Angleterre où il demeura dix ans.

En 1451, sous Charles VII, Jonzac était un poste militaire, rendu célèbre par la nature et par l'art, et il était avec Montendre et Chalais occupé par les Anglais. Une armée française vint les reprendre ; cependant, en 1452, Jonzac tomba de nouveau au pouvoir des Anglais. Mais, l'année suivante, 1453, l'armée royale commandée par Charles VII en personne reprit Jonzac

et les autres places de la Saintonge, et, peu après, eut Heu à Castillon¹⁹¹, la complète défaite et la mort de Talbot, qui mirent fin à la domination anglaise dans nos contrées.

Cent ans après, en 1548, éclata la révolte de la Gabelle. Elle donna à Jonzac et à toute la haute Saintonge une nouvelle célébrité. Nous en racontons les différentes péripéties à propos d'Alain de St-Maure, alors seigneur de Jonzac. Disons ici seulement que cette insurrection peut être considérée comme le prélude des agitations politico-religieuses qui pendant la seconde moitié du XVI^e siècle ruinèrent notre contrée et sapèrent les bases de la société.

Jonzac fut le théâtre d'un épisode de cette guerre fratricide.

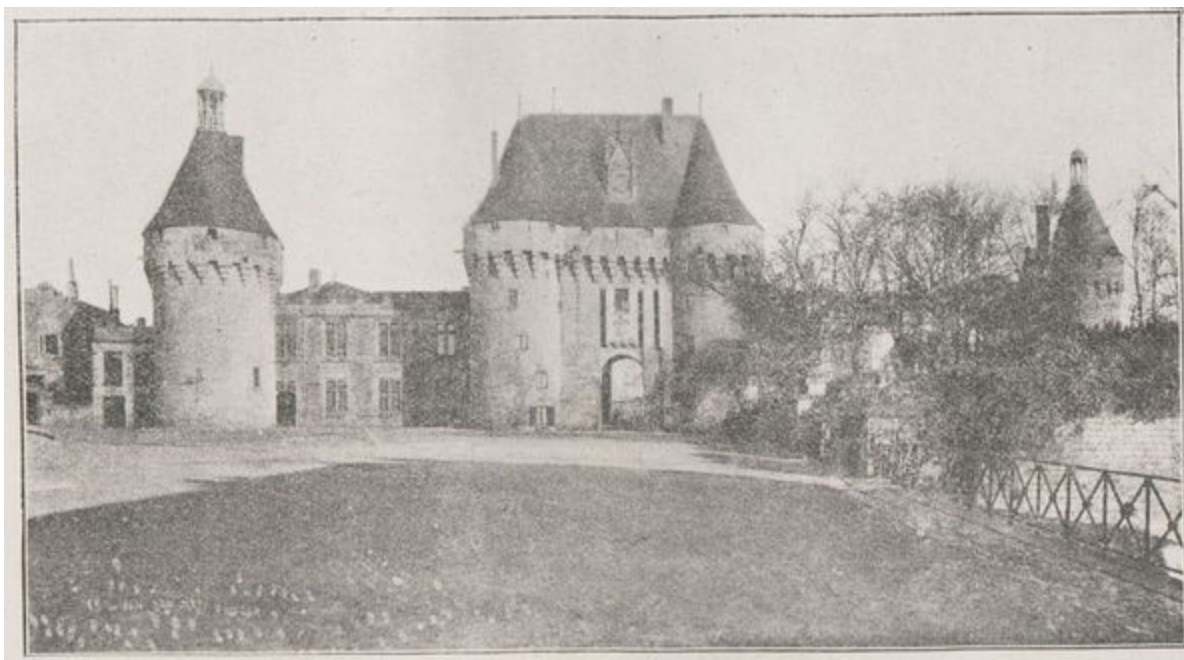
En 1570 en effet se livra à Jonzac un combat acharné. Jonzac, Allas-Champagne, Ozillac, Martagne et Cosnac tenaient pour les catholiques ; Archiac, Barbezieux, St-Maigrin, Montguyon et Mirambeau pour les Calvinistes. A Jonzac, se trouvaient retranchées deux compagnies françaises et deux compagnies italiennes. Les protestants, sous la conduite de Boisrond, vinrent les y attaquer ; et, d'après les mémoires d'Agrippa d'Aubigné, elles ne trouvèrent leur salut que dans le château. La ville fut saccagée et les vainqueurs passèrent au fil de l'épée tous les habitants surpris les armes à main¹⁹².

Dans le cours des siècles, on donna successivement à Jonzac le nom de ville ou de bourg, suivant le point de vue ou se sont placés les historiens ou les géographes. Vers le milieu du XVI^e siècle, cette localité n'avait encore d'ailleurs qu'une importance religieuse et civile fort secondaire : c'était simplement une place de guerre renommée dans la contrée

Lorsque fut rendu le décret du 4 mars 1790 qui divisait le département de la Charente-Inférieure nouvellement formé en sept districts, les centres administratifs désignés furent : Saintes, La Rochelle, St-Jean-d'Angély, Rochefort, Marennes, Pons et Montlieu. Le décret du 23 août de la même année désigna les villes où devaient siéger les tribunaux des districts. Ce furent les mêmes centres déjà cités : toutefois, Montlieu fut privé du tribunal du district qui fut porté à Montguyon. Comme on le voit Jonzac fut oublié dans cette formation des districts. Il fallut attendre le décret du 17

février 1800 qui, érigeant, à cause de sa position centrale, Jonzac en sous-préfecture, donna à la petite ville une certaine importance.

On peut donc dire qu'auparavant Jonzac n'était connu que par son château-fort. Aussi bien son histoire se confond-elle avec celle de ses seigneurs. C'est pourquoi il convient d'en donner la chronologie en signalent simplement les événements auxquels ils furent mêlés.



Château de Jonzac (Côté Sud, XIII^e siècle).

CHAPITRE XVII

Famille de La Rochandry

Le château de Jonzac fut tout d'abord le siège d'une Baronnie et c'est au onzième siècle seulement que commence son histoire.

D'après le cartulaire de l'abbaye de Baigne, on trouve Foucher de Jonzac, sa sœur Emma et son frère Kalon, faisant des libéralités à cette abbaye, en l'an 1000, et un Guillaume de La Rochandry également bienfaiteur de ce monastère, en 1081¹⁹³ ; mais, c'est un autre Guillaume de La Rochandry qui en réalité ouvre, au commencement du XII^e siècle, la série des barons de Jonzac.

La famille de La Rochandry était originaire de l'Angoumois. Dans une guerre entre Emenon, comte d'Angoulême, et Candericus, comte de Saintes, en 866, ce dernier avait fait construire un château-fort qu'il appela Rupes Canderici, rocher de Candericus. De là, le nom de La Roche Chandry, commune de Moustiers-sur-Boême, canton de Blanzac (Charente) ; de là, le nom de La Rochandry.

Cette famille posséda la baronnie de Jonzac pendant plus de deux cents ans.

Le dernier représentant de cette famille, Bertrand de La Rochandry, qui avait épousé Mahaude de Barbezieux, mourut sans postérité en 1328. Mais il laissait deux nièces, Pétronille et Marguerite, issues du mariage de sa sœur Jeanne, avec Guillaume Gardras, seigneur de Mosnac, et elles se partagèrent son héritage. C'est ainsi que Jonzac passa successivement dans les familles auxquelles s'étaient unies les deux sœurs.

Pétronille avait épousé : 1° vers 1305, Foulques Taillefer de Montauzier, et 2° Bernard de Comborn Quant à Marguerite, elle s'était mariée, en 1327, avec Geoffroy Tison, seigneur de la Tranchade, en Angoumois.

De Foulques Taillefer de Montauzier, Pétronille avait eu une fille, titrée dame de Montauzier, qui épousa, en 1325, Guy de St-Maure, descendant des comtes de Joigny et auteur de la branche de Jonzac¹⁹⁴.

CHAPITRE XVIII

Famille de Comborn

Pétronille Gardras de Mosnac avait épousé en second mariage, avons-nous dit, Bernard de Comborn, de la maison de Turenne. Cette union donna temporairement à Bernard de Comborn le titre de seigneur de Jonzac¹⁹⁵.

CHAPITRE XIX

Famille de Taillefer

De son premier mariage avec Foulques Taillefer de Montauzier, Pétronille de Mosnac avait eu une fille unique, Marguerite, qui épousa, en 1325, Guy de Ste-Maure.

L'histoire ne rapporte rien de remarquable relativement à Foulques Taillefer. Il faut croire cependant qu'il signala son passage à Jonzac par de nombreux bienfaits puisque par reconnaissance les habitants ont donné son nom à une rue de la petite ville. Ajoutons cependant que, d'après une chronique fort respectable, le nom de cette rue viendrait de ce que les taillandiers de la localité s'y étaient établis. Quelle qu'en soit l'origine il convient de féliciter les différentes municipalités d'avoir ainsi perpétué ce souvenir de l'histoire locale.

CHAPITRE XX

Famille de Ste Maure

Ce fut par le mariage de Guy de Ste-Maure avec Pétronille de Mosnac, en 1325, que la baronnie de Jonzac passa dans la famille de Ste-Maure.

Elle y resta pendant plus de trois cents ans.

La maison de Ste-Maure a pris son nom d'une ville de la Touraine, autrefois baronnie, aujourd'hui station de chemin de fer (P.O.) près de Tours, (3.500 habitants). Deux familles ont porté le nom de Ste-Maure. La première commence à Joscelin en 1009. Plusieurs de ses membres prirent part aux croisades. La seconde avait pour chef Guillaume de Ste-Maure. Il n'eut qu'une fille, Avoye, qui épousa, en 1180, le seigneur de Pressigny, de la famille des Comtes de Loudun. De lui sortit Pierre de Ste-Maure dont Guy, le fils cadet, épousa Marguerite Taillefer de Montauzier, fille de Pétronille de Mosnac.

Il était ennemi des Anglais. Il passa en Guyenne où il servit la cause de la France de 1327 à 1337.

Son fils, Pierre combattit aussi contre les Anglais pendant la campagne de France de 1377. Il avait épousé Maramonde de La Motte, dame de Cadillac et de St-Seurin d'Uzet. Il ne devint cependant Seigneur de Jonzac qu'après la mort de Jean de Matha, fils de Marguerite de Comborn, dont il était le tuteur.

Pierre de Ste-Maure eut trois enfants : 1° Arnaud ou Renaud qui fut seigneur de Jonzac ; 2° Léon époux de Jeanne Le Bourcier, seigneur de Montauzier ; 3° Foucaud, prêtre, prieur de St-Gervais de Jonzac ; 4° Marguerite, mariée au seigneur de Lamothe-Fouqué et qui lui transmet St-

Seurin d'Uzet ; 5° Béatrix, dame de Meux, épouse de Jacques Chesnel, seigneur de Moings.

Arnaud ou Renaud de Ste-Maure, par un partage du 15 septembre 1470, conserva la seigneurie de Jonzac.

Il servit sous les ordres du maréchal d'Albret ; mais son château de Jonzac tomba entre les mains des Anglais ; lui-même fut fait prisonnier et emmené en Angleterre où il resta dix ans.

C'est à cette époque que la Châtellenie de Jonzac, confisquée par le roi d'Angleterre, aurait été concédée viagèrement à Bertrand de Gurford, puis érigée en comté, en faveur de Rodulphe Chévenon¹⁹⁶. Au retour de la paix, le seigneur de Jonzac fut remis en possession de ses biens. Il passa le reste de sa vie, dans son château de Jonzac, faisant bénir sa mémoire en répandant autour de lui les bienfaits.

C'est par ses soins que les foires furent rétablies.

Une ordonnance royale du 26 mars 1473 institua en effet six foires fixées aux fêtes de la St-André (30 novembre) ; de la conversion de St Paul (25 janvier) ; de St-Mathias (24 février) ; la mi-carême ; de St Jean Porte-latine (6 mai) ; de St Christophe (25 juillet). Le marché de chaque semaine était fixé au vendredi.

Arnaud de Ste-Maure fut aussi un des bienfaiteurs de la Maladrerie fondée en 1481 par Bertrand Vilot.

Il mourut en 1499.

Foucaud, son frère, lui succéda.

Foucaud de Ste-Maure était prêtre et prieur de St-Gervais et St-Protais. A la mort de son frère, il hérita de tous ses biens et de tous ses droits. En conséquence, le 3 mai 1499, le prieur de St-Gervais de Jonzac prêtait, en tant que seigneur de Jonzac, le serment de foi et hommage à l'évêque de Châlons, abbé de St-Germain-des-Prés, à Paris, dont dépendait sa baronnie.

Il ne la conserva pas longtemps. Il abandonna son quint d'aînesse à son frère, seigneur de Chaux, et mourut en 1502.

La seigneurie de Jonzac passa alors à son neveu, Jean de Ste-Maure, fils de Léon, déjà seigneur de Mosnac.

Ce Jean de Ste-Maure, fils de Léon, seigneur de Montauzier, et de Jeanne Le Bourcier, rendait hommage, dès 1505, à Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève, et premier abbé commendataire de St Germain-des-Prés.

Jean de Ste-Maure fut donc seigneur de Jonzac à la mort de son oncle, Foucaud, en 1502 et conserva la seigneurie de Mosnac.

C'est lui qui, le 2 octobre 1505, établit les Carmes dans la ville de Jonzac. Il est parlé de ces religieux dans un chapitre spécial ¹⁹⁷.

Jean de Ste-Maure épousa : 1° Louise de Clermont-Dampierre ¹⁹⁸, en 1505 ; 2° Marie d'Archiac d'A vailles dont il eut deux enfants : Alain et Antoine II mourut en 1527.

Alain, son fils aîné, lui succéda à Jonzac.

Alain avait épousé Anne de Ponthieu dont la sœur, Jacquette, était mariée à Pons de Polignac seigneur des Roys, en la paroisse de Fontaines. Sa vie fut relativement courte, mais il fut témoin de la révolte de la Gabelle qui bouleversa le pays.

Cette révolte, on se le rappelle, eut pour causes l'impôt sur le sel et surtout les vexations et les exactions des employés chargés de le percevoir, appelés Gabelous. Elle commença dans les environs de Barbezieux et souleva toute la contrée. Sous la conduite du seigneur de Puymoreau, Antoine Bouchard, les paysans de toute cette partie de la Saintonge se soulevèrent ; et armés de fourches, de bâtons et de tous les instruments aratoires qui tombaient sous leurs mains, ils se mirent en marche, saccageant tout sur leurs passage au cri de : mort aux Gabelous ! Saintes et Cognac furent prises et les gabelous y furent impitoyablement massacrés. Cinquante mille hommes étaient sur pied. Puymoreau marcha sur Bordeaux qui lui ouvrit ses portes ; le gouverneur de la Guyenne, Tristan de Monneins, fut tué, dépecé et salé...

Mais le succès fut de courte durée. Bientôt cette armée improvisée, mal armée et sans discipline, se débanda et se dispersa à son premier contact avec les troupes royales envoyées pour la combattre. La répression fut terrible. Le vieux connétable de Montmorency, envoyé par Henri II pour la réprimer, fut sans pitié pour les principaux chefs de la révolte ; ils furent emprisonnés et décapités ; leurs soldats furent renvoyés dans leurs villages

plus piteaux ¹⁹⁹ qu'auparavant. Ainsi se termina cette rébellion qui montre tout au moins jusqu'à quelles extrémités peut aller le calme saintongeais quand il se croit victime d'une injustice.

Le seigneur de Jonzac fut-il entraîné dans cette prise d'armes ? L'histoire ne dit rien à son sujet, mais il lui eût été sans doute bien difficile de ne pas suivre le mouvement. Peut-être était-il absent. Cependant son neveu, Jacques de Ste-Maure, seigneur de St-Germain-de-Vibrac, second fils de Philippe de Ste-Maure, seigneur de Chaux, tint tête à l'émeute et empêcha par son énergie les Piteaux d'aller mettre le feu au château de Chaux qui appartenait à son frère auquel les révoltés reprochaient d'être gabelou.

A la suite de tous ces désordres, éclatèrent les guerres de religion qui, pendant plus d'un demi-siècle, désolèrent notre pays.

Alain de Ste-Maure embrassa-t-il la Réforme ? On l'ignore ; mais Jean, son fils aîné, suivit les nouvelles doctrines.

Alain, avons-nous dit, avait épousé Anne de Ponthieu. Les Ponthieu étaient protestants, et c'est ce qui explique le doute qui plane sur Alain de Ste-Maure, relativement à sa religion.

Jean de Ste-Maure était né en 1551. Il n'avait pas sept ans à la mort de son père.

Sa mère, zélée protestante, l'éleva dans la religion prétendue réformée. Il eut tour à tour pour tuteur son oncle paternel, Antoine, seigneur de Réaux et de Mosnac, et son oncle maternel, Pons de Polignac. L'influence de ce dernier l'entraîna dans l'armée protestante en 1568 ; et, bien qu'il n'eût alors que dix-sept ans, il figure au nombre des condamnés mentionnés par l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 6 avril 1569. Deux de ses parents Guy de Ste-Maure, seigneur de Montauzier, et son fils, connu sous le nom de capitaine Chaumont furent condamnés comme lui.

Cependant, pendant son absence, son château de Jonzac servit de refuge aux catholiques, et c'est ce qui fait planer un doute sur la sincérité de ses convictions.

« A ce moment-là, dit d'Aubigné, toute la Saintonge était parsemée de petites garnisons qui s'attaquaient chaque jour. Le château de Jonzac reçut les troupes royales qui fortifièrent la ville en toute hâte. Mais ces remparts de fortune ne pouvaient guère résister à un coup de main hardi. Aussi, les huguenots, sous le commandement de Boisrond et d'Agrippa d'Aubigné,

enlevèrent-ils rapidement ces fortifications improvisées et la ville tomba presque sans coup férir aux mains des protestants. Tous ceux qui ne purent se réfugier dans l'enceinte du château, dit d'Aubigné, furent passés au fil de l'épée ; la ville fut mise à sac ; l'église fut pillée et ses voûtes abattues ²⁰⁰. »

Cette fois encore le Parlement de Bordeaux prononça, le 6 mars 1570, contre 563 religionnaires, un arrêt de mort qui ne fut d'ailleurs pas plus exécuté que le précédent.

La place de Jonzac, démantelée après cet assaut fut tour à tour occupée par les troupes catholiques et protestantes qui s'y livrèrent à toutes sortes de brigandages. Au rapport de Carton, garde-notes à Jonzac en 1574, « toutes les archives furent brûlées et il dut faire des recherches considérables pour reconstituer les titres de propriété ²⁰¹. »

Jean de Ste-Maure rendit hommage au cardinal de Bourbon, abbé de St-Germain-des-Prés, le 26 mai 1580.

Il avait épousé Marguerite Dieuxaide de Montbazin et mourut en 1584, à 33 ans, sans postérité.

Isabeau, sœur de Jean de Ste-Maure lui succéda et prit le titre de dame de Jonzac. C'était d'ailleurs pour elle un triste héritage : les revenus de la seigneurie étaient presque nuls par suite des dettes de son frère et de l'usufruit réservé à sa mère sur la plus grande partie du domaine. Elle n'évaluait pas les revenus de la succession qui lui étaient attribués à plus de quarante écus de rente.

Elle avait près de quarante ans lorsqu'elle épousa Jacques Levasseur, seigneur de Coignée, Ludon et Sargots.

A peine avait-elle pris possession de son château de Jonzac qu'il s'y produisit un événement qui dut réduire encore ses revenus. C'était en 1585. Afin de réprimer toute résistance de la part des Protestants, Henri III avait envoyé en Saintonge et en Guienne une armée sous les ordres du maréchal de Matignon. Elle avait pour consigne de s'emparer de toutes les places fortes et de s'y établir, afin de pouvoir de là, réprimer plus facilement toute résistance. Or, le château de Jonzac fit mine de résister.

Les troupes royales s'en emparèrent et la dame de Coignée qui s'y trouvait dut accepter les conditions d'une capitulation : elle devait verser 40.000 écus et tout ce qui se trouvait dans le château : chevaux, armes,

vivres, tout fut réquisitionné. La ville et le château se rendirent au nom du maréchal qui en ce moment-là se trouvait à Brouage ²⁰².

Jacques Levasseur rendit hommage en 1604 pour sa seigneurie de Jonzac. L'année suivante, Isabeau de Ste-Maure était séparée de corps et de biens d'avec son mari. En 1607, elle était veuve.

A sa mort, Jonzac passa à son cousin Geoffroy de Ste-Maure, fils d'Antoine seigneur de Mosnac.

Geoffroy était catholique. Et tandis que son cousin, Jean, guerroyait avec les Huguenots, il faisait, en 1582, le pèlerinage de la Terre-Sainte. En 1598, il épousa Viviane de Polignac, fille de Léon, seigneur d'Ecoyeux et de Catherine Tison. Bien qu'il n'eût été revêtu d'aucune charge, il jouissait en Saintonge et à la Cour d'une haute considération. Il fut député de la noblesse aux Etats généraux en 1614 et reçut le collier des ordres du roi ²⁰³.

Son fils, Léon, est celui de tous les Sainte-Maure qui a jeté le plus d'éclat sur la maison de Jonzac.

Voici, d'après M. l'abbé B. de Cugnac, les principaux traits de la vie de ce brillant gentilhomme ²⁰⁴.

Léon de Ste-Maure, comte de Jonzac, marquis d'Ozillac, baron de Mosnac, Fléac et autres lieux, naquit en 1599. Il fut lieutenant général des provinces de Saintonge et d'Aunis, gouverneur de Cognac, chevalier des Ordres du roi. Il reçut une éducation soignée et devint un fin lettré. Les esprits les plus cultivés de son temps, Racine, La Fontaine, Molière, Chapelle, Mignard l'admettaient dans leur intimité ; il osait même leur lire ses compositions littéraires. Il traduisit les Métamorphoses d'Ovide en des vers qui furent loués par cette docte assemblée ²⁰⁵.

Mais, à cette époque troublée par les discordes civiles et religieuses, il ne suffisait pas pour un gentilhomme de savoir tenir une plume, il était surtout nécessaire qu'il sût tirer l'épée. Aussi débuta-t-il tout jeune dans la carrière des armes.

C'était en effet l'heure des soulèvements des protestants contre l'autorité royale. Il ne s'agissait plus pour eux de propager leur doctrine, mais d'arriver au pouvoir et de former en quelque sorte un Etat dans l'Etat.

Ils y seraient peut-être arrivés sans Richelieu.

Après avoir réduit St-Jean-d'Angély en 1621, Louis XIII entreprit la campagne de Guienne qui se termina par le siège de Montauban, et, l'année suivante par ceux de Royan, de Ste-Foy, etc... Léon de Ste-Maure prit part à ces campagnes ; et, en récompense de ses services, Louis XIII érigea en marquisat sa seigneurie d'Ozillac, le 2 décembre 1623²⁰⁶. C'est à cette époque que le roi fut reçu à Jonzac.

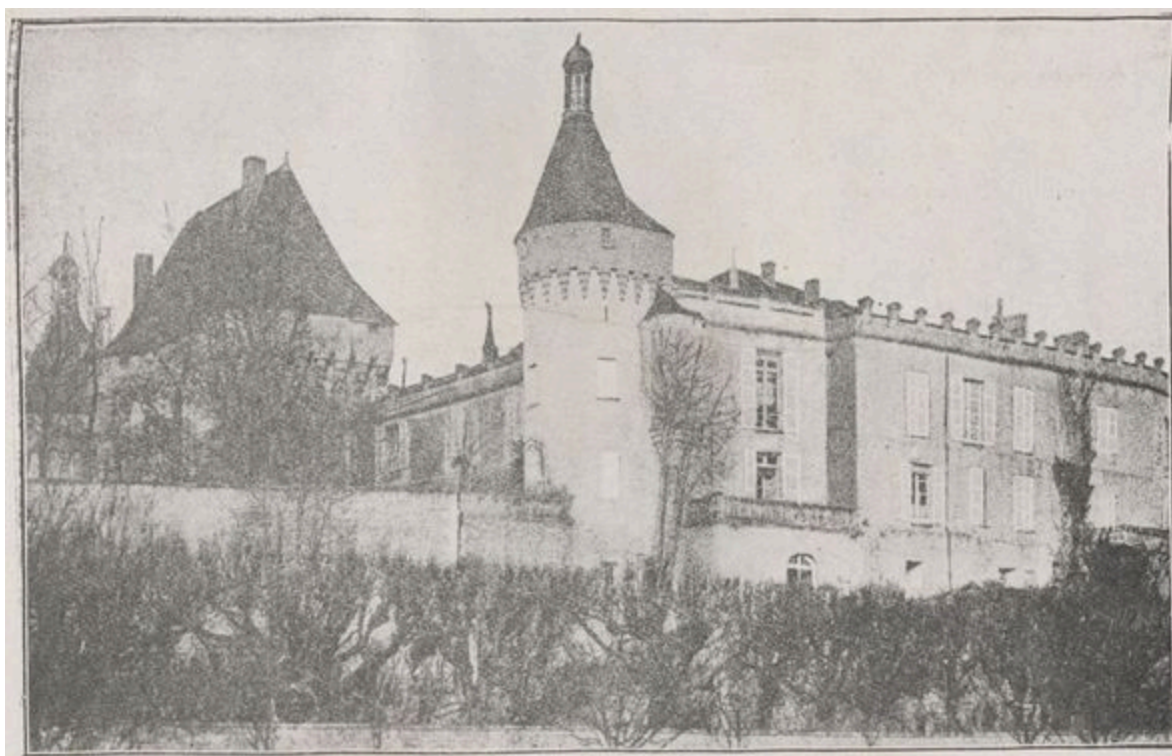
Le seigneur de Jonzac reprit les armes cinq ans après, au siège de La Rochelle.

Au mois de février 1628, Léon de Ste-Maure leva et équipa à ses frais un régiment qui porta son nom et avec lequel il vint prendre part au siège de cette ville. Mais ce régiment composé de jeunes recrues mal exercées, lâcha pied à l'affaire du fort de Tasdon, le 12 mars. Cet échec lui donna dans l'armée un assez mauvais renom, sans que toutefois l'honneur du colonel en ait été atteint ²⁰⁷. Ce régiment fut d'ailleurs licencié dès le 1^{er} novembre suivant, non sans avoir pendant le siège rendu de signalés services. Son colonel fut nommé gouverneur de Cognac ; et, en 1633, Lieutenant général des armées du roi.

Pendant la Fronde, Léon de Ste-Maure eut à défendre cette ville contre le prince de Condé. Il réussit, malgré l'attitude ambiguë de sa femme, à en faire lever le siège. Ce fut pendant cette période de guerre civile que son château de Jonzac reçut la visite du Cardinal Mazarin. Cette visite du premier ministre eut lieu en 1652 et les historiens se demandent encore quel en fut le véritable motif ²⁰⁸. Il est probable cependant que le cardinal n'avait d'autre but que de réchauffer l'ardeur de ses partisans et de les mettre en garde contre les intrigues du prince de Condé que son mariage avec Charlotte de La Trémoille avait rendu si puissant dans nos contrées.

En 1661, Léon de Ste-Maure fut nommé chevalier des ordres du roi et chargé, en 1665, de mettre en état de défense les côtes de la Saintonge, menacées d'une descente des Anglais.

Château de Jonzac (Façade Est, XVI^e siècle).



Signalons en passant un évènement qui dût mettre en liesse toute la contrée de Jonzac et qui en tout cas montrait que Léon de Ste-Maure jouissait à la cour d'une haute considération.

Le samedi 16 août 1659, le seigneur de Jonzac avait l'honneur de recevoir en son château le roi Louis XIV et la reine mère se rendant à St-Jean-de-Luz, au-devant de l'infante Marie-Thérèse d'Autriche qui allait devenir reine de France. Après les cérémonies du mariage célébré le 9 juin 1660, la cour revint à Jonzac ; et pendant que le roi faisait une visite au duc de St-Simon à St-Ciers-sur-Gironde, les deux reines s'arrêtèrent à Jonzac, le 28 juin 1660. Bien que les chroniques locales n'en fassent pas mention, on peut se faire une idée de la magnificence que le seigneur de Jonzac a dû déployer pour recevoir son roi qui lui donnait par là une marque de si particulière estime.

Léon de Ste-Maure avait épousé, le 30 janvier 1622, Marie Bouchard d'Esparbez de Lussan d'Aubeterre, fille de François d'Aubeterre, maréchal de France. Il eut de ce mariage : 1^o Léon qui portait le titre de marquis d'Ozillac et fut tué aux barricades de Paris en 1649 ; 2^o Alexis qui fut seigneur de Jonzac et dont il est parlé plus loin ; 3^o et 4^o Hippolyte et Antoinette qui moururent sans alliance.

La comtesse de Jonzac mourut à Cognac le 14 juillet 1654 et fut inhumée dans l'église St-Léger. Quant à Léon de Ste-Maure, il mourut, le 22 juin 1671, dans son château de Jonzac « qu'il aimait à habiter, qu'il avait embelli, agrandi, et dont il avait si vaillamment porté le nom sur tant de champs de bataille, toujours fidèle à son devoir et à son roi²⁰⁹. »

C'est en effet à Jonzac qu'entre ses différentes campagnes, il venait prendre quelque repos²¹⁰. Il n'y demeurait cependant pas inactif. Non seulement il y cultivait les Lettres, mais encore s'occupait de ses terres, cherchant à perfectionner la culture de la vigne, déjà la richesse du pays. A ce point de vue encore il fait honneur à la Saintonge²¹¹.

Alexis, son second fils devint, à sa mort, seigneur de Jonzac. Il était né en 1632. « C'était, disent les Mémoires de Boisrond²¹², un homme de qualité, bien fait, brave jusqu'à la témérité, ayant plus d'esprit que la plupart de ceux qui en ont beaucoup ». Ce fut le type du soldat. Il le montra tant qu'il fut capitaine au régiment de Mazarin-cavalerie, mais surtout au siège de Maestricht, à la tête d'un autre régiment levé sur ses terres, et, pour ce motif, appelé régiment de Jonzac. Ce régiment se distingua en toutes circonstances et particulièrement au siège de cette place, réparant ainsi l'effet désastreux produit par le régiment de même nom, levé par son père, qui avait autrefois lâché pied, au siège de La Rochelle.

Alexis de Ste-Maure contracta pendant cette campagne de Hollande une maladie dont il ne guérit jamais.

Il mourut à Cognac, le 9 janvier 1677, à l'âge de 44 ans et fut inhumé dans l'église des Carmes à Jonzac, le 23 du même mois.

Il avait épousé, le 11 avril 1661, Suzanne Catelan, fille du financier François Catelan, conseiller d'Etat, qui fut victime de la Chambre de Justice ; et, de ce mariage étaient nés cinq enfants : un garçon appelé Léon qui mourut jeune et quatre filles dont l'aînée, Julie-Michelle, née en 1662, fit par son mariage, passer le comté de Jonzac dans la famille d'Esparbez de Lussan.

CHAPITRE XXI

Famille Bouchard d'Esparbez de Lussan

Peu après la mort de son père, Julie-Michelle de Ste-Maure épousa, en 1678, son cousin germain Pierre Bouchard d'Esparbez de Lussan.

Le nouveau seigneur de Jonzac était né, le 15 juillet 1657, de François d'Esparbez et de Marie Hélié de Pompadour. Il se distingua pendant les guerres de Hollande, de la Ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne ; et, en récompense de ses actions d'éclat, fut créé chevalier du St-Esprit, le 3 juin 1724.

Il habitait le plus ordinairement son hôtel de la rue de Vaugirard, à Paris, où il mourut le 7 janvier 1748 à l'âge de 91 ans. C'est à lui que l'on doit attribuer la construction de la partie nord du château de Jonzac qui clôt la cour intérieure en face du donjon, s'il faut s'en rapporter à la date de 1706 (ou 1709) gravée sous une gargouille par Boulanger Cherbonnière, maître sculpteur ²¹³.

Son fils Louis Pierre Joseph était né le 14 janvier 1709 au château de Lussan près d'Auch. Il est ce « Jonzac » dont St Simon raconte le duel au commencement de la Régence. Cependant, il porta avec distinction le nom de Jonzac dans les différentes guerres du règne de Louis XV et devint maréchal de camp et chevalier de Saint Louis. En 1738, il se démit de son commandement, et, quelques années plus tard, il remit à son fils la lieutenance générale de Saintonge et d'Angoumois afin de vivre loin du monde et de se livrer aux exercices de la plus haute piété. Il mourut à Bordeaux en 1750.

Il avait épousé, en 1713, Marie Gertrude Françoise Henault d'Armorézan ²¹⁴ dont il eut cinq enfants 1° Pierre-Charles-François, seigneur de Jonzac ; 2° Louis, comte de La Serre ; 3° Jean-Baptiste-Charles-Hubert ; 4° Michelle-Françoise-Julie ; 5° Marie-Françoise.

Pierre-Charles-François Bouchard d'Esparbez de Lussan d'Aubeterre fut le dernier comte de Jonzac.

Il était né au château de Lussan en Armagnac ²¹⁵, le 28 janvier 1714. Il avait appris le métier des armes avec son père et l'avait accompagné dans toutes ses campagnes. Il entra aux mousquetaires dès 1726, et, après avoir passé par tous les grades il parvint en 1759 à celui de lieutenant général des armées du roi. En cette qualité il fut, après la démission de son père, gouverneur de Saintonge, d'Angoumois et d'Aunis.

Il avait épousé, le 6 février 1736, Elisabeth Pauline Gabrielle Colbert de Seignaley qui habita pendant quelque temps le château de Jonzac, donnant l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Elle le quitta pour aller à Paris, auprès du président Hénault, oncle de son mari qui, devenu infirme, avait désiré sa présence. Elle s'y distingua par son esprit très cultivé et son exquise simplicité. Elle mourut le 25 mars 1786, au château de Linières, dans les sentiments de la plus vive piété, entourée de la vénération de tous. Elle légua aux pauvres 12.000 livres, se plaisant à dire « que nous avons plus besoin des pauvres que les pauvres n'ont besoin de nous ».

Quant à Pierre-Charles-François, il mourut en 1792, sans laisser de postérité. Il avait pu passer les premières années de la Révolution dans son hôtel à Paris sans être inquiété. Cet hôtel était situé en face du club des Jacobins. Il entretenait d'ailleurs avec ses mandataires à Jonzac une correspondance d'affaires et ces mandataires étaient Messin et Genty de Boisgireau²¹⁶. Le rôle qu'ont joué à Jonzac ces deux personnages laisse supposer pourquoi le château et ses maîtres furent respectés.

CHAPITRE XXII

Famille Le Veneur

A la mort de Pierre-Charles-François Bouchard d'Esparbez de Lussan d'Aubeterre, le comté de Jonzac passa à son neveu François-Jacques-Tanneguy Le Veneur de Tillières, fils de sa sœur Michelle Françoise Julie, marquise de Tillières.

La famille Le Veneur habitait la Normandie et n'émigra pas. Ses biens, parmi lesquels se trouvait la châellenie de Jonzac ne furent²¹⁷ donc pas vendus comme biens nationaux. Mais le château et la terre de Jonzac devenant une charge trop lourde pour une fortune réduite par la Révolution furent vendus par cette famille, dès que le calme revint en France, à Antoine-Charles-Marie-Anne Tardieu, marquis de Maleyssie.

Le nouveau propriétaire du château de Jonzac était fils de Antoine-Charles Tardieu de Maleyssie, maréchal de camp, et d'Elisabeth-Marie Poignon, guillotinée le 26 Messidor, an II, (1794) ainsi que leurs filles, Claire-Félicité, âgée de 23 ans, et Charlotte-Hyacinthe, épouse de Dubois Béranger.

Le marquis de Maleyssie vint s'établir à Jonzac dont il fut maire, sous le premier empire. Mais sa modeste fortune ne lui permit pas de restaurer le château qui avait beaucoup souffert pendant les dix dernières années d'abandon ; la toiture de l'ouest s'écroula et elle ne fut rétablie qu'en 1835. Ne pouvant suffire à l'entretien de ce vaste château que d'ailleurs il n'habitait plus depuis la Restauration, le marquis de Maleyssie, devenu colonel de la légion de l'Indre, se décida à le vendre, ainsi que ses dépendances. Il fut acheté par MM. Etienne et Jacques Gautret, le 26 février 1818²¹⁸.

La ville et l'Etat en achetèrent plus tard la plus grande partie pour y installer la sous-préfecture et la mairie avec leurs services ; le reste est encore aujourd'hui propriété des héritiers de MM. Etienne et Jacques Gautret.

AUTRES
PUBLICATIONS DE L'AUTEUR

Fontenet. — Notice historique, Ch. Renoux, éditeur
à Saint-Jean-d'Angély.

Saint-Julien-de-l'Escap. — Notice historique,
Ch. Renoux, éditeur à Saint-Jean-d'Angély.

Pourçay-Garnaud. — Monographie, Ch. Renoux,
éditeur à Saint-Jean-d'Angély.

Le Chanoine Bardon de la Boulidière. — Notice
Ch. Renoux, éditeur à Saint-Jean-d'Angély.

Taillebourg. — *La Collégiale.* — 2^e édition,
Ch. Renoux, éditeur à Saint-Jean-d'Angély.

Taillebourg et ses Seigneurs. — Chef-Boutonne.
Imprimerie de Javargay.

1 Fénelon. Les Aventures de Télémaque.

2 C'est Montlieu qui avait été tout d'abord choisi et on fixa définitivement à Jonzac le chef-lieu de l'arrondissement parceque cette localité était le point le plus central de la nouvelle circonscription.

3 P. D. Rainguet. Eludes historiques sur l'arrondissement de Jonzac, 82-83.

4 Lacurie, Notice hisl. sur le pays des Santons.

5 B. de Cugnac, Archives historiques de Saintonge et d'Aunis t. XX.

6 P. D. Rainguet, Etudes historiques sur l'arrondissement de Jonzac, p. 77. Malgré l'affirmation de Briand (Histoire de l'Eglise santone) il ne semble pas probable que le titre de Basilique ait jamais convenu à l'Eglise de Jonzac.

7 Ce nom est donné à ce rocher dans les vieilles chartes citées par D. Etienne Darlay o. v. B. — Fragments d'anciennes chroniques d'Aquitaine d'après un manuscrit du XIII^e siècle. Bordeaux 1906, p. 68 et 69.

8 P. D. Rainguet. Etude historique sur l'arrondissement de Jonzac, p. 175.

9 La sous-préfecture fut d'abord installée dans le vieux presbytère, puis sur la place du Marché et enfin au château vers 1850.

10 Dans le premier projet d'établissement d'une cure à Jonzac, cette cure devait être de 1^{re} classe ; dans le second — sans doute à cause du nombre des habitants — on en fit une cure de 2^e classe ; on la maintint à la 2^e classe, malgré les réclamations de la municipalité, mais on lui accorda le privilège de la première.

11 Vicaire général de Mgr de La Rochefoucault. Il écrivit sur l'état du diocèse de Saintes pendant la Révolution un mémoire remarquable publié par la société des Archives et qui est devenu un document historique de premier ordre.

12 Mgr de Lorry fut le premier évêque concordataire de La Rochelle. Il n'occupa ce siège épiscopal que quelques mois et fut nommé Archevêque de Reims. Il eut pour successeur Mgr Demadox qui ne l'occupa lui-même que deux ans.

13 L'abbé de St Légier appartenait à une des plus vieilles familles de la Saintonge. Il était chanoine de Saintes au moment de la Révolution et émigra en Espagne.

14 Archives municipales. Délibération du 15 mai 1830.

15 Ibid..

16 M. Fontorbe était de Rochefort ; M. Robin était de Jonzac. Le premier était un ancien conducteur des Ponts et Chaussées ; le second, un ancien plâtrier.

17 L'histoire de la construction de ce clocher exige un chapitre à part, tant est digne d'éloges ; la persévérance avec laquelle la ville de Jonzac a poursuivi et mené à bien ce projet (Voir plus loin).

18 Cette fenêtre est dans chaque nef latérale masquée par un rétable.

19 c'est pendant la réparation de 1849-54 que fut construite cette Rosace.

20 De 1849 à 1854, par M. Robin, de Jonzac, sous la direction de M. Fontorbe, architecte à Rochefort.

21 M. Ruth a exécuté intelligemment ce travail en 1877, lorsqu'il construisait l'Hôpital. Ces fenêtres géminées remplacent avantageusement ce que reproduit le plan conservé dans l'étude de M. Rainguet sur l'arrondissement de Jonzac.

22 Cette peinture a été faite par M. Baudet pendant que M. Trébuchet était curé de Jonzac.

23 St Germain de Lusignan s'appelait alors Lésignan.

24 Voir plus loin le chapitre sur St Anthème.

25 Octobre 732.

26 P. D. Rainguet. Etude historique sur l'arrondissement de Jonzac, p. 177.

27 Mémoires d'Agrippa d'Aubigné, p. 178.

28 Voir plus loin le chapitre relatif à ces saints.

29 Il était destiné au grand autel.

- 30 Archives paroissiales.
- 31 A gauche en entrant.
- 32 Au-dessus de la réserve des chaises (nef de droite).
- 33 Au-dessus de la porte du clocher.
- 34 Aux fonts baptismaux. (P. D. Rainguet. Etudes sur l'arrondissement de Jonzac).
- 35 Voir à la suite du volume le Chapitre relatif à St Gervais et St. Protais.
- 36 Voir le chapitre qui le concerne.
- 37 Voir le chapitre qui le concerne.
- 38 Voir plus loin le chapitre qui le concerne.
- 39 Communication de Mlle Caillaud.
- 40 Archives municipales. Délibérations du Conseil.
- 41 Archives municipales.
- 42 Il s'agissait simplement de réparer les piliers de l'Eglise
- 43 Il se fit aider par M. Robin, plâtrier entrepreneur à Jonzac comme on le constate au moment de l'apuration des comptes
- 44 Archives municipales. Délibérations du Conseil.
- 45 Archives municipales. Délibérations du Conseil.
- 46 Archives municipales. Délibération du 13 mai 1853.
- 47 P. D. Rainguet. Etude historique sur l'arrondissement de Jonzac.
- 48 Le curé, M. de St. Légier, était mort le 24 février et son successeur n'était pas encore nommé.
- 49 Archives municipales. Délibération du Conseil.
- 50 Bulletin religieux de La Rochelle n° 43, 32° année, p. 510 et 511.
- 51 Il devint Evêque de La Rochelle et Saintes le 27 novembre 1906.
- 52 Le conseil avait voté une somme de cent francs.

53 Chancelade, près de Périgueux.

54 Archives municipales. Délibération du Conseil de la Commune.

55 Archives historiques de Saintonge et d'Aunis XLV, 256.

56 Archives de M. le chanoine Lemennier.

57 Archives historiques de Saintonge et d'Aunis XLV, 198.

58 J. Depoin. Revue des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis
Décembre 1918, p. 125

59 Mgr Barthe. Etude critique sur St Anthème. Voir p. 92.

60 De Gloria martyrum I 47.

61 Les Gardras de Mosnac, comme on le verra plus loin.

62 Mgr Barthe, loc. cit..

63 Larousse dans son dictionnaire reproduit le tableau représentant cette
scène.

64 Justine, Impératrice romaine, épouse de Valentinien I^{er}, morte en 388.

65 S. Augustin. De civitate Dei I, 22 ch. 8. Confessions IX ch. VII. Paulin
In vita Sancti Ambrosii. M. le chanoine Fouché a fait reproduire cette
apparition dans le vitrail placé au-dessus du maître autel.

66 Paulin. In vita S. Ambrosii. Cité par Godescard. Vie des saints IV, 391.

67 S. Grég. de Tours. De gloria martyrum I, 47.

68 Le Daily Telegraph, 1^{er} février 1922.

69 Nous devons cet article à la bienveillance de M. Raymond Estignard,
enfant de Jonzac, qui en a fait la traduction et qui par le soin qu'il a pris de
nous le réserver a montré son amour Pour son pays natal.

70 L'auteur ne donne là qu'une date approximative, n'ayant pas à écrire
l'histoire.

71 C'est un protestant qui parle et qui confond l'adoration due à Dieu seul
et la vénération que les catholiques ont pour les saints. C'est donc à la

vénération et non à l'adoration des Milanais qu'il faut dire.

72 Cet événement se passait pendant le Conclave où le Cardinal Ratti fut élu Pape sous le nom de Pie XI.

73 D'après la Liste dressée par M. l'Abbé B. de Cugnac.

74 Jean Labat est mort le 16 décembre 1739, âgé d'environ 60 ans. Le lendemain 17 décembre, il fut inhumé dans l'Eglise dans le chœur, devant l'autel du St Sacrement, en présence de Lacroix, curé de Mortiers ; Laverny, curé de St Germain de Vibrac, Archiprêtre de Barbezieux ; Fournier, curé de St Médard ; de St Aulaire, Prieur de Champagnac ; Laverny, curé de Guitinières ; Cramiech, curé de St Germain de Lusignan ; Baron de Touchelonge, vicaire de Jonzac (Registres paroissiaux)

75 Mort Prieur de Péroche.

76 Mort Prieur royal de St Cyprien.

77 Demeuré Prieur de N.-D. de Coars et de N.-D. de Misère

78 Etienne de Lassalle, âgé de 75 ans, est mort le 31 janvier 1777. Il fut inhumé dans l'Eglise, dans le chœur, près la chapelle du S. Sacrement, en présence de Graveau, Vicaire ; Esrable, curé de St Germain de Lusignan ; Fleury, curé de St Hilaire du Bois ; St Légier du Vigneau, Prieur de Champagnac ; Beauregard, Prieur de Meux ; Fr. Benoist, Carmes ; Pierre Girardin, chanoine de Blazac ; Guy Beaupoil de St Au-Jaire ; Moreneau de Loyola (Reg. paroissiaux).

79 A Simon Pierre de Ribeyreys est consacré plus loin un chapitre spécial.

80 Chancelade près de Périgueux.

81 Chanoine Lemonnier.

82 Délibération du conseil de la Commune 9 thermidor, an II 27 juillet 1794.

83 Voici, d'après le Dr Ch. Vigen, le nom de ceux qui après avoir prêté serment devinrent suspects et furent incarcérés : Babinot à St Maurice de Tavernolles ; Bernard à Coux ; Fleury à St Vallier ; Frouin à Chartuzac ; Geneuil à St Pallais ; Dom Lafargue ; Richard, Bediou à Pauillac ;

Ribeyreys, à Jonzac (Revue des Archives de Saintonge et d'Aunis 1^{er} Nov. 1891 p. 379).

84 P. de Lagorce. Histoire religieuse de la Révolution française I, p. 375.

85 P. de Lagorce, Histoire religieuse de la Révolution française, I, p. 24.

86 Notes du Chanoine Lemonnier.

87 Audiat. Deux victimes des Septembriseurs, p. 314.

88 B. de Cugnac. Bulletin paroissial de St Germain de Lusignan (août 1906, p. 2 et 3.).

89 Il avait épousé Marguerite Boisbelleau connue sous le nom de Mme de la Chapelle. On raconte qu'un jour un de ses amis lui disant : les Anglais sont à l'Ile d'Aix, il répondit : « Ce n'est pas trop tôt ! » Ce propos fut entendu. Il n'en fallut pas davantage. Et cela, ajouté au soin de donner asile à son Curé, devait le conduire à la mort.

90 Pierre de Lagorce. Hist. religieuse de la Révolution française II 324-325.

91 Ibid.

92 L. Audiat. — Deux victimes des Septembriseurs, p. 314. Revue des Archives de Saintonge et d'Aunis IX, 379.

93 D^r Sicard, à Mignonneau, Jonzac.

94 Notes du Chanoine Lemonnier.

95 Communication du D^r Sicard, de Jonzac.

96 Revue des Deux-Mondes, 1^{er} août 1919, p. 636.

97 Communication du Dr Sicard de Jonzac.

98 Audiat : Deux victimes des septembriseurs, p. 314.

99 Mgr Le Camus. Vie de N. S. Jésus-Christ III, 351.

100 Brianlt. Histoire de l'Eglise saintone, III, 88.

101 Extrait des minutes du Greffe du Tribunal criminel et révolutionnaire de Rochefort. B. de Cugnac Bulletin paroissial de St Germain de Lusignan

Août 1906.

102 Page 68.

103 André Baunier. Revue des Deux mondes 1^{er} mars 1919 p. 206.

104 Page 130..

105 Jean Labat. Prieur curé de Jonzac de 1726 à 1739.

106 Ancien ménage, aujourd'hui place de la République.

107 Archives municipales. Registres paroissiaux.

108 Jean Labat est mort à Jonzac le 16 décembre 1739 et fut enterré dans l'Eglise le lendemain.

109 Besly. Les évêques de Poitiers (1647). Du Saussay, Martyrologium Gallicanum (1638). Giry, Vie des saints (1638-1691.) D. Rainguet, Etudes historiques sur l'arrondissement de Jonzac (1864).

110 Mgr Barthe, vicaire Capitulaire.

111 Mgr Barthe. Calendrier et Propre du diocèse de la Rochelle et Saintes. Projet de réforme partielle. Suppl. du Bulletin religieux du 28 avril au 24 novembre 1923).

112 Mgr Berthe. Suppl. au Bulletin religieux des 10-17 et 24 nov. 1923.

113 Mgr Barthe. Etude critique. Voir plus loin.

114 Mgr Barthe. Etude critique. V. p. 92 et suiv.

115 Cordies, village de la Commune de Mérignac, Canton de Pons, à 12 kil. de Jonzac.

116 Du Saussay : Marlyrologium gallicanum : « coruscantibus ad martyris tumuium gloriæ divinæ signis ».

117 Du Saussay. — Marlyrologium gallicanum : « rex corpus sanctum per Episcopos de solemni ritul evari curavit. (V. l'Etude critique par Mgr Barthe à ce sujet).

118 Du Saussay. Ibid. : « atque in thecam preciosam translatum super quatuor columanas retro altare collocari.

119 Mgr Barthe. Etude critique (V. plus loin).

120 J. Depoin. Revue des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis (Décembre 1918, p. 125).

121 Supplément au Bulletin religieux du Diocèse de La Rochelle et Saintes 10, 17, 24 novembre 1923.

122 Voir Labbé, Bibliotheca Manus criptorum, II, 728.

123 Voir les textes dans Fragments d'anciennes chroniques d'Aquitaine, d'après les manuscrits du XIII^e siècle, édités et commentés par Dom Etienne Darley (Bordeaux, Féret, 1906) Dans l'ensemble des interpolations, Dom Darley distingue sept légendes différentes : « 1^o Venue d'Agolant en Gascogne, défaite d'Omout, prise d'Agen : 2^o Agolant vient de Bordeaux à Saintes et à Taillebourg ; 3^o Agolant remonte la Charente, le Port de la Pierre, la Boutonne, Guolias ; 4^o Ogiers (lieutenant de Charlemagne) passe la Charente. Agolant vient avec 200.000 Sarrasins ; 5^o Charlemagne contre les Chartres (alias Pons) Agolant vient de Mortagne-sur-Gironde avec 200.000 Sarrasins ; 6^o Ogiers va vers Cordes (près de Jonzac). Agolant vient avec 200.000 Sarrasins ; 7^o Ratiers (lieutenant de Charlemagne) va à Montgaitmar (alias Jonzac). Agolant vient de Mortagne avec 100.000 Sarrasins. Agolant, de Mortagne, défie Charlemagne, Beaumont, Blaye, Bordeaux ». (Introduction, p. 26).

124 V. Dom Darley, Fragments, p. 69.

125 V. abbé Cholet, Cartulaire de Baignes, p. XIII.

126 G. Paris, De pseudo-Turpino, p. 52, Parisiis, apud Franck 1865. D'après lui, la Chronique de Turpin aurait été écrite en latin, une première partie vers 1050, une seconde dans la première partie du XII^e siècle.

127 C. Jullian. Revue des Etudes anciennes, t. I, n^o 3., 1899

128 Sur l'épopée de Clovis en Aquitaine, attribuée également à Turpin, le célèbre archevêque de Reims, voir Dom Darley, loco citato, dans son introduction sur les interpolations saintongeaises de Tote listoire.

129 V. F. Paris, La Littéral. franc. au Moyen-Age, p. 36.

130 Léon Gautier dans Hist. de la Littérat. franc., par Petit de Julleville, t. I., p. 73-74-78. Voir aussi Revue des Questions hist., XXV, 1879 (article d'Auguste Longon) et Romania, VII 468.

131 Sur la Chanson de Rolland et ses rapports problématiques avec le faux Turpin, v. Léon Gautier loco citato, p. 88 et 89.

132 Labbe, Bibl. Manuscriptorum, II, 728.

133 Histoire des Evêques de Saintes, Paris, Champion 1921, t. I, p. 271 et ss.

134 Après avoir mis au compte de Du Saussay « le massacre de saint Anthème en Saintonge par les Sarrasins » (témoignage unique de l'Eglise de Poitiers), M. Depoin, citant toujours le même hagiographe, et cette fois à juste titre, continue en ces termes : « Charlemagne fit revenir d'Espagne ses reliques (S. Anthème) et les fit déposer à Jonzac, dans l'église des saints Protais et Gervais ». Cet enchaînement de faits est insoutenable. Par qui le corps de S. Anthème, martyrisé en Saintonge, aurait-il été transporté en Espagne, pour permettre ensuite à Charlemagne de le rapporter en France et le déposer dans l'église de Jonzac ? Le fait ne serait attribuable qu'aux Sarrasins, pris subitement d'un saint respect pour leur victime. Est-ce admissible ?

135 M. Depoin rappelle que Charles-Martel eut un confesseur nommé Martin. Ce titre officiel dénonce chez le Maître du Palais royal une organisation du service ecclésiastique où un chapelain attiré devait avoir sa place.

136 Hist. des Ev. de Saintes, p. 264 et 13.

137 La chronique d'Aniane, reproduction de celle de Moissac (IX^e siècle), signale cette fuite sur les routes d'Espagne de Sarrasins battus à Poitiers : « Qui remanserunt ex eis per fugam reversi sunt in Spaniam ».

138 L'expression *levari* est consacrée dans la liturgie gallicane pour signifier une cérémonie propre de la béatification. D'abord les Evêques présents faisaient la reconnaissance des reliques, dont ils attestaient l'authenticité ; puis ils recueillaient les ossements, qu'ils déposaient dans un coffre ou capse de plomb ou d'argent ; enfin, ils élevaient ce précieux

reliquaire sur un haut brancard, au-dessous duquel le peuple venait défiler, en signe de dévotion.

139 De Gloria Marlyrum I, 47.

140 Ce Prélat n'appartenait pas à la famille des Barons de Jonzac, mais une famille noble des environs de Jonzac, la famille des seigneurs de Mosnac. Les deux familles s'unirent d'ailleurs par un mariage un siècle plus tard. Ce détail était inconnu de Mgr. Barthe lorsqu'il publia son Etude sur St Anthème.

141 Voir à son sujet ce qui concerne Ribeyreys, Ch. VII.

142 M. le Comte de St Aulaire, ambassadeur de France à Londres, appartient à cette famille.

143 Registre des délibérations du conseil de la commune de Jonzac le 27 vendémiaire, an III (1793) au 22 novembre 1805 (Signé Pelletant. maire ; Bégouin, gendarme).

144 Lamartine, Les Girondins II, 48.

145 Pierre de Lagorce. Histoire religieuse de la Révolution française II, p. 287 et suivantes.

146 C'est celui dont il a été déjà parlé plus haut.

147 J. Depoin. Introduction à l'histoire des Evêques de Saintes. Articles publiés par la Revue de Saintonge et d'Aunis.

148 Jean le Saintongeais. Revue de Saintonge et d'Anisc XXXVII^e vol. 8^e livraison, Avril 1918. S. Germier p. 355 et suiv

149 Jean le Saintongeais. Bulletin des Archives XXXVIII. 2^e livr. Déc. 1918, p. 371. Altceltischer Spraschacht.

150 Molinier. Hist. lang. t. XII. Notes p. 156 et suiv.. cité par la Revue de Saintonge et d'Aunis.

151 Jean le Saintongeais. Revue des Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis XXXVIII, 2e liv., décembre 1918, p. 362.

152 Jean le Saintongeais. Bulletin des Archives XXXVIII, 2^e liv., décembre 1918, p. 361.

153 Jean le Saintongeais est le D^r Guillaud, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux, mort en 1923.

154 J. Depoin. Chronologie des Evêques de Saintes, p. 23.

155 J. Depoin. — Chronologie des Evêques de Saintes, p. 21.

156 Gallia christiana. Briand. Histoire de l'Eglise saintone III.

157 Abbé Cholet. Cartulaire de l'Abbaye de Baigne. — Arch hist. de Saint. et d'Aunis XX, 31, note. — D. d'Aussy, arch. hist. XX, 32.

158 A. de Cugnac. Bulletin paroissial de St Germain de Lusignan, nov. 1905, p. 3.

159 D. d'Aussy. Archiv. hist. de Saintonge et d'Aunis XX, 31.

160 D. d'Aussy. Archiv. hist. de Saint. et d'Aunis XX, 34.

161 D. d'Aussy. Ibid.. La première des filles de Guillaume Gardras avait épousé, vers 1305, Foulques Taillefer, seigneur de Montauzier, descendant de Foulques, 3^e fils de Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême en 1087 et, en secondes noces, Bernard de Comborn. La seconde s'allia à Geoffroy Tison, seigneur de la Tranchade en Angoumois.

162 Gallia christiana II 1069-1120.

163 Nous faisons commencer son pontificat en 1128, mais, dit M. Depoin, cette partie de l'année doit correspondre aux premiers mois de 1128 (nouveau style) entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril, jour de Pâques. Car, une charte d'Agnès d'Aquitaine, Abbessse de Saintes, datée de 1137. (Galléa Chirstiana II 811-069. Cartulaire de N-D. de Saintes par l'abbé Grasilier, Nos 236-243, p. 155-159) fait concorder ce millésime avec la 10^e année de l'ordination de Guillaume. D'autre part, dès le 9 mars 1128 (n.s.), ce Prélat confirmait à l'abbaye de Baigne, à qui son devancier l'avait donnée, l'Eglise de Ste-Radegonde près le château de Montauzier (Cart. de Baigne. Ed. Cholet n° 5 cité par M. Depoin).

164 J. Depoin, Chronologie des évêques de Saintes, p. 24.

165 Pierre de Léon. A la mort d'Honorius III, en 1130, les Cardinaux élirent Innocent II. Le Cardinal Pierre de Léon protesta et chercha à le faire reconnaître Pape sous le nom d'Anaclet. Il mourut en 1138.

166 Gérard, évêque d'Angoulême, avait été Légat du Pape Honorius III. Dans le Concile d'Etampes où le roi de France Louis VI dit le Gros, reconnut comme légitime l'élection d'Innocent II, il fit soumission au nouveau Pape ; mais celui-ci n'ayant pas voulu, pour éviter certains abus, lui renouveler ses pouvoirs il passa à l'anti-pape qui le nomma en effet son Légat.

167 Rohrbacher. Histoire de l'Eglise XV, 194.

168 Briand. — Hist. de l'Eglise sautone I 484 et suiv..

169 S. Gervais et S. Protais, patrons de l'Eglise de Jonzac.

170 Les fêtes dites « de la Mont Carmel » sont en effet aujourd'hui absolument profanes. Elles attirent encore beaucoup de monde et elles durent huit jours à partir du 16 juillet, jour où l'Eglise célèbre la fête de N.-D. du Mt Carmel.

171 Ce document qui nous a été communiqué appartient à la famille Ollière qui le conserve dans ses Archives.

172 Aujourd'hui la prison.

173 Aujourd'hui le palais de Justice.

174 Archives départementales.

175 Registre des délibérations du conseil de la Cne de Jonzac, p. 66.

176 Archives municipales. Délibération du 22 décembre 1811

177 Ainsi, cette propriété ne contenait pas dix hectares et les terres n'avaient qu'une valeur relative.

178 Archives départementales.

179 Le village de Bourbon est devenu un quartier de la ville. Il se compose des rues Felix-Faure et Lucien Brard, ancienne rue du Temple.

180 P. D. Rainguet. Etude historique sur l'arrondissement de Jonzac, p. 175, et suiv.

181 D. d'Aussy. Jonzac et ses seigneurs (Archives hist. de Saint, et d'Aunis XX. 1 à 52).

182 B. de Cugnac. (Archives hist. de Saint. et d'Aunis XX 52 à 71).

183 Revue celtique 1887, t. VII 3.

184 et 3. Chroniques d'Aquitaine.

185 P. D. Rainguet, Etude sur l'arrondissement de Jonzac.

186 Voir le chapitre concernant cette Eglise.

187 Cordies, petit hameau de la Commune de Marignac (Canton de Pons) à 12 kilomètres de Jonzac.

188 D. d'Aussy, Jonzac et ses seigneurs. Archives hist. de Saint. et d'Aunis XX, 34.

189 Abbé Lacurie. Notice carte sur le pays des Santons.

190 Massiou. Histoire de la Saintonge et de l'Aunis. II, 367.

191 Castillon, département de la Gironde.

192 Mémoires, d'Agrippa d'Aubigné, p. 179.

193 Abbé Cholet. Cartulaire de l'abbaye de Baigne (Arch. hist de Saint. et d'Aunis XX, 31).

194 Les armes des La Rochandry sont : Lozangé de gueules et d'argent, chaque lozange chargé de deux fasces d'azur ; ou encore : Lozangé d'argent et de gueules, chaque pièce d'argent chargée-de huit burines d'azur. (Arch. hist. de Saint. et d'Aunis, XX, 88).

195 Turenne, canton de Moyssac, arrondissement de Brive (Corrèze). Les armes des Comborn sont : de gueules à deux léopards d'or. Leur sceau porte deux lions dans un quadrilobe. (Arch. hist. de Saint, et d'Aunis XX, 88).

196 Bien que de toute évidence les Lettres patentes de cette création soient fausses, et que, selon toute apparence, elles aient été fabriquées au XVII^e siècle pour appuyer les prétentions des seigneurs de Jonzac qui voulaient

faire reconnaître leur châellenie comme fief de dignité, il serait possible cependant que le fait de la cession de Jonzac à des partisans du roi d'Angleterre fût réel. — Ce nom de Chévenon a été porté, au commencement du XV^e siècle (1398-1411) par un Evêque de Saintes. Bernard III de Chévenon.

197 V. P. 142 et suiv.

198 Dampierre sur Boutonne.

199 Nom donné aux révoltés, signifiant « dignes de pitié ».

200 Mémoires d'Agrippa d'Aubigné. (Archives hist. de Saint et d'Aunis, XX, 41.

201 Archives de la Roussière, papiers d'Ozillac et de Jonzac. (Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis, XX, 41.).

202 Biblioth. nationale mss. fr. 3356 fol. 63 et 64. Communication du Dr Sicard.

203 Son portrait et celui de sa femme, peints à cette époque étaient conservés au château de Jonzac.

204 B. de Cugnac. Ozillac (Archives hist. de Saintonge et d'Aunis XX, 104 et suiv.).

205 Ces compositions littéraires n'existent plus.

206 On pourrait être surpris de voir la Seigneurie d'Ozillac érigée en Marquisat lorsque celle de Jonzac ne pouvait pas même l'être en Comté, car c'était par pure courtoisie que le titre de Comte a été donné à Léon de Ste-Maure et à ses successeurs. En voici la raison : Bien que l'érection d'un fief en Comté ou en Marquisat dépendît uniquement de la volonté du roi, cette érection ne pouvait cependant avoir lieu que pour les terres relevant directement de lui. Or, Jonzac avait pour Suzerain l'abbé de St Germain-des-Prés.

207 Le peu de bravoure déployé par ces recrues avait fait passer comme une injure ce mot : « Il est du régiment de Jonzac ! »

208 Revue des Archives hist. de Saint. et d'Aunis XVI^e vol 1^{re} livraison, 1er janvier 1896.

209 Abbé B. de Cugnac. (Arch. hist. de Saint. et d'Aunis XX, 112.

210 C'est sans doute en souvenir de ce fait qu'au XIX^e siècle la ville de Jonzac a pris pour devise : « Post bella otia pacis ».

211 Pour Introduire les meilleurs plants en Saintonge, il s'adressa à Balzac (1594-1654). C'est peut-être le cépage qu'il en reçut qui est connu dans cette province sous le nom de Balzac (Espar ou Mourvèdre).

212 Recueil de la Commission des Arts et Monuments, IX. 419.

213 Les armes de la maison d'Esparbez étaient : de gueules à trois léopards d'or, qui est Bouchard ; partie lozangé d'or et d'azur, qui est d'Aubeterre. Sur le tout, d'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois éperviers de sable posés 2 et 1, qui est d'Esparbez.

214 Armes : d'or au chevron abaissé d'azur accompagné de trois têtes de Maures de sable bandé d'argent.

215 Près d'Auch.

216 Archives de M^e Cassagnou, notaire. Gentry de Boisgireau. était un employé du Comte de Jonzac et mattre do poste Suivant l'opiuion en faveur, il signe tantôt Genty, tantôt, Boisgereau en enfin de Boisgireau.

217 Il est aussi à croire que les mandataires de cette famille à Jonzac ne furent pas étrangers à la transmission de ces biens

218 Acte passé devant M^r François Clement Julien

*C. Fouché. Jonzac, son église, son château.
Saint-Anthème. Saint-Germier. Antoine de Saint-
Aulaire. Guillaume Gardras*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65604310>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état

du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr